

LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE
DES IDÉES, DES FAITS
ET DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX

TOME III. — 1913. — Fascicule II.



PUBLIÉE PAR
Office Central des Associations Internationales
BRUXELLES

La Vie Internationale.

(∞)(05)

1912-..... — *La Vie Internationale*. Revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, publiée par l'Union des Associations Internationales, Bruxelles. In-8°, 100 à 120 p. par fasc. Par an 25 fr., 1 £., 20 Mk., 5 \$.

[RÉDACTEURS EN CHEF : H. La Fontaine et P. Otlet, Directeurs de l'Office Central des Associations Internationales.]

Pour les abonnements et les annonces s'adresser à l'Office Central des Associations Internationales, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

SOMMAIRE DU FASCICULE II :

Prof. Dr G. Huszar. — L'Influence littéraire envisagée d'un point de vue international..... 209

Notices. — La crise des Balkans et ses aspects internationaux, 227 ; — Les Étudiants étrangers en Belgique, 235.

Faits et Documents. — Centre de culture française aux États-Unis, 241 ; — Institut international de Chine, 241 ; — Relations entre la Russie, la Chine et la Mongolie, 242 ; — Concours international pour la protection des ouvriers, 244 ; — Porteurs de valeurs étrangères, 246 ; — Relations économiques anglo-allemandes, 251 ; — Statistique syndicale internationale, 252 ; — Service postal universel, 253 ; — Cours de vacances scientifiques pour étrangers, 254 ; — Commerce mondial en 1911 et 1912, 257 ; — Commerce extérieur de la Bulgarie, 258 ; — Commerce extérieur des États-Unis, 258 ; — Commerce d'exportation de l'acier et le Steel Trust, 259 ; — Flotte marchande du monde, 259 ; — Phosphates égyptiens et leur importance pour l'agriculture européenne, 260 ; — Les cinq plus grandes entreprises d'électricité du monde, 260 ; — Industrie hôtelière en Europe, 261.

Associations Internationales. — Union interparlementaire, 263 ; — Croix-Bleue, 265 ; — Institut colonial international, 266 ; — Lutte contre le chômage, 267 ; — Postes, Télégraphes et Téléphones, 267 ; — Fédération d'ouvriers relieurs, 268 ; — Conférence Centrale Américaine, 268 ; — Conférence de la Paix, 269 ; — Congrès Georgiste hispano-américain, 269 ; — Protection de l'enfance, 270 ; — Étudiants américains, 273 ; — Conseil international des femmes, 274 ; — Congrès médical latino-américain, Congrès médical panaméricain, 277 ; — Sauvetage et Secours publics, 278 ; — Neurologie et Psychiatrie, 280 ; — Congrès forestier, 281 ; — Sciences historiques, 284.

L'Union des Associations Internationales..... 287

Chronique Internationale.

La revue étant publiée dans un but de large diffusion, la reproduction et la traduction de ses articles et de ses informations est autorisée sous la seule condition d'indication de source.

L'Influence littéraire envisagée d'un point de vue international

PAR

Prof. Dr. G. HUSZAR

Directeur de la *Revue de Hongrie*.

[8.01 (∞)]

I

« Presque tout est imitation... Il en est des livres comme du feu de nos foyers : on va prendre ce feu chez son voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres, et il appartient à tous. » Comme en mainte occasion, cette fois encore Voltaire avait raison, lorsqu'il comparait l'effet de l'imitation à celui du feu. Oui, tout est imitation : indirecte ou directe, inconsciente ou consciente. Quoi qu'on fasse, on imite toujours quelqu'un ou quelque chose. De là l'importance de l'imitation dans la vie et dans son image écrite : la littérature.

L'influence n'est qu'une des formes de l'imitation, mais son domaine est si vaste et en relation avec une série de problèmes tellement compliqués, que l'étude de son rôle dans l'évolution des littératures est devenue l'une des tâches les plus ardues de la psychologie.

Disons tout d'abord que nous entendons exclure de la définition de l'influence l'imitation servile où l'auteur n'ajoute rien de son propre fonds au modèle qu'il copie : une telle imitation est stérile et ne rentre même pas dans le cadre de la littérature. Mais ce qu'on désigne généralement du nom d'influence n'est

pas non plus l'influence véritable dont nous allons nous occuper ici. En effet, les philologues ne considèrent une influence comme prouvée que lorsque celle-ci est appuyée par des citations tirées de l'œuvre de l'inspirateur et qui sont à peu près conformes à celles qui se retrouvent chez l'inspiré. En un mot, ils veulent que l'influence soit dénoncée par des signes pour ainsi dire matériels. Or, les emprunts textuels qu'un écrivain fait à un autre peuvent parfois ne pas être les indices d'une influence réelle.

Les influences qui s'exercent dans les limites d'une seule littérature ne nous intéressent pas : leur étude est sans doute curieuse, mais ne saurait être dépouillée d'un certain caractère « local ». Toute grande personnalité, dans la vie aussi bien que dans le domaine des lettres, suscite une foule d'imitateurs qui, sans être serviles, marchent sur les traces de leurs grands modèles. Lope de Vega en Espagne, Shakespeare en Angleterre, Molière en France, Petöfi en Hongrie, Ibsen en Norvège, ont exercé un ascendant sur un grand nombre d'auteurs de leur patrie, doués de plus ou moins de talent. Les comparaisons qu'on pourrait établir entre ceux-ci et leurs inspirateurs sont, quoi qu'en pense Walter Scott, un très bon moyen de mieux définir et de mieux connaître les uns et les autres, mais, dans la plupart des cas, de tels parallèles n'offriraient rien d'intéressant pour la littérature « européenne ». Au contraire, la recherche des influences devient autrement significative, lorsqu'il s'agit de l'action individuelle ou plutôt collective d'une littérature sur une autre, différente de race et de milieu, en un mot, lorsqu'il s'agit d'échanges, de pénétrations, de fécondations d'un caractère international. L'étude des influences qui se sont manifestées au cours de l'histoire des littératures européennes est très instructive et projette une vive lumière sur le processus de leur formation elle-même. Les problèmes les plus intéressants de la littérature comparée sont intimement liés à ceux de l'influence, car celle-ci intervient comme un facteur important partout où s'opèrent des fusions entre les productions littéraires de différentes nationalités.

Un volume, et un gros volume ne suffirait pas pour épuiser le vaste sujet de l'influence internationale ; nous ne nous bornerons ici qu'à relever certains cas où elle se produit et à chercher quelques-unes des raisons qui semblent déterminer sa manifestation.

Notons d'abord qu'il existe une espèce d'influence dont les agents ne sont pas perceptibles dans le milieu où leur action se révèle : il s'agit alors d'une pénétration indirecte, dont les origines remontent quelquefois à une fécondation antérieure. L'influence apparaît souvent dans des œuvres séparées par des intervalles de toute une série d'années ou même de siècles ; elle peut être, dans ces cas, la conséquence d'un concours de circonstances qui ne font que faciliter ou même déterminer l'éclosion de certains germes doués d'une « impressionnabilité » pour ainsi dire latente ; c'est par là que s'explique que, de temps en temps, certains courants analogues de goûts, de sentiments et d'idées se forment au sein de diverses littératures, sans qu'on puisse, à première vue, saisir les liens qui les unissent.

Car le « retour éternel » de Nietzsche est un phénomène qui se présente aussi dans la marche de l'histoire des littératures. Un courant d'idées et de sentiments qui, à une certaine époque, s'est profondément infiltré dans un pays, ne meurt pas subitement. Il peut faiblir, mais il ne disparaît pas. Le courant héroïco-romanesque, par exemple, s'il se trouve manifesté spécialement dans l'hispanisme dont l'action se fit tout particulièrement sentir dans la Littérature française des XVI^e et XVII^e siècles, n'en est pas moins un courant qui a existé avant et après cette époque. Il a atteint tour à tour son éclosion resplendissante dans les romans de chevalerie et les romans pastoraux, dans l'*Amadis*, dans l'*Astrie*, dans le théâtre de Corneille, mais les étapes qu'il a parcourues ne finissent pas là. Au XVIII^e siècle, il semble s'être arrêté, mais ce n'est là qu'une apparence, car l'atmosphère littéraire en est encore assez chargée pour qu'il renaisse à une nouvelle vie, si les circonstances lui deviennent favorables. Le moment psychologique de l'influence se produit précisément quand le facteur agissant, tout en étant à l'état latent, se rencontre avec l'individualité prédisposée à subir son action. La forte poussée du romantisme, dans l'œuvre de Victor Hugo et de ses adeptes, s'explique ainsi, et la partie héroïco-romanesque des drames de Rostand, qui, à notre époque, paraît être pour ainsi dire, « inactuelle », se rattache à l'influence du courant dont nous signalions les phases antérieures. Ainsi s'enchaînent divers phénomènes littéraires qui apparaissent à des intervalles assez éloignés et qui, à première vue, ne semblent avoir aucun

rapport entre eux ; ainsi se renouent des traditions interrompues : *renascuntur quae jam cecidere*.

Parmi les circonstances qui déterminent une influence, quelques-unes sont donc solidaires de différentes questions qui concernent la prédisposition des inspirés à subir une influence ou plutôt l'affinité de leur mentalité avec celle de l'inspirateur, ou pour mieux dire, encore, les « liens électifs » ; enfin, de certains problèmes qui concernent les transformations résultant du contact de divers « génies nationaux ».

Dans la pénétration des génies nationaux les uns par les autres, il importe, avant tout, de tenir compte de la valeur personnelle ou, autrement dit, de « l'originalité » des auteurs ; de rechercher ensuite ce que l'esprit national a gagné par le contact avec une autre littérature ; d'établir finalement quel enrichissement est résulté de la fusion de deux ou même de plusieurs génies nationaux pour la littérature européenne, ou même pour la civilisation générale : ce qui revient à dire que l'étude des influences doit être subordonnée aux points de vue de la littérature comparée.

Envisagée d'un tel angle, la notion de l'influence se trouve transformée et gagne une portée nouvelle : les ressemblances qu'on peut constater, dans des œuvres de race et de milieu différents, sont souvent l'effet d'une coïncidence ou d'une rencontre de l'esprit d'un auteur et de la littérature de son pays avec l'esprit d'une littérature étrangère ou même avec les exigences éventuelles de l'esprit européen ; en d'autres termes, deux ou plusieurs pays peuvent, par coïncidence, traverser en même temps la même phase de la littérature générale.

II

La recherche des conditions qui déterminent la pénétration d'un esprit par un autre, relève autant de la psychologie que de l'histoire : l'influence entre pour sa part dans la série des circonstances multiples qui concourent à la création d'une œuvre ; elle apparaît presque comme une loi inhérente aux métamorphoses de la matière littéraire et porte, par conséquent, sur la genèse elle-même de la production.

Il est indubitable que parmi les raisons qui provoquent une fécondation ou une intoxication intellectuelle, la principale se

trouve dans une prédisposition particulière de l'inspiré à subir une certaine influence. Nous nous sentons surtout attirés parce qui est plus ou moins « congenial » à notre façon de sentir et de penser et nous acceptons plus facilement que les autres les idées dont le germe se trouve — quelquefois à l'état latent ou sub-conscient ou bien même inconscient, — dans les replis profonds de notre âme. Celui qui est influencé par un autre, s'assimile avant tout ce qui correspond le mieux aux qualités intimes de son génie. Et ce qui semble avéré par rapport à un auteur, peut l'être par rapport à tout un groupe d'écrivains : ceux-ci sont en général à la tête de ces mouvements de goûts et d'idées internationaux qui apparaissent de temps en temps, et souvent simultanément, dans les littératures, comme, par exemple, le romantisme ou le wertherisme.

L'affinité des mentalités n'a rien de curieux quand elle se présente dans le sein d'une même littérature : la parenté d'esprit qu'il y a entre un Voltaire, un Renan et un Anatole France s'explique tout naturellement, car, au fond, il s'agit d'auteurs qui sont unis entre eux par des liens d'un même génie de race ; ce n'est qu'une nuance ou plutôt une forme particulière de ce génie de race qui les rapproche plus étroitement les uns des autres pour les diviser du reste des écrivains français. Plus intéressants sont les cas où des liens électifs s'établissent entre des auteurs de différente nationalité. J.-J. Rousseau en offre un exemple très instructif. Par son origine suisse, par son protestantisme, par ses aspirations littéraires, il se sent attiré vers cette Angleterre qui exerçait, depuis le commencement du XVIII^e siècle, une profonde influence en France. Ce qui le rendait différent de la tradition française, je veux dire, son âme « septentrionale » fut justement ce qui le prédisposait particulièrement à subir et à répandre, à son tour, l'empire du génie du Nord. Et la domination universelle, qu'il exerça sur le monde des lettres, démontre d'une façon lumineuse, que l'esprit dont il s'est fait le propagateur répondait aux exigences actuelles de l'esprit « européen ».

Autre exemple. Corneille imite les Espagnols non seulement parce qu'en son temps le pays de Guilhem de Castro, de Lope de Vega et de Calderon est à la mode, mais parce qu'il est porté, par ses dispositions personnelles, vers les héros farouches du

théâtre castillan. Il retrouvait chez les auteurs transpyrénéens ses propres rêves de grandeur d'âme : les protagonistes de la « comedia » espagnole, qui savaient subjuguier leur cœur et se soumettre sans sourciller à ce qu'ils considéraient comme leur devoir, ou plutôt leur « honneur », devaient puissamment agir sur son imagination hantée par des visions d'énergie indomptable, et cette action gagnait en intensité grâce à l'élément commun qu'il y avait chez lui et chez les dramaturges castillans : de là une intime relation entre la peinture de la volonté surhumaine des types d'hommes et même de femmes chez Corneille et l'exaltation du point d'honneur chez les Lope, les Calderon et leurs compatriotes. L'influence du théâtre espagnol est donc, avant tout, le résultat d'une rencontre de certains traits de caractère également propres à l'esprit de la « comedia » et à celui du poète français.

Mais Corneille a élargi la notion espagnole du point d'honneur ; de ce qui n'était approprié qu'à un peuple et à un temps spéciaux, il a fait quelque chose d'euro péen ; transposé dans le milieu français, l'orgueil de sacrifier tout à son honneur est devenu l'orgueil de n'obéir qu'à son devoir : deux formes de la volonté presque nietzschéienne, dont l'une était purement locale ou, si vous voulez espagnole, l'autre française et humaine. Du contact entre le génie français et le génie espagnol, il est donc résulté, grâce à la haute valeur personnelle de Corneille, un enrichissement pour l'esprit français qui se trouvait être en même temps « euro péen ».

Puisque nous parlons toujours d' « esprit national » et d' « esprit euro péen », force nous est de toucher ici la question assez controversée de la race et de la nationalité qui sont dans un rapport direct avec la naissance et le développement des civilisations. Il est indéniable qu'une longue communauté du sang, du sol, de l'idiome, de l'histoire et des mœurs doit concourir, à travers les siècles, à la formation d'une seule et même littérature qui sera forcément une littérature « nationale ». Vivante ou morte, euro péenne ou asiatique, chaque culture est ; douée d'une âme qui diffère de celle de toute autre civilisation. Au fond des œuvres qu'a produites une seule et même littérature — depuis ses ori-

gines les plus humbles jusqu'à son épanouissement le plus grandiose, — il faut qu'il y ait quelque chose de propre, de particulier, de distinctif qui constitue un lien commun et indestructible entre elles. Or, ce quelque chose de propre, de particulier, de distinctif est ce qui fait le caractère essentiel d'une littérature ou même d'une culture : c'est l'esprit ou le génie national. « Il n'y aurait point d'Italie, s'il n'y avait quelque chose de commun entre Dante et Alfieri, pas plus qu'il n'y aurait d'Allemagne, s'il n'y avait au fond de tout Allemand quelque chose, encore aujourd'hui, de Luther », et il n'y aurait pas d'Espagne, s'il n'y avait pas une unité indiscutable d'essence entre les *Amadis* et les romans espagnols modernes, entre les drames de Lope de Vega et ceux de José Echegaray... Et l'Alhambra sans le génie arabe ou le Parthenon sans le génie grec, seraient-ils concevables? Que serait-ce que notre Petöfi sans la Hongrie? Il existe donc un « esprit national » qui imprime sa marque indélébile à chaque civilisation ; il existe un « génie national » qui laisse sa profonde empreinte sur chaque littérature où tout un peuple reconnaît sa conception de la vie, son interprétation particulière de la nature et de l'homme et le tour personnel de son expression.

Mais l'esprit national n'est pas seulement indispensable à la formation des littératures nationales, ce qui est évident, mais encore à celle de la littérature européenne. Car de quoi la trame de celle-ci serait-elle tissée, si les littératures qui agissent les unes sur les autres, n'étaient pas propres à certains groupements ethniques ou, pour mieux dire, à des nations diverses? Si une telle différence entre les génies qui animent chaque littérature n'existait pas, l'étude des influences d'un point de vue international manquerait tout simplement d'objet et ne serait même pas possible, car on ne se pose qu'en s'opposant et ce n'est que de l'opposition d'une âme nationale à une autre qu'il peut résulter quelque chose de profitable pour l' « esprit européen ».

Il y a donc un rapport étroit entre le national et l' « européen ». Ce qui est européen peut et doit même être national, mais inversement, le national n'a pas toujours la chance d'être accessible à tous, en un mot, d'être européen ou, mieux encore, mondial. En effet, dans le monde intellectuel, on ne peut considérer comme universel, que ce qui est également compréhensible pour un public composé de différentes nationalités. A moins d'être

un spécialiste, on peut difficilement éprouver une émotion esthétique en lisant la *Chanson de Roland* ou en assistant à la représentation d'un *auto sacramental*. Mais qu'on soit Français ou Italien, Hongrois ou Espagnol, on pourra toujours trouver un plaisir à lire les romans de Balzac ou à voir jouer sur la scène les drames de Shakespeare.

C'est surtout à notre époque que la tendance à former une « race européenne » s'est fortement accentuée. Grâce à l'extrême facilité des échanges et des communications d'idées, d'un bout à l'autre du monde, une certaine unité intellectuelle s'est constituée en Europe, voire même en Amérique (pour ne pas parler d'autres pays d'outre-mer) ; partout où vivent des hommes civilisés, on raisonne et on sent à peu près d'une manière uniforme à propos des mêmes questions. Il est peut-être inutile de faire ressortir que la pénétration des civilisations nationales par les civilisations étrangères a puissamment contribué à l'avènement de l'« esprit européen » qui s'est manifesté surtout par des courants internationaux, comme, par exemple, le wagnérisme, le tolstoïsme ou le nietzschéisme.

L'élargissement de l'horizon intellectuel qui résulte de la fréquentation assidue des cultures différentes, ne devra-t-il pas être payé par une trop dure rançon? Les qualités héréditaires de nationalité ne vont-elles pas s'émousser à ce contact perpétuel avec des littératures étrangères? Le flot grossissant de l'internationalisme ne va-t-il pas engloutir et finir par noyer le « génie de la race »? Oui le saurait dire? Même s'il en était ainsi, on pourrait à peine réagir avec succès là contre, car l'exotisme littéraire n'est qu'une des conséquences multiples de l'inéluctable transformation de la société moderne. Mais en admettant même que, par suite du nivellement de l'internationalisme, les différences ethniques qui départagent les peuples s'évanouissent et que les nations ne représentent plus que divers groupements politiques : nous ne croyons pas que l'« esprit national » doive disparaître complètement. On ne fera pas que le sol natal des peuples où ont pris naissance les « âmes nationales », ne reste pas ce qu'il a été au cours d'une succession d'années plusieurs fois séculaire ; le soleil d'Italie et le brouillard d'Angleterre ne seront jamais « interchangeable » les causes ethniques et climatériques subsisteront — en grande partie du moins, — et continueront à

agir ou plutôt à réagir contre l'orientation mondiale ; et leur rencontre aura même pour effet une nouvelle différenciation. Le « national » et l' « international » seront, dans ce sens, semblables à deux forces : l'une centripète ou, plus concrètement, tendant à l'unification, l'autre centrifuge, c'est-à-dire tendant à la diversification.

III

Mais, en y regardant d'un peu plus près, nous constaterons que ce qu'on désigne sous le nom d' « esprit européen » n'est, essentiellement, autre chose que ce que les anciens ont appelé — Dieu me pardonne ! — l' « esprit classique ». Si nous ne considérons comme européennes que les œuvres qui ont enrichi le trésor commun de l'humanité, nous ne faisons à vrai dire que leur appliquer une dénomination par laquelle nos ancêtres ont voulu caractériser les productions d'esprit d'une valeur durable et générale, sinon absolue. C'est dans de pareilles œuvres que s'est incarné l' « éternellement humain », élément qui ne dépend presque pas de la race ni du milieu, car il peut se retrouver également dans les tragédies antiques d'un Sophocle et dans les drames modernes d'un Ibsen. Il est évident que ce n'est pas à leurs qualités ethniques et nationales que ces ouvrages doivent la domination universelle qu'ils exercent et qu'ils continueront à exercer — à notre avis, — sur les esprits cultivés de tous les temps et de tous les peuples. Du reste, il sera toujours très difficile de définir l'idée flottante de la race et des « qualités ethniques ». En effet, en quoi consiste, par exemple, le spécifiquement russe dans un roman comme la *Sonate à Kreutzer*, de Tolstoï, ou le spécifiquement hongrois dans un drame comme *Byzance* (1), de François Herczeg ? *Sub specie aeternitatis*, le national et l'exotique ne sont pas, pour nous servir d'un terme Kantien, « des êtres en soi » : ils ne représentent que des manifestations diverses de l'esprit humain qui est universel.

(1) Le plus important chef-d'œuvre du théâtre hongrois de l'époque contemporaine; il en a paru une traduction en français (Champion, Paris, 1912).

Si la chimie ne dispose pas d'agents assez puissants pour décomposer le diamant, celui-ci n'en est pas moins du carbone pur, et si, au creuset de l'analyse psychologique, les caractères signalétiques d'une race fondent et se réduisent en des composants simples toujours les mêmes : leur alliage ne produit pas moins des œuvres entre lesquelles la différence est presque aussi grande que celle qu'il y a du diamant au carbone. Mais est-ce le génie de la race qui engendre une telle différence? Aucunement : pour imprimer à un produit littéraire le caractère d'impré-riabilité, il faut qu'une puissante individualité y mette sa marque à elle. C'est grâce à son génie personnel qu'un auteur s'élève au-dessus des exigences de l'âme « nationale » pour s'élancer dans les hautes sphères de l'universellement humain. Et si le temps arrive où les ouvrages ne trahiront plus leurs origines ethniques que par des traits difficiles à discerner, l'em- preinte individuelle de grandes personnalités ne cessera point d'y créer des différenciations variables jusqu'à l'infini.

Dans la recherche des influences que les littératures nationales ont exercées les unes sur les autres, il faudra donc tenir compte de la valeur personnelle des auteurs. Dans un chef-d'œuvre, à quelque race qu'il appartienne, il y aura lieu de se demander non seulement ce qui y figure à titre national, mais avant tout, ce qui y figure à titre individuel. Shakespeare n'est pas seulement un auteur anglais, il est aussi, et avant tout, Shakespeare. Les matériaux provenant de différentes sources, qu'il a mis en œuvre pour écrire ses drames, ne lui ont pas servi seulement à y mettre la marque de sa race, mais aussi celle de son génie personnel. C'est pour cette raison, entre autres, que, dans la détermination des conditions dans lesquelles une œuvre isolée, ou un genre, ou même toute une littérature exerce une hégémonie « européenne », l'on doit aussi compter avec les « génies européens » ou pour parler comme Emerson, avec les *representative men* de la littérature.

IV

En parlant du cosmopolisme littéraire, nous avons dit combien notre époque moderne était favorable à sa diffusion. Mais il n'y a rien de nouveau sous le soleil et ce serait une erreur de

croire que l'européanisme ou l'internationalisme soit de date récente. Les littératures ont toujours été pénétrées les unes par les autres, d'inspirées ou d'inspiratrices elles sont devenues tour à tour inspiratrices et inspirées ; les contacts ou les rencontres avec des littératures étrangères ont été, en outre, pour les littératures « nationales » une occasion de se renouveler et de s'enrichir. Aucune des littératures européennes n'a évolué d'une manière autochtone : la naissance, comme les périodes de splendeur et de décadence de chacune, sont dans un rapport intime avec la naissance et les périodes de splendeur et de décadence des autres littératures ; aussi les littératures particulières doivent-elles être considérées comme des branches de la littérature de l'Europe dont quelques-unes sont arrivées tour à tour à exercer une suprématie universelle. Quand il s'agit donc de faire l'histoire des littératures particulières, il faut subordonner celles-ci à l'histoire générale de la littérature de l'Europe. Or, celle-ci nous enseigne qu'avant même qu'il y ait eu des littératures nationales, il existait déjà une littérature « européenne ».

Pour retrouver les origines de cette littérature européenne, c'est à la littérature grecque qu'il faut remonter. Malgré son originalité — ce qui ne l'empêche pas d'être elle-même redevable de quelque chose à des civilisations très anciennes, par exemple, la civilisation phénicienne, — malgré sa beauté, sa richesse, elle n'est devenue « européenne » que grâce au génie latin. C'est en fusionnant avec celui-ci que l'esprit de la littérature grecque fait la conquête du monde civilisé d'alors ou, pour parler plus exactement, c'est sous l'influence du génie romain que le génie grec renaît à une vie nouvelle pour prendre l'hégémonie d'une littérature européenne ou même mondiale : les auteurs latins s'assimilent les œuvres de la littérature grecque et c'est sous la forme de leurs adaptations que ces œuvres répondront aux exigences actuelles de l'esprit « européen ».

De la littérature gréco-latine surgira une autre littérature d'une même langue, s'étendant à presque tous les peuples de l'Europe et qui sera, par conséquent, également internationale, je veux dire la littérature du moyen âge. N'oublions cependant pas qu'un facteur, lui aussi d'une portée « cosmopolite », ne contribuera pas moins à exercer un ascendant puissant sur la litté-

rature médiévale : ce sera la Bible (1), et les commentaires hébraïques auxquels elle aura servi de texte.

Ce n'est que peu à peu que les peuples de l'empire romain s'éveillent au sentiment de leur nationalité et, dans la même mesure, la littérature, d'européenne et d'internationale qu'elle était, va se nationaliser, c'est-à-dire se diversifier selon le génie particulier des nations naissantes qui s'en approprieront la matière. Mais à peine leurs jeunes littératures se libèrent-elles du joug de la littérature médiévale issue de l'antiquité, que de nouveau un courant international va les réunir et les y ramener : la Renaissance. Car que signifie-t-elle sinon un retour à la latinisation de la culture ? Cependant les auteurs de la Renaissance ont beau écrire en latin : ils sont déjà Italiens, Français, Anglais, Hongrois ; ils ont beau être surgis de la civilisation gréco-latine : une conscience plus accentuée de leur « nationalité » s'oppose déjà en eux à cette culture qu'ils considèrent comme étrangère, tout en l'imitant ; les littératures véritablement nationales vont bientôt naître. Mais longtemps encore elles se ressentiront de leurs origines « antiques » et lorsque l'héritière la plus directe de la civilisation romaine, c'est-à-dire la littérature italienne arrivera la première, parmi les grandes littératures modernes, à exercer une hégémonie européenne au XVI^e siècle : elle ne fera triompher, en réalité, que le génie latin, marqué à l'empreinte d'un Dante, d'un Boccace ou d'un Pétrarque...

Après l'Italie, au XVII^e siècle, le rôle d'exercer une domination universelle sur les littératures, passera à l'Espagne, nation « latine » elle aussi, mais qui — peut-être à cause de sa situation géographique qui l'isole, pour ainsi dire, du centre de l'Europe et l'avoisine plutôt de l'Orient (rappelons-nous son commerce huit fois séculaire avec les Maures) — a su enrichir sa littérature de nombreux traits qui lui imprimeront plutôt un génie « romantique » : le souffle de la Renaissance a passé sur elle sans y apporter de changements notables et, en général, c'est la seule littérature européenne qui se soit développée presque indépendam-

(1) Je renvoie, à ce propos, à un essai de grande valeur traitant, entre autres questions, des influences d'un point de vue européen : *La Littérature générale* (Világirodalom), par le professeur Bernhard Alexander.

ment des grandes influences auxquelles les autres littératures ont plus ou moins participé. C'est pour cela, soit dit en passant, que la littérature espagnole abonde en genres qui ont été réfractaires à toute imitation de la part des étrangers ou, pour mieux dire, à une réceptivité et expansion européennes. Ainsi, par exemple, le goût de terroir excessif a empêché l'europanisation des « autos sacramentales » qui, en leur temps, ont joui d'une vogue immense en Espagne...

Enfin, au XVIII^e siècle, après avoir été successivement tributaire de l'Italie et de l'Espagne, la littérature française se lèvera comme un astre et inondera de ses « lumières » l'Europe civilisée.

Les littératures méridionales ayant ainsi atteint à leur maximum d'expansion, l'esprit latin cédera le pas devant l'avènement du génie septentrional : l'Europe littéraire subira d'abord l'influence anglaise, puis allemande. A son tour, la littérature allemande devra son hégémonie européenne, en dehors de la critique de Lessing — visant l'émancipation du goût français, — au contact avec l'esprit anglais ou, pour parler plus exactement, à sa conception shakespearienne du drame libre. « De même qu'au XVI^e siècle, le ferment grec, si l'on osait se servir de ces expressions techniques, avait fait lever ce qu'il y avait au fond du génie latin de forces devenues comme oubliées d'elles-mêmes, ainsi dans les dernières années du XVIII^e siècle, le ferment britannique a dégagé du génie allemand ce qu'il contenait de fécondité latente et de germes inutilisés. En tant qu'européennes, les origines de la littérature allemande sont critiquées... et britanniques (1). »

A quelle littérature viendra désormais le tour d'exercer une domination européenne? Sans admettre l'hypothèse d'une décadence des nations latines et celle de l'ascension des peuples d'origine germanique, on trouve sans doute des arguments pour appuyer cette façon d'envisager la fluctuation des courants littéraires de l'Europe dans ce fait, qu'au XIX^e siècle ce sont d'une part, les Jacobsen, les Strindberg et les Ibsen et, d'autre part, les Tolstoï et les Dostoïevski, en un mot des génies « euro-

(1) F. BRONETIÈRE, *Variétés littéraires*, p. 34.

péens » de la race septentrionale, qui ont régné en maîtres sur la littérature contemporaine.

De ce coup d'œil hâtif que nous venons de jeter sur leur évolution historique, il est évident que les grandes littératures européennes se sont développées, non pas simultanément, mais successivement ; et que, par suite des influences réciproques qu'elles ont exercées les unes sur les autres, elles se trouvent être enchevêtrées par les liens organiques d'une solidarité intime. C'est pour cela qu'on ne peut traiter, d'une façon complète, les littératures particulières sans sortir de leurs frontières « nationales » ; c'est pour cela qu'on ne peut expliquer le développement des courants de goûts, d'idées ou de sentiments qui se forment au sein de plusieurs littératures, suivre l'évolution des genres, comme le roman ou le drame, qu'à travers l'histoire de la littérature « européenne » ; c'est pour cela, en un mot, que toutes les questions concernant les littératures nationales se trouvent être, au fond, des questions « internationales » qui ne s'éclairent qu'à la lumière de l'ensemble des littératures européennes.

V

L'histoire de l'évolution du roman offre un exemple intéressant de la diversité des influences qui concourent à la formation d'un genre. Sans remonter plus loin, et en restant dans les limites des littératures européennes, les origines du roman moderne se trouvent être espagnoles ou portugaises. En effet, parmi les grandes créations du génie espagnol, c'est — avant le drame même, — le roman surtout qui est parvenu à une expansion « internationale » : les romans de chevalerie et les romans pastoraux, les *Amadis* et les *Diana* séduisent les imaginations de tous les pays du XV^e et du XVI^e siècle et marquent ainsi la première étape de l'invasion de l'« hispanisme » en Europe ; leur diffusion universelle ne fera que préparer le terrain à l'avènement du théâtre espagnol. Mais, à la vérité, ces *Amadis*, qui nous paraissent les ancêtres du roman moderne, ne s'inspirent-ils pas largement des *romans de la Table ronde*, des *chansons de geste* et même des *fabliaux* français, et ceux-ci, à leur tour, s'ils ne sont

pas d'origine germanique (1), ne semblent-ils pas quand même avoir été effleurés par un souffle de l'esprit du Nord ? Mais poursuivons les métamorphoses de cette matière poétique : en changeant en bergers les chevaliers des *Amadis*, Montemayor n'aura pas seulement remplacé le merveilleux chevaleresque par le merveilleux pastoral ; il aura créé le modèle de toute une série d'œuvres « romanesques » qui exerceront une influence décisive sur l'évolution du genre. Car, en infusant la matière de la *Diana enamorada*, dans son *Astrée*, Honoré d'Urfé écrira le premier roman psychologique qui sera en même temps réaliste, car il visera déjà à une certaine imitation de la vie ambiante. De l'*Astrée* s'inspireront Gomberville, dans son *Polexandre*, M^{me} de Lafayette, dans sa *Princesse de Clèves* ; M^{lle} de Scudéry, dans sa *Clélie* et son *Artamène*, pour ne citer que quelques-uns des principaux romans français du XVII^e siècle. L'abbé Prévost et Marivaux — il faut songer surtout à sa *Marianne*, — au XVIII^e siècle, puiseront leur inspiration à la même veine et, en faisant entrer dans le cadre de leurs œuvres des histoires d'aventures qui s'approcheront de plus en plus de celles de la vie commune, ils prépareront le terrain à Richardson et à Fielding, qui ne feront que s'emparer à leur tour, pour l'angliciser, de la matière des romans de leurs devanciers français... Mais un jour viendra où l'auteur de *Clarisse Harlowe* servira de modèle à Jean-Jacques Rousseau, l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*. Nous voilà, certes, loin de la lignée immortelle des *Amadis* et de leurs descendants ! Que d'influences, que de fécondations et de fusions de divers esprits « nationaux » se sont entrecroisées et entremêlées pour combler l'intervalle qui sépare les vigoureux chevaliers des *chansons de geste* de leurs pâles successeurs rousseauistes !

Cependant, le génie espagnol va exercer, une deuxième fois, une action fécondante sur la formation du roman. C'est l'Espagne qui, au XVII^e siècle, a mis au monde *Lazarillo de Tormes*, l'ancêtre légitime du « héros en casquette », de Zola : c'est de lui que descendra cette génération nombreuse de « picaros » ou de gueux qui feront la conquête de toutes les littératures européennes. En France, Lesage exploitera la mine du picaresque

(1) J. BÉDIER : *Revue des Deux Mondes*. 15 janvier 1913, p. 321.

espagnol pour écrire son *Gil Blas* ; c'est à travers lui, mais aussi directement, que s'inspireront de l'Espagne, Smollett et Fielding, pour ne mentionner que deux noms parmi les représentants du roman « réaliste » du XVIII^e siècle. Mais les avatars de celui-ci ne s'arrêteront pas là : au XIX^e siècle, le roman réaliste ou si vous voulez naturaliste, va subir successivement l'influence anglaise et l'influence russe, principalement celle de Dickens et de George Elliot, celle de Tolstoï et de Dostoïevski et, à ce contact, il va gagner en signification morale et sociale, tout en restant une peinture « objective » de la vie quotidienne.

L'histoire du « précieux » offre un autre exemple curieux du caractère international de toute question esthétique ou littéraire. En effet, la préciosité en France, le marinisme en Italie, le gongorisme en Espagne, l'euphuïsme en Angleterre semblent presque se produire indépendamment l'un de l'autre : leur invasion dans les littératures européennes ne s'explique pas moins par une source commune et par un entre-croisement de plusieurs esprits nationaux. De même que nous avons pu remonter au foyer européen du roman qui, dans la suite, rayonna à travers les frontières de différents pays, de même on peut assister à la nationalisation de la préciosité qui, d'origine espagnole, devient d'abord internationale, puis se différencie en italienne, française et anglaise.

En effet, la préciosité est, si l'on peut ainsi dire, un trait de caractère inhérent à la race espagnole. Le pays où le culte de l'idéal chevaleresque et romanesque fut poussé à ses limites les plus extrêmes, devait presque naturellement engendrer une langue propre à exprimer les exagérations de cette poésie héroïque. Le génie espagnol est, en général, enclin à l'outrance, à la boursoufflure, à la subtilité recherchée, en un mot, à la phraséologie pompeuse — qui aboutira à corrompre le style sous prétexte de le rendre original et raffiné, — ce ne sont là que les corollaires de l'imagination effrénée qui se fait jour dans les romans chevaleresques et pastoraux. Aussi retrouve-t-on les traits essentiels de la préciosité chez Sénèque, originaire de Cordoue, donc Espagnol. Mais Sénèque est en même temps l'auteur le plus

« européen » ou, si vous voulez, le plus cosmopolite de l'antiquité gréco-latine, celui que les écrivains de toutes les nations purent le plus facilement mettre à contribution. Le point d'origine de la préciosité se trouve donc être autant espagnol qu'européen et elle devient tour à tour italienne, française, anglaise, selon qu'elle passe d'un milieu dans un autre, ou plutôt selon qu'elle se nationalise dans les frontières de pays différents.

Comme les chimères romanesques des *Amadis* et des *Diana* ont pénétré en Italie, en France, en Angleterre, elles ont partout semé les germes contagieux de cette maladie du goût presque universelle. Leur influence a été encore particulièrement renforcée par la « pastorale » italienne, aussi est-ce l'Italie qui, après l'Espagne, a le plus contribué à propager le « marinisme » : l'*Arcadie*, de Sannazaro ; l'*Aminte*, du Tasse; le *Pastor Fido*, de Guarini — sans parler de l'Arioste, l'ancêtre le plus authentique du marinisme italien, — favoriseront tout particulièrement la diffusion du mauvais goût. Pour n'être pas apparent, le rapport n'en existe pas moins entre les différentes variétés de la préciosité, mais leurs représentants, comme Marini, Gongora ou les habitués de l'hôtel de Rambouillet ne doivent le faible honneur d'y avoir attaché leur nom qu'à leur susceptibilité individuelle à subir et à propager cette intoxication littéraire, préparée et alimentée par une longue succession d'ouvrages d'un goût plus ou moins affecté.

La réaction qu'a provoquée la préciosité, se caractérise par un concours d'influences également international. Mais pour ne pas abuser de la patience des lecteurs, nous ne citerons à ce propos que ce qu'on pourrait appeler le « cas Shakespeare » ; il nous fournit, en effet, un exemple typique de la façon dont se produit l'« influence par contrariété ».

A l'époque de son hégémonie européenne, l'Espagne a marqué, de sa profonde empreinte, le théâtre anglais ; surtout les dramaturges de l'époque d'Elisabeth et de Jacques 1^{er} ; Shakespeare lui-même n'échappa pas complètement à l'infiltration de la sève espagnole dans son œuvre et l'on trouve même de l'euphuïsme chez lui... Or, pour se venger, pour ainsi dire, de la corruption du

goût causée par la pénétration de l'esprit espagnol en Angleterre, il semble être parti en guerre non seulement contre les folies de la galanterie romanesque, mais contre l'essence même de toute poésie castillane, je veux dire : l'esprit héroïque. Je n'irai pas jusqu'à dire, avec Philarète Charles, que l'auteur d'*Hamlet* était « l'ennemi personnel du génie espagnol », mais ce qui est certain, c'est que dans son théâtre, le personnage comique destiné à parodier tout ce qui tient à la chevalerie, revient avec une insistance qui nous paraît vraiment singulière. Pour ne citer que deux exemples, le don Adriano de Armado des *Peines d'amour perdues*, et de Malvolio du *Soir des Rois*, — qui, soit dit en passant, offre des analogies frappantes avec la pièce anonyme : *L'Espagnole à Florence*, — nous présentent une caricature on ne peut plus malicieuse des prétentions chevaleresques, des manières élégiaques et des discours emphatiques qui caractérisent généralement les « caballeros ». Vraiment, ici, il ne s'agit plus d'une lutte contre l'affectation dans le langage; Shakespeare vise plus profondément. Cervantes, très en vogue en Angleterre, dès la fin du XVI^e siècle, a-t-il contribué, et dans quelle mesure, à nourrir cette veine antiespagnole du colosse britannique et, en général, quel rapport y a-t-il entre les peintures satiriques du « chevalier espagnol » et tous ces ouvrages qui ont cherché à ridiculiser les exagérations de la poésie romanesque — ce serait encore un chapitre très intéressant à écrire sur le rôle international des influences dans l'histoire comparée de la littérature européenne.

NOTICES

La Crise des Balkans et ses aspects internationaux

[327 (497 : ∞)]

Le monde entier a suivi, avec une attention soutenue et une angoisse justifiée, le conflit qui vient d'ensanglanter les plaines de la Thrace, de l'Épire et de la Macédoine. La séculaire question d'Orient, une fois de plus, a profondément troublé l'Europe et la plus épouvantable des guerres a failli éclater et livrer au carnage des champs de bataille des masses humaines armées, telles que jamais les plus célèbres capitaines n'en ont eu sous leurs ordres.

ASPECT POLITIQUE.— Les causes profondes de cette situation ont un caractère international incontesté : d'une part, la soif de domination politique des grandes puissances, d'autre part, l'éveil des nationalités ; d'une part le désir maladif d'étendre les sphères d'influence et d'assurer des débouchés, d'autre part, les aspirations vers l'autonomie et la liberté, le désir des peuples de vivre leur vie.

C'est entre ces deux tendances qu'oscille la politique des grandes et des petites puissances. Les grands États surtout sont les représentants de la tendance d'accaparement et de conquête, les petits États représentent plus spécialement l'aspiration vers l'indépendance.

A cette double tendance se sont superposées d'autres préoccupations ; des préoccupations dynastiques de la part de certains princes avides de ceindre la couronne impériale et de reconstituer l'Empire d'Orient à leur profit personnel ; des préoccupations religieuses cherchant à rattacher à l'Eglise ottomane ou à l'Eglise orthodoxe la population des Balkans.

Il semble difficile de dégager, de toutes ces influences, l'influence prépondérante, celle qui a définitivement déclenché la guerre. Ce qui semble certain, c'est que le conflit a été exacerbé

par une propagande secrète et journalière de la part d'émissaires venus d'Autriche et de Russie. C'est cette intervention occulte de ces deux grandes puissances qui a donné au conflit des Balkans son caractère véritablement international. D'une part, l'Autriche a rêvé de s'étendre vers le sud et de faire prédominer dans son empire l'élément slave ; elle espère ainsi consolider l'avenir de la monarchie en se faisant la protagoniste du neoslavisme. La Russie, d'autre part, poursuit au nom de panslavisme, depuis de longues années, depuis deux siècles, ce qu'on appelle la politique de Pierre le Grand : elle vise Constantinople, elle veut surtout assurer sa domination sur toutes les côtes de l'Hellespont et ouvrir enfin le Bosphore et les Dardanelles à ses navires de guerre enfermés depuis plus de cinquante ans, de par la volonté de l'Europe, dans l'étroite Mer Noire.

A l'heure actuelle les projets tant de l'Autriche que de la Russie semblent avoir échoué. Les petites nationalités balkaniques désirent échapper à la domination de l'un et de l'autre de ces deux grands empires et, avec une habileté vraiment remarquable, elles ont opposé, aux ambitions des gouvernements autrichien et russe, l'union imprévue de leurs forces. Avec une rapidité foudroyante, elles sont parvenues à déconcerter l'Europe et à l'obliger à reconnaître le fait accompli. Mais il est certain que les diplomaties de ces deux grands empires n'abandonneront pas facilement leurs anciennes visées et qu'elles s'efforceront, par des moyens détournés, à placer les pays balkaniques sous leur égide ou sous leur tutelle. Il faut espérer, pour la tranquillité de l'Europe, que ces calculs seront déjoués.

ASPECT ÉCONOMIQUE. — Mais si les influences politiques ont joué un rôle certain, mais difficile à préciser, dans les événements qui viennent de se dérouler, des influences économiques y ont eu leur part aussi et prédominant sans doute en ce moment.

A ce dernier point de vue, la crise des Balkans a été vraiment révélatrice : on y voit nettement à l'œuvre le capitalisme cosmopolite. On sait comment celui-ci est parvenu à se faire ouvrir la Sublime Porte et à s'accaparer presque exclusivement de toutes les affaires fructueuses qu'il était possible de créer dans les diverses régions encore peu civilisées de l'Empire ottoman : chemins de fer, ports, routes, mines ont été successivement l'objet de concessions en faveur de financiers étrangers. La lutte se poursuit actuellement, à Constantinople, entre trois groupes également puissants, venus de France, d'Allemagne et de Grande-Bretagne.

Lors des difficultés financières qui suivirent la guerre de 1876, ce furent surtout des capitaux français qui facilitèrent à la Turquie le paiement des indemnités dues à la Russie et le renouvellement et le développement de son outillage économique.

La Grande-Bretagne, qui s'était assurée pour ainsi dire le monopole de l'exploitation de l'Égypte, laissa à la France le champ presque complètement libre dans la Turquie d'Europe. C'est l'intervention, quelque peu inopinée de l'empereur d'Allemagne, qui modifia profondément les choses. Une concurrence s'établit entre les influences françaises et les influences germaniques. Les financiers allemands jetèrent leur dévolu sur l'Asie Mineure et les chemins de fer vers Bagdad et le Golfe Persique. La concurrence fut également vive au point de vue militaire ; alors que l'armement des petits États balkaniques était accaparé presque exclusivement par des usines françaises, ce furent des usines allemandes, et tout spécialement celle de Krupp, qui furent chargées d'armer la Turquie de canons modernes. La crainte d'une part de voir un jour la France et l'Allemagne s'entendre pour ouvrir plus largement la voie vers le Golfe Persique et vers les Indes au travers de l'Asie Mineure et de créer ainsi une concurrence néfaste au Canal de Suez ; d'autre part, la possibilité d'une entente entre ces deux pays et la Russie pour assurer enfin l'ouverture du Bosphore et des Dardanelles, engagèrent la Grande-Bretagne à reprendre à Constantinople une situation prépondérante ou tout au moins égale à celles de la France et de l'Allemagne.

Actuellement c'est entre ces éléments financiers que la lutte va s'engager ou qu'une entente pourra s'établir. La Turquie et les États balkaniques auront tous besoin de capitaux considérables, non seulement pour payer les frais de la guerre, mais encore pour mettre en valeur les richesses naturelles de leur sol.

D'autres préoccupations encore hantent le cerveau des hommes d'État de ces contrées toujours mal outillées ; il s'agit pour elles, d'ouvrir vers l'Adriatique une voie de transit venant du Danube et permettant à la Bulgarie, à la Serbie et à la Grèce, et dans une certaine mesure à la Roumanie et à la Russie, de transporter leurs produits sans payer un tribut aux chemins de fer occidentaux et sans les longs détours vers Trieste, Gênes ou Hambourg. Une autre voie, non moins importante, et que l'Autriche espérait bien réserver à ses capitalistes, est celle qui doit unir Salonique à l'Europe centrale et se prolonger éventuellement jusqu'à Athènes, permettant à ces deux ports de faire concurrence à Brindisi et de détourner de l'Italie une large part du trafic européen vers les Indes. Ce sont tous ces intérêts complexes et divers qui vont donner, au développement économique de la péninsule des Balkans, un caractère exceptionnellement international.

Il serait désirable que les capitaux appelés à mettre en valeur ces territoires et ces voies nouvelles ne soient pas exclusivement fournis par des financiers et des rentiers de quelques pays privilégiés. Plus que jamais l'internationalisation des vastes entreprises, qui ont été et qui seront créées dans ces pays, s'impose et

se justifie. Le monde entier, l'Asie, l'Afrique comme l'Europe ont un intérêt majeur à ce que les voies qui les unissent et les rapprochent soient largement ouvertes à tous et ne constituent de monopole pour personne.

Les Etats balkaniques y ont tout spécialement un intérêt majeur. Leur autonomie, leur prospérité, leur situation mondiale dépend en une large mesure de leur indépendance économique. Ils pourront, si leurs gouvernements agissent avec la prudence et la netteté de vues qu'ils ont apportées dans la préparation du conflit qui vient de se terminer, assurer à l'Orient de l'Europe une situation privilégiée, similaire à celles que la Belgique et la Hollande ont su s'assurer dans l'Occident de l'Europe ; ils pourront bénéficier, comme ces deux pays, d'une paix prolongée et peut-être perpétuelle et montrer au monde, comme ceux-ci l'on fait, que l'activité et l'esprit d'entreprise n'exigent pas pour s'affirmer que le militarisme domine leur politique.

ASPECT JURIDIQUE. — A ce point de vue quelques questions de haute importance pourraient être soulevées. Celle notamment du droit des peuples de déclarer unilatéralement leur neutralité. Il devrait être possible à certaines nations, dont les ambitions territoriales sont satisfaites, de se soustraire, grâce à une telle déclaration, à la nécessité de développer à outrance leurs armements et d'obtenir de la société des nations la garantie de la situation qu'elles ont acquise. La neutralité ainsi proclamée enlèverait de graves préoccupations aux États voisins de ces nations neutralisées. Les armées organisées par celles-ci seraient uniquement défensives et l'on pourrait au besoin exiger que le service militaire dans ces pays soit établi de telle manière que toute campagne offensive leur soit matériellement impossible.

Les avantages considérables qui en résulteraient pour ces pays tant au point de vue de leur sécurité que de leur enrichissement, constitueraient pour les grandes puissances militarisées un exemple décisif et l'on pourrait espérer voir un jour celles-ci arriver à s'entendre pour modifier de commun accord leur régime militaire et le réduire également à un rôle purement défensif. De tels résultats ne tarderaient pas à modifier profondément la mentalité des diverses nations du monde et l'on pourrait entrevoir la possibilité d'une ère vraiment pacifique. Les armées finiraient par jouer, au point de vue international, le rôle que les forces de police jouent désormais au point de vue de la tranquillité et de la sécurité intérieures des États.

Un autre problème de portée internationale pourrait également surgir, à bref délai, de la situation créée dans les Balkans. On sait la compétition qui se poursuit autour de Salonique et les difficultés faites à la Serbie au sujet de son désir de posséder, sur

l'Adriatique, le port de Durazzo. Par le fait que ces deux villes deviendront nécessairement des entrepôts internationaux de marchandises, venues de tous les coins de l'Orient et de l'Europe, il semble tout indiqué que leur administration soit internationale. Le régime, qui a été prévu pour Tanger, pourrait, sous certaines modifications, leur être également appliqué. On peut même entrevoir l'application de ce régime international à d'autres villes maritimes, autour desquelles des compétitions pourraient surgir comme, par exemple, Constantinople, Suez ou Panama. Fatalement ces villes de vastes entrepôts, de transactions colossales, d'énormes comptoirs et de banques internationales, habitées par une population nécessairement cosmopolite, sont appelées à devenir des cités mondiales, sans caractère national bien déterminé. Elle sont prédestinées à être des centres de contact, d'entente et de coopération et non des outils de concurrence et de haine. Leur situation juridique intéresse donc le monde entier et les expériences que l'on tenterait à Durazzo et à Salonique seraient d'une inappréciable valeur.

Une question importante encore est celle de la nationalité des populations qui résident sur les divers territoires des pays balkaniques. Chacun des Etats va-t-il dénationaliser de force les habitants d'origine étrangère ou ceux-ci seront-ils mis dans l'obligation de quitter le pays où ils sont établis souvent depuis plusieurs générations ? Il semble qu'un droit d'option devrait leur être accordé et que leur situation juridique devrait être équitablement garantie par des règles internationales.

Ce problème du statut individuel, dans les pays à nationalités multiples, devrait être soumis à une conférence internationale de juristes, qui arriveraient certainement à dégager, en cette matière délicate, les principes directeurs, au lieu d'abandonner la solution des difficultés qui vont surgir à des fonctionnaires qui risquent d'obéir à d'aveugles préventions ethniques, politiques ou religieuses. L'Europe, en se soustrayant à ce devoir, se rendrait complice des plus intolérables atteintes à la dignité et à la liberté humaines.

ASPECT DIPLOMATIQUE. — C'est au point de vue diplomatique que la crise des Balkans est spécialement instructive. Il est certain que l'action internationale a été, en cette occurrence, d'une impuissance notoire : elle n'a rien su entraver. Sa mission, depuis le traité de Berlin en 1878, était pourtant clairement tracée ; elle avait à exiger la réalisation des réformes prévues et acceptées. Elle s'est, au contraire, ingéniée à justifier la mise en coupe réglée de l'Empire ottoman et a laissé celui-ci, en Turquie d'Europe, poursuivre sa politique de compression et d'iniquité ; la guerre balkanique a été, d'un avis unanime, la conséquence

directe des agissements de la diplomatie européenne au cours des trente-cinq dernières années.

Depuis que le danger de la conflagration balkanique est devenu imminent l'intervention de la diplomatie n'a guère été plus heureuse. Il suffit d'en rappeler rapidement les phases successives. Dès le mois d'août 1912, les alliés balkaniques commencent à créer au gouvernement turc des difficultés diverses et le comte Berchtold lance, aux puissances signataires du traité de Berlin, son invitation de participer à un échange de vues sur la situation des provinces balkaniques de l'Empire ottoman. On se rappelle l'accueil favorable de pure forme que les divers gouvernements donnèrent à cette suggestion et l'échec définitif de cette tentative.

Dès le 20 août, la probabilité d'une guerre contre la Turquie est indiquée par les télégrammes des agences ; le 18 septembre, l'alliance entre les alliés balkaniques est révélée ; le 30 septembre, la mobilisation est proclamée en Bulgarie, en Serbie, en Grèce, au Monténégro. Les puissances se décident enfin à faire des représentations énergiques auprès des gouvernements des États balkaniques et les préviennent qu'en cas de victoire elles ne permettront l'agrandissement d'aucune des nations victorieuses et s'opposeront au dépouillement de la Turquie. Le 8 octobre, le Monténégro déclare la guerre : deux heures plus tard, la diplomatie remettait aux États balkaniques, la note relative au *statu quo*, sur laquelle les puissances s'étaient enfin mises d'accord (1). Une fin de non-recevoir polie fut la réponse donnée par les alliés, et les chancelleries, selon l'expression consacrée, continuèrent leurs conversations.

Les événements se précipitent : le 24 octobre, prise de Kirk-Kilissé, par les Bulgares ; les Serbes et les Grecs avancent systématiquement en Vieille Serbie et en Épire ; le 31 octobre, bataille de Lule-Bourgas. Pendant ce temps, les agences annoncent que « les ambassadeurs à Londres échangent des visites : l'impression générale est qu'il y aura un moment propice où si l'on veut agir utilement, il faudra le faire sans retard ».

Andrinople et Scutari sont investis. La France prend l'initiative d'une déclaration collective de désintéressement territorial de la part des puissances : elle obtient un succès analogue à celui qu'obtint l'invitation de M. Berchtold.

Le 5 novembre, la Turquie adresse officiellement aux puissances une demande de médiation.

(1) *L'Indépendance Belge* (1912.10.14), résumait ainsi l'impression générale : « Si les circonstances n'étaient pas si graves... on devrait rire de la déconvenue de l'Europe officielle en présence de la brutale constatation que les petits États balkaniques veulent agir pour leur propre compte et commander à leur tour aux événements. »

Le 8 novembre, Salonique est prise. Les puissances « restent en contact étroit ; elles attendent pour prendre une détermination, de connaître les détails des vues des belligérants et de voir se préciser la situation militaire ». Ce sont les vues de l'Autriche-Hongrie et de la Roumanie qui se précisent et qui viennent singulièrement et dangereusement compliquer la situation.

Le 14 novembre, les puissances offrent leurs bons offices : pour toute réponse, des pourparlers directs sont engagés entre les alliés balkaniques et la Turquie ; ils aboutissent, le 3 décembre, à la signature d'un armistice et à la réunion à Londres d'une conférence composée des délégués des belligérants. Les puissances décident que leurs ambassadeurs se réuniront parallèlement à Londres.

La conférence balkanique se réunit le 11 décembre et, après de longues semaines, est suspendue le 6 janvier sans résultat. Pendant cette période, l'attitude de l'Autriche-Hongrie continue à provoquer les craintes les plus vives d'une conflagration générale : il faudra, le 4 février, l'intervention personnelle de l'empereur François-Joseph pour ramener un calme relatif.

Les puissances se concertent à nouveau et le 17 janvier elles remettent, à la Sublime-Porte, une note favorable aux prétentions des alliés balkaniques. Le gouvernement ottoman va céder, lorsque le 23 janvier, le coup de force des Jeunes Turcs remet tout en question. La diplomatie ne se décourage pas et finit, le 1^{er} mars par faire accepter la médiation des puissances par la Turquie. Le 5 mars, une demande, dans le même but, est adressée aux alliés balkaniques. Le 6 mars, les Grecs s'emparent de Janina.

Le 14 mars, les États balkaniques répondent affirmativement à l'offre de médiation des puissances : ils mettent toutefois comme condition à leur acquiescement, que les bases des pourparlers seront celles des négociations poursuivies à Londres, mais avec l'adjonction d'une indemnité de guerre. Sur ce canevas, les diplomates se remettent à la besogne et le 22 mars remettent une nouvelle note aux États balkaniques par l'entremise du gouvernement bulgare. Celui-ci répond qu'il va se concerter avec ses alliés. Le 24 mars l'assaut est donné à Andrinople et le 26 mars cette place se rend.

Les diplomates délibèrent sur les frontières de l'Albanie et se concertent pour enlever au Monténégro et à la Grèce, les territoires qu'ils occupent. Les alliés balkaniques concentrent leurs efforts sur la ligne de Tchataldja. Pour obtenir la levée du siège de Scutari, les puissances se décident à faire une démonstration navale collective ! Une note est remise par elles à la Turquie fixant la frontière turco-bulgare. La paix va se conclure, mais sera-t-elle conclue à l'intervention des puissances ou par les belligérants directement?

Ce qui semble ressortir de ce bref exposé, c'est que la diplomatie n'a eu sur les événements qu'une influence insignifiante ou nulle. Ils se sont poursuivis malgré elle ou contre elle. Les formidables forces militaires et navales qu'elle avait à sa disposition pour imposer aux belligérants sa volonté, ne lui ont permis ni de maintenir, ni de ramener la paix, pour la garantie de laquelle cependant les gouvernements ne cessent de proclamer que ces forces ont été organisées.

C'est que les puissances européennes, qui se sont attribué le rôle de médiatrices et d'arbitres dans les conflits qui ensanglantent ou risquent d'ensanglanter le monde, ne peuvent remplir ce rôle. Il faudrait de leur part une impartialité dont ceux qui les représentent se réclameraient en vain : ils sont juges et parties dans les conflits et ce fait suffit pour paralyser les meilleures intentions.

Il y a aussi la déformation professionnelle, due au milieu fermé et spécial dans lequel les diplomates sont recrutés et vivent, et la tradition historique, qui leur permet de croire qu'ils peuvent trafiquer des peuples à leur guise.

C'est donc une modification profonde qu'il faudrait apporter au recrutement et à l'éducation du personnel diplomatique. D'autre part, les méthodes et les procédures appliquées devraient permettre à la volonté collective et internationale de se manifester et de s'imposer. Il est certain que l'opinion publique universelle a évolué bien au delà du stade féodal auquel la diplomatie officielle, semble confinée encore. Instinctivement, elle sent qu'elle n'est plus l'interprète des peuples et son attitude indécise et prudente témoigne de ses hésitations.

S'il existe une famille des nations et si elle a pour mission d'assurer la paix entre ses membres, il importe que tous puissent intervenir lorsque des difficultés naissent entre deux ou plusieurs nations. Cette collaboration, vraiment internationale, s'impose surtout lorsque, comme dans la crise balkanique, ce ne sont pas les seuls belligérants qui sont les intéressés. On semble avoir perdu de vue que de telles crises ont désormais des répercussions mondiales et que les masses profondes des peuples en subissent les conséquences autant que les milieux financiers, gouvernementaux et politiques.

On a parlé des pressions exercées par les banques sur les gouvernements et par les gouvernements sur les banques, pour entraver ou prévenir la guerre au cours des derniers événements. La voix populaire aussi s'est fait entendre et a protesté contre les velléités belliqueuses de certains gouvernements. Mais cette action n'est pas organique : il semble que c'est à la rendre telle qu'il faudra songer désormais. Déjà les deux Conférences de la Paix, réunies en 1899 et en 1907, ont eu un caractère moins strictement diplomatique quant au choix des mandataires qui

y ont représenté plusieurs pays. Il appartiendra, à l'une des prochaines réunions de cette assemblée internationale, de régler son recrutement, de la rendre plus représentative de l'opinion publique universelle et d'étendre sa compétence à la solution amiable des conflits, qui ont une portée plus politique que juridique. C'est dans cette voie qu'il sera possible de trouver une solution internationale à des difficultés similaires à celles que la crise des Balkans a fait surgir et qu'il a fallu résoudre par la force et non par l'équité.

H. L. F.

Les Etudiants étrangers en Belgique

[378 (493 : ∞)]

Une notice a déjà précédemment été consacrée aux étudiants étrangers dans les quatre universités belges (1). Il y a lieu de compléter les renseignements statistiques recueillis par les chiffres relatifs à d'autres établissements d'enseignement supérieur, eux aussi fréquentés par une nombreuse population étrangère : l'Université Nouvelle de Bruxelles, l'École des Mines de Mons, l'Institut Agricole de Gembloux, l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers. Il est regrettable que les autres écoles supérieures belges n'aient pas cru devoir répondre à la demande de renseignements qui leur a été adressée. Voici, en tous les cas, les données très suggestives qui ont été fournies :

1. L'*Université Nouvelle* comprend une Faculté de Droit et une Faculté des Sciences sociales, qui ont été suivies, de 1900 à 1910, dans les proportions suivantes par les Belges et les étrangers :

ANNÉES	BELGES	ÉTRANGERS	TOTAUX
1900-1901	6	88	94
1901-1902	10	87	97
1902-1903	1	74	75
1903-1904	5	76	81
1904-1905	12	82	94
1905-1906	7	106	113
1906-1907	2	123	125
1907-1908	4	151	155
1908-1909	4	149	153
1909-1910	7	159	166

Si l'on répartit les étudiants d'après leur nationalité, on peut dresser le tableau suivant : il en résulte que les Bulgares et les Russes forment la grande majorité de la population de cet établissement.

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 409.

PAYS	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	TOTAL
	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	
Allemands	1	2	—	1	—	1	2	—	—	2	9
Américain.....	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Anglais	—	—	—	2	1	2	1	—	—	1	7
Arméniens	—	—	—	—	—	—	1	1	2	6	10
Autrichiens.....	1	2	—	2	1	—	1	2	—	1	10
Belges	6	10	1	5	12	7	2	4	4	7	58
Brésilien	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Bulgares	31	27	29	27	30	54	53	70	92	107	520
Chinois.....	—	—	—	—	—	3	2	8	7	2	22
Costa-Rica.....	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Égyptiens.....	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	2
Français	1	—	—	—	1	—	—	1	—	—	3
Hollandais.....	1	—	—	—	1	1	—	1	—	—	4
Hongrois.....	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2
Italiens	—	—	—	—	2	1	—	1	1	—	5
Otomans	2	—	—	—	1	—	—	1	—	—	4
Persan.....	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Portugais	—	1	—	2	1	—	—	—	—	—	4
Roumains.....	27	29	20	16	10	9	11	11	4	3	140
Russes	24	24	25	25	33	34	51	51	40	37	344
Serbes	—	—	—	—	—	—	—	2	1	—	3
Tchèque	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Turc.....	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
TOTAL.....	94	97	75	81	94	113	125	155	153	166	1.153

La population de l'Université Nouvelle est donc essentiellement cosmopolite. C'est que les diplômes délivrés par elle n'ayant en Belgique aucune valeur légale, les Belges ne s'y font pas inscrire. Il est curieux de voir cette Université constituer un foyer d'attraction pour la jeunesse des pays éloignés, de voir cette jeunesse venir y subir des épreuves et conquérir des diplômes leur donnant la faculté d'exercer des professions dans leur patrie, tandis que les nationaux du pays où elle est établie se voient obligés de la désertier en vertu de décisions administratives.

L'Ecole des Mines de Mons prépare spécialement les étudiants au grade d'ingénieur, spécialement d'ingénieur des mines. Le tableau ci-dessous donne la statistique des étudiants belges et étrangers de 1892 à 1913 :

ANNÉES	BELGES	ÉTRANGERS	TOTAUX
1892-1893	—	—	146
1893-1894	159	22	181
1894-1895	157	25	182
1895-1896	167	31	198
1896-1897	179	39	218
1897-1898	207	42	249
1898-1899	222	45	267
1899-1900	216	50	266
1900-1901	260	49	309
1901-1902	254	60	314
1902-1903	233	65	298
1903-1904	214	70	284
1904-1905	212	74	286
1905-1906	227	56	283
1906-1907	225	75	300
1907-1908	234	57	291
1908-1909	192	57	249
1909-1910	200	69	269
1910-1911	220	61	281
1911-1912	224	03	287
1912-1913	246	70	315

Si l'on compare sa population étrangère à la population des Universités et des autres établissements d'enseignement supérieur, on constate que le nombre des étrangers y est moindre. Il est aussi très variable d'une année à l'autre. Il n'y a pas, comme dans les autres écoles, de longues périodes de progression constante. Parmi ces étrangers, les Français, les Russes et les Chinois prédominent. En 1913, 26 p. c. des étrangers sont Français,

40 p. c. sont Russes et 17 p. c. Chinois. En 1905, au contraire, il y avait 46 p. c. de Français et 23 p. c. de Russes ; le reste de la population étrangère comprend, par ordre d'importance, des Serbes, des Turcs, des Italiens, des Espagnols, des Portugais et un Allemand.

L'Institut Agricole de Gembloux, fondé en 1861, a compté par période quinquennale depuis sa fondation en 1865, jusqu'en 1910, les effectifs suivants d'étudiants belges et d'étudiants étrangers :

PÉRIODES	BELGES	ÉTRANGERS	TOTAUX
1861-1865	112	55	167
1866-1870	106	170	276
1871-1875	194	168	362
1876-1880	229	123	352
1881-1885	305	87	392
1886-1890	420	82	502
1891-1895	461	101	562
1896-1900	398	81	479
1901-1905	386	227	613
1906-1910	397	376	773

Depuis sa création jusqu'en 1910, l'Institut a été fréquenté par 1,809 étudiants, 1,187 Belges et 622 étrangers venant des pays ci-dessous :

Belgique.....	1,187	Java.....	
Pologne (1)	99	Pérou.....	4
Espagne.....	62	Turkestan	4
Italie	49	Uruguay	4
Roumanie	43	Açores	3
France	42	Chine	3
Cuba.....	39	Egypte	
Brésil.....	27	Mexique	3
Turquie d'Europe	27	Suède	3
Autriche	22	Bessarabie	1
Pays-Bas	22	Bolivie	1
Allemagne	21	Bornéo	1
Argentine	19	Canaries	1
Bulgarie	18	Danemark	1
Chili	12	Elbe (île)	1
Suisse.....	12	Finlande	1
Luxembourg	10	Nicaragua	1
Trinité	9	Norvège	1

(1) Russe et allemande.

Grande-Bretagne	8	Nouvelle Grenade
Portugal.....	8	Panama
Asie Mineure	7	San Salvador
Porto-Rico	5	San Thomas
Serbie	5	Sardaigne
Turquie d'Asie	5	Sibérie
Guatemala	4	Sumatra

La Pologne russe et allemande, l'Espagne, l'Italie, la Roumanie et la France fournissent la majeure partie des éléments étrangers. Dans les États de l'Amérique du Centre et du Sud se recrute également une notable partie (133) de la population estudiantine.

L'*Institut Supérieur de Commerce* d'Anvers a vu le nombre d'étudiants étrangers dépasser celui des étudiants belges. Le tableau suivant donne, par période quinquennale, le total des inscriptions prises à l'Institut par des Belges, d'une part, et par des étrangers, d'autre part :

ANNÉES	BELGES	ÉTRANGERS	TOTAUX
1853-1857	226	90	316
1858-1862	157	191	348
1863-1867	164	194	358
1868-1872	342	229	571
1873-1877	372	294	666
1878-1882	410	227	637
1883-1887	402	286	688
1888-1892	539	406	945
1893-1897	754	421	1.175
1898-1902	698	511	1.209
1903-1907	566	793	1.359
1908-1912	623	812	1.435
TOTAUX :	5.253	4.454	9.707

Si l'on ne prend que les inscriptions des dix dernières années, on constate que l'Institut a été fréquenté par 1,089 Belges et 1,606 étrangers, parmi lesquels 801 Russes. Ce sont surtout les Russes, les Roumains et les Bulgares qui constituent l'élément étranger. Les Luxembourgeois, les Turcs et les Austro-Hongrois sont également assez nombreux. Des Chinois et des Allemands ont également fréquenté l'école en assez grand nombre durant la dernière décade.

Si l'on établit un rapprochement entre les chiffres antérieurement fournis sur la population estudiantine dans les quatre Universités de Belgique et ceux qui viennent d'être reproduits

ci-dessus, il est possible de calculer le rapport qui existe entre la population estudiantine étrangère et la population estudiantine autochtone à une époque donnée. Prenons, par exemple, l'année 1908-1909, pour laquelle on a des renseignements complets.

ÉTABLISSEMENTS	BELGES	ÉTRANGERS	TOTAUX
Université de Bruxelles	910	241	1 151
— de Gand	849	248	1.097
— de Liège	1.372	1.295	2.667
— de Louvain	2.117	251	2.368
Nouvelle	4	149	153
École des Mines.....	192	57	249
Institut agricole (1)	79	75	154
Institut commercial.....	104	154	258
TOTAUX	5.627	2.470	8.097

Il résulte de ce tableau que l'enseignement supérieur en Belgique est donné aux Belges et aux étrangers à peu près dans le rapport de 2 à 1. Le tiers des étudiants forme une foule cosmopolite venant de tous les pays du monde, appartenant à toutes les races, s'exprimant dans toutes les langues. Leur présence parmi l'élite de la jeunesse belge a contribué sans nul doute à éveiller en Belgique l'esprit international (2).

Du développement des déplacements estudiantins naîtra probablement un jour le besoin d'une unification dans l'élaboration des programmes. La question de l'équivalence des diplômes entre les pays se posera également et devra être un jour résolue par une convention internationale donnant à tous les étudiants la faculté d'aller puiser la science dans les centres les plus réputés et leur assurer ainsi la possibilité de retirer en toute certitude le fruit de leurs efforts, quel que soit le pays où ils auront été conquérir leurs licences.

(1) Ce chiffre est une moyenne de la période quinquennale 1906-1910.

(2) *Le Bulletin administratif de l'instruction publique* en France, signale que sur 37.053 étudiants et 4.056 étudiantes il y a 3.819 étrangers et 1.741 étrangères, ce qui constitue une population de 13 1/2 % de l'ensemble du corps estudiantin.

FAITS ET DOCUMENTS

SOMMAIRE : Centre de culture française aux États-Unis. — Institut international de Chine. — Relations entre la Russie, la Chine et la Mongolie. — Concours international pour la protection des ouvriers. — Porteurs de valeurs étrangères. — Relations économiques anglo-allemandes. — Statistique syndicale internationale. — Service Postal Universel. — Cours de vacances scientifiques pour étrangers. — Commerce mondial en 1911 et 1912. — Commerce extérieur de la Bulgarie. — Commerce extérieur des États-Unis. — Commerce d'exportation de l'acier et le Steel Trust. — Flotte marchande du monde. — Phosphates égyptiens et leur importance pour l'agriculture européenne. — Les cinq plus grandes entreprises d'électricité du monde. — Industrie hôtelière en Europe.

Centre de culture française aux États-Unis. — Un Comité France-Amérique a été récemment constitué à New-York, dans le but de propager les idées françaises aux États-Unis et de multiplier les relations intellectuelles entre les deux peuples. Un généreux donateur anonyme, profitant du passage à la Columbia University, de la mission française Champlain, a offert à cet établissement la somme nécessaire à l'érection d'une maison où pourront se retrouver les Américains et les Français. Le Comité France-Amérique y établirait son siège social. L'établissement, appelé « Maison de France », contiendra une bibliothèque française, une salle de lecture, des salles de réunions et de conférences, un bureau chargé de faciliter les voyages des Français aux États-Unis. [327 (44 : 73)]

Institut international de Chine. — Il y a une vingtaine d'années que fut fondé à Shangaï, un Institut international dans le but de multiplier les relations entre l'Orient et l'Occident du vieux monde. Il ne s'agissait pas seulement de promouvoir des relations commerciales, mais avant tout de favoriser un rapprochement loyal et sympathique entre les deux civilisations. Les dirigeants de cette institution visent surtout à l'organisation pratique des efforts en vue du maintien de

la paix entre la race blanche et la race jaune. En créant des relations cordiales entre des représentants des deux races, ils espèrent amener une meilleure compréhension mutuelle et susciter une estime réciproque. La devise de l'Institut est : « Bonne entente et loyauté. » Il est administré par un Comité international composé d'Américains, d'Anglais, d'Allemands, de Hollandais, de Belges et de Français. Les moyens employés par les dirigeants en vue d'atteindre leur but sont les visites, les réceptions, les lunchs, les banquets où se nouent les relations et se conquièrent les sympathies, la publication de journaux et de revues périodiques, la distribution d'une littérature appropriée, des lectures et des conférences sur des questions importantes de commerce, d'éducation religieuse et morale, la création de clubs féminins et d'écoles, etc. L'Institut a ouvert dans son local particulier un musée des arts de la paix. Il a reçu en Chine de chaleureux appuis. Plus de 500 mandarins appartenant à l'ancien et au nouveau régime le soutiennent pécuniairement. L'Institut est alimenté par un fonds de 1,250,000 francs produisant annuellement 62,500 francs environ. Il est propriétaire d'un bâtiment évalué à 125,000 francs. Ses membres payent une cotisation de 25 ou de 50 francs par an. [327 (51 : ∞)]

Relations entre la Russie, la Chine et la Mongolie. — A la suite de la révolution chinoise, un mouvement séparatiste s'est dessiné en Mongolie, désireuse de conserver les anciennes traditions. Les Mongols ont sollicité l'appui des Russes et l'accord suivant est intervenu le 3 novembre (21 octobre 1912) :

Par suite du désir unanimement proclamé par les Mongols de maintenir la constitution nationale et historique de leur pays, les troupes et les autorités chinoises furent obligées d'évacuer le territoire mongol, et Djebzoun Damba-Khutukhta fut proclamé Souverain du peuple mongol. Les anciens rapports entre la Mongolie et la Chine prirent ainsi fin.

A l'heure actuelle, prenant en considération les faits ci-dessus exposés, ainsi que l'amitié réciproque qui a toujours existé entre les peuples russe et mongol, et vu la nécessité de définir exactement le régime auquel est soumis le commerce mutuel russo-mongol ;

Les plénipotentiaires dûment autorisés par le Souverain du peuple mongol, par le Gouvernement mongol et par les Princes gouvernants, se sont entendus sur ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Le Gouvernement impérial de Russie prêter son concours à la Mongolie pour conserver le régime autonome qu'elle a établi, ainsi que le droit d'avoir son armée nationale et de n'admettre sur son territoire ni la présence des troupes chinoises ni la colonisation de ses terres par les Chinois.

ART. 2. — Le Souverain de Mongolie et le Gouvernement mongol accorderont, comme par le passé, aux sujets et au commerce russes, la jouissance dans leurs possessions des droits et des privilèges qui sont énumérés dans le protocole ci-annexé.

Il est bien entendu qu'il ne sera pas accordé à d'autres sujets étrangers en Mongolie plus de droits que ceux dont y jouiront les sujets russes.

ART. 3. — Si le Gouvernement mongol trouvait nécessaire de conclure un traité séparé avec la Chine ou une autre puissance étrangère, ce nouveau traité ne devra en aucun cas ni porter atteinte aux clauses du présent accord et du protocole y annexé, ni les modifier sans le consentement du Gouvernement impérial de Russie.

ART. 4. — Le présent accord amical entrera en vigueur à partir du jour de sa signature.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs, ayant comparé les deux textes russe et mongol, du présent accord, fait en deux exemplaires, et ayant trouvé ces deux textes conformes, les ont signés, y ont apposé leurs sceaux et ont échangé ces textes.

Fait à Ourga, le 21 octobre 1912, correspondant au 24^e jour du dernier mois d'automne de la 2^e année du règne de l'Unanimement Proclamé du calendrier mongol.

A la suite de cet accord, la Russie engagea des pourparlers avec le gouvernement de la République chinoise, et le 7 janvier 1913, le gouvernement du tsar fit parvenir à Pékin une note ainsi conçue :

1° La Russie reconnaissant la légitimité des anciens liens unissant la Chine et la Mongolie ne fera rien pour les rompre et elle s'engage à les respecter ;

2° La Chine reconnaît l'autonomie de la Mongolie au point de vue administratif. De plus, la Mongolie ayant le devoir d'assurer la défense du pays et le maintien de l'ordre, la Chine lui reconnaît le droit de créer une armée et une police nationales. Enfin, la Chine s'engage à ne pas permettre l'envoi de colons en Mongolie, et ce à quelque nationalité qu'ils appartiennent ;

3° La Russie, à l'exception des gardes consulaires, n'enverra pas d'armée en Mongolie. Toutefois, dans le cas où elle croirait devoir le faire, elle en informerait le Gouvernement chinois. Elle s'interdit également d'y envoyer des colons, sauf dans les endroits où se trouvent des consuls russes, où des mesures spéciales pourront être prises pour la défense des intérêts russes. La Russie renonce à installer, en Mongolie, d'autres représentants que ses consuls ;

4° La Chine, désireuse de pratiquer une politique pacifique vis-à-vis de la Mongolie, accepte l'intermédiaire de la Russie pour trancher le différend sino-mongol et régler les relations ultérieures de la Chine et de la Mongolie ;

5° Tout traité intéressant la politique, la situation territoriale ou les relations internationales de la Mongolie, conclu par ce dernier pays avec

une autre puissance, sans l'assentiment de la Chine, sera considéré comme nul.

Par contre, la Mongolie pourra conclure tous traités commerciaux de sa propre autorité et sans en référer à la Chine.

A la date du 15 janvier, le ministre de Chine à Saint-Petersbourg répondit au Ministre des Affaires étrangères russe dans les termes suivants :

Afin d'éviter tous froissements ou difficultés pour l'avenir, la Chine propose de régler le différend russo-mongol sur les bases suivantes :

1° La Russie reconnaît que la Mongolie est une partie intégrante du territoire chinois. En conséquence, elle entend respecter et ne porter aucune atteinte aux droits historiques de la Chine sur la Mongolie ;

2° La Chine prend l'engagement de ne rien changer au statut politique et administratif existant en Mongolie avant la révolution.

La Mongolie devant assurer la défense du territoire et le maintien de l'ordre, la Chine lui reconnaît le droit d'organiser une armée et une police nationales.

La Chine s'engage à ne pas permettre l'envoi de colons en Mongolie, et ce à quelque pays qu'ils appartiennent ;

3° A l'exception des gardes consulaires, la Russie n'enverra pas d'année en Mongolie. Elle s'interdit également d'y envoyer des colons.

Aucuns privilèges spéciaux ne pourront être accordés aux sujets russes résidant en Mongolie, en dehors des endroits où la Russie possède des consuls et où elle jouit d'avantages stipulés dans les accords antérieurs ;

4° La Chine, désireuse de pratiquer une politique pacifique vis-à-vis de la Mongolie, accepte l'intermédiaire de la Russie pour faire annuler la proclamation de l'indépendance d'Ourga et pour rétablir les relations de la Chine et de la Mongolie, conformément aux termes de la présente note ;

5° Tous traités et accords commerciaux conclus par la Mongolie avec la Russie sans l'assentiment de la Chine seront considérés comme nuls.

Quant aux questions intéressant la politique, la situation territoriale ou les relations internationales de la Mongolie, la Chine aura seule qualité pour les régler.

Les pourparlers depuis lors en sont restés là. [327 (47 + 51)]

Concours international pour la Protection des ouvriers. —

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce d'Italie a mis au concours, une série de questions concernant la protection ouvrière. Tous ces concours, auxquels peuvent participer les citoyens de tous les pays, seront clos le 31 décembre 1913. Les concurrents conserveront la propriété exclusive de leurs études et des appareils présentés. Le ministère se réserve le droit de publier les descriptions et les dessins relatifs aux travaux. Les prix sont indivisibles et assi-

gnés seulement aux concurrents qui se tiendront dans les cadres dressés par le questionnaire. Voici la liste de ces prix :

1° Dix mille francs pour une étude théorique et expérimentale sur la « Mise à la terre » dans les installations électriques industrielles.

Dans cette étude, on devra particulièrement approfondir les parties qui regardent : *a)* les phénomènes qui se présentent quand un point quelconque d'un circuit vient en contact avec le sol ; *b)* l'influence que la nature et la composition du sol ont sur les dits phénomènes ; *c)* l'influence de la forme des courants et de leur tension sur les phénomènes mêmes ; *d)* l'efficacité protectrice des « mises à la terre », soit permanentes, soit occasionnées par des phénomènes de surtension ; *e)* les moyens de maintenir et de vérifier les « mises à la terre ».

Dans chacune des parties de cette étude, on aura soin de prendre en considération aussi bien les courants industriels du circuit que ceux qui sont dus à des perturbations intérieures du circuit même.

Cette étude devra être écrite en langue italienne ou française. L'étude et les dispositifs que le concurrent proposera devront être accompagnés d'un nombre suffisant de données expérimentales ;

2° Quatre mille francs pour un appareil à placer à côté d'une poulie motrice pour effectuer le montage de sa courroie pendant la marche de la transmission.

Cet appareil doit présenter l'avantage, sur les types déjà favorablement connus, de pouvoir être employé pour le service des courroies ayant une vitesse linéaire d'au moins 18 mètres par seconde, et de la largeur de 100 à 150 millimètres. Il doit être en outre d'un prix modéré, d'un effet sûr et d'une installation économique ; il doit occuper aussi peu d'espace que possible et doit être facilement manœuvré par un seul ouvrier, même quand celui-ci n'a pas la possibilité de pouvoir se placer au-dessous.

L'appareil doit être construit et présenté dans la forme et les dimensions qui permettent son emploi de façon à pouvoir le soumettre à de longues et pratiques expériences ;

3° Quatre mille francs pour un appareil transportable qui se prête à exécuter le montage des courroies sur des poulies ayant des diamètres peu différents entre eux, et montées sur des arbres de diamètres différents.

L'appareil doit être maniable, d'une application facile et rapide, et se prêter au montage des courroies ayant jusqu'à 150 millimètres de largeur, et une vitesse linéaire d'au moins 18 mètres par seconde. Il doit être construit et présenté dans la forme et les dimensions permettant son emploi pratique de façon à pouvoir le soumettre à de longues et pratiques expériences ;

4° Deux mille francs pour un appareil apte à éliminer les dangers auxquels les ouvriers sont exposés dans le travail à froid des métaux en effectuant l'introduction des bandes et des tôles de plomb, d'étain, de cuivre, de laiton entre les cylindres des laminoirs.

L'appareil devra être simple et robuste à la fois ; ne doit pas entraver le travail et ne doit pas empêcher de renvoyer de nouveau les tôles pour

être laminées une seconde fois en les passant au-dessus du cylindre supérieur.

L'appareil doit être présenté avec la machine relative. On pourra pourtant prendre en considération les appareils appliqués aux machines installées dans les usines nationales. Le concurrent devra, dans ce cas, adresser une demande spéciale au ministère en y joignant le dessin et la description de l'appareil qu'il désire inscrire au concours ;

5° Dix mille francs pour une étude concernant les mesures préventives aptes à éliminer les dangers d'infection charbonneuse auxquels sont exposés les ouvriers des tanneries chargés du transport et de la manipulation des peaux.

Ces mesures ne doivent en aucune façon altérer la valeur des peaux et doivent être garanties par des expériences sérieuses.

L'étude devra être rédigée en langue italienne ou française.

[331.823.1 (079) (∞)

Porteurs de valeurs étrangères. — On sait qu'il existe dans la plupart des pays des Associations de Porteurs de valeurs étrangères. Il en est notamment ainsi en Angleterre et en France. En ce dernier pays, une telle association fut créée le 24 décembre 1898, sur l'initiative du Ministre des Finances, par la Compagnie des Agents de change. La nécessité d'un tel organisme se justifie chaque jour davantage, surtout dans des pays qui, comme la France, ont vu le montant global de leurs placements en fonds étrangers s'élever, de 25 milliards en 1898, à 40 milliards en 1912. Il y a quelques années, l'Association française a constitué dans son sein une Commission des titres perdus et volés ; elle vient d'aboutir aux résultats suivants : 1° à l'élaboration d'un projet de convention internationale sur la défense des porteurs déposés ; 2° à la nécessité de vulgariser les législations étrangères en matière de dépossession de titres ; 3° à la préparation d'un avant-projet de loi sur la répression du recel.

Il est intéressant de reproduire ici le texte du projet de convention internationale.

TITRE PREMIER. — *Création d'un bulletin international.*

ARTICLE PREMIER. — Il est établi, dans les rapports des États contractants, un bulletin officiel quotidien destiné à la publication des numéros des titres au porteur dont le propriétaire aura été dépossédé par quelque événement que ce soit.

ART. 2. — Ce bulletin est administré par un Office international siégeant à Berne et qui fonctionnera au compte et aux frais communs des États contractants suivant un mode et des proportions à déterminer.

ART. 3. — L'Office international aura pour correspondant dans chacun

des États contractants, telle autorité ou administration publique que le Gouvernement du dit État aura constituée ou désignée à cet effet et qu'il aura fait connaître aux autres Gouvernements par la voie diplomatique. Cette autorité ou administration intérieure formera dans chaque État un office national, qui collaborera au service international de protection contre la dépossession des titres au porteur dans les conditions indiquées ci-après.

TITRE II. — *Fonctionnement du bulletin international.*

ART. 4. — Tout propriétaire de titres au porteur qui viendra à subir un fait de dépossession dans le ressort de l'un des territoires de l'Union formée par la présente convention, pourra assurer la publication des numéros des titres ayant fait l'objet de cette dépossession, en procédant de la manière suivante.

ART. 5. — Le propriétaire dépossédé notifiera à l'Office national de l'État dans lequel le fait de dépossession s'est produit et par le ministère d'un officier public appartenant à la classe compétente, suivant la législation intérieure de cet État, pour instrumenter dans de semblables actes, une déclaration contenant réquisition de faire publier dans le Bulletin international les numéros des titres ayant fait l'objet de la dépossession.

ART. 6. — Cette notification indiquera la dénomination, la nature, le nombre et les numéros des titres. Elle devra aussi, autant que possible, énoncer l'époque et le lieu où le déclarant est devenu propriétaire ainsi que le mode de son acquisition, le lieu et l'époque où il a reçu les derniers intérêts ou dividendes ainsi que les causes et circonstances de la dépossession. Elle devra contenir élection de domicile dans le lieu où siègera, pour chaque État, l'Office national chargé de la recevoir.

(La convention pourra assujettir le déclarant au versement d'une rétribution pour les frais de première publication, faute de quoi la notification ne serait pas reçue, ou même prescrire ce versement pour une durée déterminée en stipulant que la publication en serait continuée à l'expiration de la période correspondant à la rétribution payée d'avance.)

ART. 7. — Les notifications seront reçues par chaque Office national, tous les jours, à l'exception des jours déclarés fériés par les lois internes.

Cet Office enverra le même jour, par un télégramme collectif, à l'Office international, la désignation des titres (dénomination, nature, numéros), pour lesquels une notification lui aura été faite. Il ne sera envoyé, par jour, qu'un seul télégramme qui comprendra toutes les notifications remises jusqu'à une heure déterminée, laquelle devra, autant que possible, être fixée, dans chaque État, de telle manière que, tout au moins dans les pays limitrophes, le télégramme collectif du jour puisse parvenir à l'Office international de façon à lui permettre d'en publier les indications dans le Bulletin portant la date du lendemain.

Les énonciations des actes de notification reçus jusqu'à l'heure fixée seront, d'ailleurs, le jour même, officiellement communiquées, dans une forme à déterminer, à l'Office international par la voie de la poste.

ART. 8. — Les numéros communiqués télégraphiquement par les Offices nationaux seront insérés, le jour même de la réception du télégramme, dans le Bulletin portant la date du lendemain et dans une partie spéciale à ce destinée.

Après réception des énonciations des actes de notification adressées par la voie de la poste, l'Office international insérera les numéros dans la partie générale du Bulletin, un jour franc au plus tard après celui de la réception.

Cette dernière insertion sera faite par catégorie de valeurs, et tous les numéros d'une même valeur seront inscrits à la suite les uns des autres par ordre augmentatif et en chiffres.

Le Bulletin international devra, autant que possible, être rédigé, imprimé et expédié de façon que les exemplaires puissent arriver, au moins dans les États limitrophes, le matin même du jour dont il porte la date ou, en tous cas, avant l'ouverture de la Bourse de ce jour, dans les villes de ces États où il y a des Bourses.

ART. 9. — Toute personne, justifiant auprès de l'Office international d'un intérêt actuel, direct et pécuniaire à cette communication, pourra obtenir de cet Office, moyennant le paiement d'une rétribution à déterminer, l'indication du nom et du domicile de l'auteur de la déclaration de dépossession, ainsi que la date de la notification de cette déclaration.

TITRE III. — *Effets des insertions au Bulletin international.*

ART. 10. — Dès que le Bulletin international sera parvenu ou aura pu parvenir par voie de la poste au lieu de leur siège ou résidence, les établissements débiteurs et les intermédiaires, changeurs, banquiers et, en général, toutes personnes faisant profession de recueillir des offres et des demandes de valeurs de Bourses ou chargées de faire les services des titres, seront tenues, quelle que soit, à cet égard, la législation des divers États contractants, d'arrêter et de conserver entre leurs mains, les titres publiés au Bulletin, lorsqu'ils leur sont présentés pour une cause quelconque.

Ces établissements ou intermédiaires devront, en ce cas, prévenir l'Office international en faisant connaître le nom et l'adresse du présentateur. L'Office international avisera, à son tour, l'Office national qui a reçu la déclaration, lequel sera tenu d'avertir le déclarant intéressé par lettre recommandée adressée au domicile élu par celui-ci, conformément à l'article 6, dans la notification de sa déclaration. Ces communications successives auront lieu sans retard et dans les délais maxima à déterminer.

Cet effet de police sera le seul exclusivement attaché à la publication faite au Bulletin international et il n'atteindra que les titres eux-mêmes.

(La convention pourra attacher les mêmes effets à la présentation des feuilles de coupons ou coupons des titres figurant au Bulletin.)

ART. 11. — Les établissements ou personnes visés au premier alinéa de l'article précédent, qui ne se seront pas conformés aux obligations leur incombant d'après cet article, pourront être, suivant une procédure à

organiser, condamnés au paiement d'une somme à fixer, dont le montant sera, en tout ou en partie, versé à l'Office international et employé au service du Bulletin.

Toutefois, ils n'encourront de ce chef aucune responsabilité civile, si cette responsabilité ne résulte pas de la législation intérieure du pays où se trouve leur siège ou résidence.

ART. 12. — Si, dans un délai à fixer et qui, dans tous les cas, aura pour point de départ la date de l'envoi de la lettre recommandée par l'Office national au domicile élu du déclarant, il n'est pas justifié à cet Office national d'une solution intervenue à l'amiable ou, à défaut, d'un commencement de poursuites judiciaires en vue de faire trancher la question pendante entre le tiers porteur et le déclarant, le dit Office fera parvenir à l'Office international un avis qui entraînera la radiation des titres au Bulletin.

Il en sera de même quand l'intéressé aura porté à la connaissance de l'Office national, la solution amiable ou judiciaire devenue définitive qui serait intervenue et lui aura justifié de son exécution.

ART. 13. — Il est convenu entre les États contractants que le présentateur des titres sera tenu, quelles que soient à cet égard, les dispositions des lois de ces États, de fournir au déclarant le nom et l'adresse de celui qui les lui a remis ainsi que la date et les conditions de cette remise.

Le déclarant aura, d'autre part, le droit d'obtenir les renseignements nécessaires pour arriver à remonter la chaîne des vendeurs successifs, en vue de pouvoir exercer les actions que lui accordent les lois internes compétentes. Toutefois, ce droit cessera d'être exercé quand la personne, à laquelle sera demandé le renseignement de provenance, pourra arguer d'une possession de nature à la rendre excusable d'être dans l'impossibilité de fournir ce renseignement.

ART. 14. — Sous réserve des dispositions de la présente convention, sont maintenues les lois intérieures de chaque État relatives aux mesures à prendre par le propriétaire dépossédé.

il en est spécialement ainsi des rapports de ce propriétaire avec l'établissement débiteur (déclaration à faire à cet établissement, formalités à remplir et procédure à suivre pour obtenir le paiement des coupons, le remboursement du capital ou la délivrance d'un nouveau titre par duplicata), qui seront réglés par la législation de l'État auquel appartient l'établissement débiteur.

Sont également maintenues les lois intérieures en ce qui touche les rapports des propriétaires dépossédés avec les tiers porteurs et la responsabilité des intermédiaires.

TITRE IV. — *Moyens de faire cesser les effets des insertions au Bulletin international.*

ART. 15. — Ceux qui, sciemment et de mauvaise foi, auront fait ou maintenu une déclaration de dépossession mal fondée seront punis de peines d'emprisonnement et d'amende ou de l'une des deux peines seu-

lement, sans préjudice des dommages-intérêts auxquels ils pourront être condamnés.

Les États contractants s'engagent à introduire dans leur législation pénale des dispositions nécessaires à cet effet.

ART. 16. — Les numéros des titres qui auront fait l'objet de déclarations de dépossession seront rayés du Bulletin international soit pour défaut de versement préalable des frais de publication, si ce versement est imposé au déclarant (voir art. 6), soit en vertu d'une déclaration du propriétaire dépossédé, soit en exécution d'une décision judiciaire.

ART. 17. — Les actes contenant déclaration par les propriétaires dépossédés qu'ils consentent à la radiation seront remis aux Offices nationaux, qui auront reçu les déclarations de dépossession. La forme de ces actes reste réglée par la loi de l'État dont dépend l'Office national compétent pour les recevoir.

ART. 18. — A défaut de déclaration volontaire de la part du propriétaire dépossédé, la radiation pourra être demandée par le tiers porteur et à son choix, soit au tribunal de son propre domicile, soit au tribunal du domicile réel de l'auteur de la déclaration de dépossession ou au domicile élu par celui-ci dans cette déclaration.

La décision judiciaire ordonnant la radiation sera signifiée à l'Office national de l'État sur le territoire duquel elle sera intervenue, dans les formes et conditions prescrites par les lois internes de cet État.

Les États contractants s'engagent à instituer pour ces demandes judiciaires une procédure brève et peu coûteuse.

ART. 19. — Les Offices nationaux compétents pour recevoir les actes et décisions visées aux articles 17 et 18 seront seuls chargés de vérifier la régularité de ces actes et décisions et, notamment, de s'assurer du caractère définitif des décisions judiciaires.

Ils seront chargés également de transmettre les énonciations de ces mêmes actes et décisions à l'Office international dans un délai et suivant une forme à déterminer.

ART. 20. — Dès la réception de cette communication et au plus tard dans le numéro portant la date du surlendemain, les numéros des titres visés devront être rayés du Bulletin par les soins de l'Office international.

ART. 21. — La radiation au Bulletin international aura pour effet de rendre aux titres qui en auront fait l'objet, leur entière disponibilité sur le territoire de tous les États contractants nonobstant toutes procédures particulières qui auraient pu être suivies par le déclarant conformément à la législation interne de ces pays.

Les divers États contractants prendront toutes mesures nécessaires en vue d'assurer l'exécution de cette disposition.

TITRE V. — *Dispositions générales.*

ART. 22. — L'Office international n'aura, en ce qui concerne les communications qui lui seront faites par les Offices nationaux, qu'une simple mission d'enregistrement. Tous les actes volontaires, judiciaires ou

extrajudiciaires auxquels donneront lieu la déclaration de dépossession et ses suites resteront déposés dans ces Offices nationaux.

ART. 23. — La création et le fonctionnement du Bulletin international ne feront pas échec au droit de chaque État contractant d'assurer la publication d'un Bulletin international conformément à sa législation interne.

ART. 24. — Les publications à faire dans les journaux étrangers en vertu, soit des lois intérieures des États contractants, soit des contrats ou statuts des sociétés existant dans ces États, devront être faites obligatoirement au Bulletin international.

ART. 25. — Tous les actes ou décisions relatifs, soit aux déclarations de dépossession, soit à la validation de ces déclarations et concernant des titres étrangers au regard des pays dans lesquels interviendront ces actes ou décisions pourront contenir la mention de ces titres sans qu'il y ait lieu au paiement des taxes ou droits de timbre exigibles sur les dits titres, en vertu de la législation fiscale en vigueur dans ces pays, ni même à l'indication que ces taxes ou droits auraient été payés.

ART. 26. — Tous les actes volontaires, judiciaires et extrajudiciaires auxquels donnera lieu l'application de la présente convention seront exécutoires sur le territoire de tous les États contractants sans qu'il soit besoin d'aucune formalité d'*exequatur*.

[332.63

Relations économiques anglo-allemandes. — Malgré la concurrence très vive qu'elles se font sur tous les marchés du monde, l'Angleterre et l'Allemagne ont de fort étroites relations d'affaires. La *Revue économique canadienne* de janvier 1913, dressant le tableau ci-dessous des exportations anglaises, constatait que l'Allemagne y occupe la seconde place :

PAYS	1910	1911	1912
Inde	£ 32.528.082	£ 37.866.007	£ 40.936.575
<u>Allemagne</u>	27.149.432	28.521.066	29.275.323
<u>Australie</u>	20.269.147	21.752.029	25.674.655
<u>États-Unis</u>	23.119.955	19.640.239	21.673.921
<u>Canada</u>	14.584.493	14.508.074	17.082.596
<u>France</u>	16.450.139	18.058.596	18.544.435
<u>Argentine</u>	14.297.457	13.250.488	14.723.133

L'Allemagne vient donc immédiatement après l'Inde, cet immense empire colonial. L'Angleterre fait d'ailleurs plus d'affaires avec les pays étrangers qu'avec ses propres colonies : 226,522,197 £, contre 127,760,378 en 1912.

La même revue constatait que les statistiques allemandes, de leur côté, désignent l'Angleterre comme étant le principal pays importateur de produits allemands. Un conflit entre ces deux puissances aurait

donc pour conséquence immédiate de causer un préjudice énorme à un très grand nombre de leurs nationaux respectifs.

[338 (42 : 43)]

Statistique syndicale internationale. — Le Secrétariat international des Fédérations syndicales nationales vient de publier son neuvième rapport, auquel est emprunté le tableau suivant, qui donne par pays le nombre total des syndiqués en 1910 et 1911. Il en résulte que le nombre des syndiqués a augmenté de 1,470,309 et celui des adhérents aux fédérations affiliées de 821,284.

PAYS	NOMBRE OUVRIERS		ADHÉRENTS AUX CEN- TRALES AFFILIÉES.	
	1910	1911	1910	1911
Angleterre.....	2.440.723	3.010.346	710.994	861.482
France	977.350	1.029.228	340.000	450.000
Belgique	138.928	92.735	68.894	77.224
Pays-Bas	143.850	153.689	44.120	52.235
Danemark	123.864	128.224	101.563	105.269
Suède	121.180	116.500	85.176	80.129
Norvège	47.453	53.830	46.397	53.475
Finlande	24.928	19.640	15.346	19.640
Allemagne	2.688.144	3.061.002	2.017.298	2.339.785
Autriche.....	451.232	496.263	400.563	421.905
Bosnie-Herzégovine.....	6.269	5.587	6.086	5.587
Croatie-Slavonie.....	6.805	8.504	5.108	7.182
Hongrie	86.778	95.180	86.478	95.180
Serbie	7.418	8.337	7.418	8.337
Roumanie	8.515	6.000	835	6.000
Bulgarie	3.000	—	3.000	—
Suisse	93.797	78.119	63.863	78.119
Italie	783.535	709.943	359.383	384.446
Espagne	40.984	80.000	40.984	80.000
États-Unis	1.710.433	2.282.361	1.710.434	1.775.000
TOTAUX.....	9.905.186	11.435.498	6.121.710	6.900.995

Sur les 28 secrétariats internationaux d'industrie et de métier, 22 ont fait connaître quels étaient leurs effectifs en 1911. Ils se répartissent comme suit :

Boulangers	60.187	[13 pays]
Bâtiments	418.590	[14 —]
Brasseurs	118.681	[8 —]
Relieurs	46.588	[12 —]

Livre	433.700	[14 pays]
Ouvriers de fabrique	267.052	[7 —]
Ouvriers municipaux	64.786	[8 —]
Verriers	42.450	[17 —]
Ouvriers du bois	320.600	[20 —]
Garçons de restaurants et hôtels	28.129	[7 —]
Chapeliers	30.200	[13 —]
Pelletiers	6.406	[4 —]
Lithographes	34.266	[14 —]
Ouvriers métallurgistes	970.420	[18 —]
Ouvriers de la porcelaine	36.050	[7 —]
Selliers	18.567	[5 —]
Tailleurs	101.500	[15 —]
Ouvriers des cuirs et peaux	64.400	[11—]
Ouvriers de la pierre	45.000	[16 —]
Ouvriers des tabacs	50.125	[7 —]
Ouvriers des transports	821.815	[21 —]
Potiers	15.970	[6 —]

[331.88

Service Postal Universel. — Le rapport de gestion du Bureau de l'Union Postale Universelle pendant l'exercice 1912, vient d'être distribué. On y relève quelques renseignements intéressants. La superficie totale des territoires adhérents s'élève à 116,310, 884 kilomètres carrés et à 1,279,176,548 habitants. Les Congrès de Vienne, de Washington et de Rome ont imposé au Bureau un certain nombre de travaux spéciaux, notamment :

1° Les pays de l'Union peuvent faire appel au concours du Bureau pour la liquidation de leurs comptes les uns vis-à-vis des autres. Treize pays ont accepté actuellement ce concours. Le total des sommes liquidées s'est élevé à fr. 116,192,379.55 Le montant des soldes à fr. 58,167,307.16, et le nombre des paiements à 142. Comparativement aux résultats de l'année précédente, ces chiffres accusent une augmentation de fr. 11,775,072.01, en ce qui concerne la somme liquidée; fr. 5,772,688.68 en ce qui concerne le solde et une diminution de 2 en ce qui concerne les paiements à effectuer. L'utilité de ce service est évidente puisqu'il réduit au minimum les échanges de numéraire ;

2° Le Bureau a dressé un dictionnaire des bureaux de poste de l'Union. Cet ouvrage, publié par une administration internationale, est en usage dans tous les pays. En 1911, il a été édité un supplément, remettant au point l'édition précédente. Il en a été vendu aux diverses administrations, 7,842 exemplaires ;

3° Le Bureau édite également une liste des objets interdits dans chaque pays. Il est question de procéder à une seconde édition ;

4° Dans le courant de l'année, il a été livré aux administrations 981,500 coupons-réponse. Le chiffre de l'année 1911 était de 582,000. Le nombre des coupons échangés en 1911 et transmis en 1912, s'élève à 583,859. Pour l'année précédente, il fut de 499,052.

La République Argentine et les établissements français de l'Inde ont adhéré à ce service.

Le Bureau est également chargé d'entreprendre des enquêtes sur des questions déterminées.

Les enquêtes relatives aux correspondances, illustrées d'imitations de timbres-poste, et à la démonétisation des timbres-poste, ouvertes en 1908, et celle concernant les timbres de Noël, de nouvel an, de bienfaisance, etc., ont été closes.

Des réponses sont encore parvenues au Bureau aux enquêtes suivantes : traitement des films cinématographiques et frais de transit, ouvertes en 1909, enveloppes portant une coupure laissant voir à nu les timbres-poste collés sur leur contenu, ouverte en 1910, admission des mandats télégraphiques dans lesquels ne figure pas le nom de la résidence des bénéficiaires, lorsque ce nom est le même que celui du bureau *de* poste de destination, ouverte en 1911.

En 1912, des enquêtes ont été entamées sur les points ci-dessous :

1. — Établissement d'une liste des distances entre les ports d'une même route.

2. — Adoption d'une étiquette de transit.

3. — Emploi d'un relevé statistique.

Le Bureau est intervenu également pour arbitrer dans un conflit litigieux entre deux administrations. [341.28.16 (062) (∞)

Cours de vacances scientifiques pour étrangers. — HAMBOURG.
— Du 24 juillet au 6 août 1913 auront lieu à Hambourg, des cours de vacances organisés pour les étrangers : ces 75 cours et séries de conférences seront en rapport avec les nombreux instituts scientifiques de l'État, avec les établissements médicaux et avec l'Institut colonial. Cette entreprise scientifique et pédagogique qui a pour siège la métropole du commerce transatlantique allemand, a pour but d'éclairer les étrangers sur l'état actuel de la science en Allemagne en ce qui concerne la philosophie, la psychologie, la pédagogie, les études juridiques et politiques, la philologie, l'histoire de la civilisation et de la littérature (allemande, française, anglaise, espagnole, grecque, sémitique, slave, africaine, babylonienne, chinoise, japonaise), les sciences naturelles et la médecine clinique. Les problèmes actuels de la science

seront mis la portée des esprits cultivés par des spécialistes, professeurs d'universités ou attachés à des instituts scientifiques ; parmi les 65 conférenciers se trouvent notamment MM. Meumann, Weygandt, Perels, Rathgen (de Hambourg), Pappenheim, Kriegsmann (de Kiel), Becker, Borchling, Dibelius, Meinhof, Schädel (de Hambourg), Littmann (de Strasbourg), Troeltsch, Bezold et Boll (de Heidelberg), Jahn (de Halle), Branca (de Berlin), Drygalski (de Munich), Franke, Passarge, Brauer, Kümmell, Albers-Schönberg, Unna (de Hambourg), Cohnheim (de Heidelberg), von Dungern (de Heidelberg, actuellement à l'Institut hambourgeois pour l'étude du cancer).

Aux étrangers s'adressent spécialement des cours pratiques de langue allemande, qui auront lieu du 16 juin au 26 juillet 1913, à raison de 3 ou 4 heures par jour. L'enseignement de la langue s'y fera selon les méthodes les plus modernes. Aux médecins sont réservés des cours pratiques à l'hôpital d'Eppendorf (une semaine sera consacrée aux conférences de M. L. Brauer, sur le traitement des maladies du cœur et des poumons). Tous les participants auront l'occasion de visiter Hambourg et les environs.

Le but poursuivi par les organisateurs est aussi de mettre en contact, dans un milieu aussi international que Hambourg, des intellectuels appartenant aux pays les plus divers.

L'inscription aux cours de vacances est de 25 marcs, le supplément pour les cours de langue allemande est de 50 marcs. Prospectus et renseignements sont fournis gratis par la Geschäftsstelle der akademischen Ferienkurse, Martinistrasse, 56, Hambourg.

KAISERLAUTERN. — Des cours de vacances sont organisés à Kaiserslautern, du 4 au 30 août 1913. Ils seront précédés de cours préparatoires qui auront lieu du 15 juillet au 2 août et suivis de cours complémentaires du 1^{er} au 13 septembre.

Ces cours internationaux ont pour but, dans l'esprit de leurs organisateurs, de faciliter des relations cordiales entre des personnes appartenant à diverses nationalités et, à cet effet, tendront tout d'abord à les familiariser avec l'usage des langues étrangères. On s'efforcera également de donner aux visiteurs une idée aussi exacte que possible de la vie allemande, de multiplier entre eux et le corps professoral, des occasions de se rencontrer et d'échanger des idées en dehors des heures de travail.

Le programme comporte des cours réguliers et une série de conférences sur des questions diverses, notamment :

1. Le drame allemand au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, par M. R. Petsch.
2. Les conteurs allemands contemporains, par M. Weber.

3. La poésie patriotique de 1813, par M. Wagner.
4. Le nouvel empire allemand, par M. Zink.
5. La légende populaire allemande, par M. Zink.
6. Le vocabulaire économique allemand, par M. Zink.
7. La valeur morale inconditionnée, par M. Zillig.
8. Le magnétisme terrestre, par M. Faith.
9. La monnaie et son emploi journalier, par M. E. D. Breul.
10. Le rôle pacificateur du crédit, par M. E. D. Breul.
11. La société anglaise des homes de vacances, par M. E. D. Breul.
12. La phonétique allemande, par M. Kohler.
13. Explication et assimilation du vocabulaire étranger par la méthode directe, par M. Simmonot.
14. Phonétique descriptive, par M. Piquet.
15. Phonétique et grammaire historique de l'allemand, par M. Piquet.
16. Légende de Tristan en France et en Allemagne, par M. Piquet.
17. Le mouvement naturaliste à la fin du XIX^e siècle et sa répercussion en Allemagne, par M. Piquet.
18. La Flandre française, par M. Piquet.

Il sera, de plus, organisé un séminaire pour l'étude des questions se rattachant à la paix internationale. Plusieurs des personnalités, les plus en vue du mouvement pacifiste, ont consenti à participer au travail qui y sera poursuivi. Plusieurs conférences y seront également organisées, notamment :

1. Le mouvement pacifiste en Amérique, par la baronne Bertha von Suttner.
2. La manière de garantir la paix, par M^{lle} Anna Eckstein.
3. Les problèmes fondamentaux du pacifisme, par M. A. H. Fried.
4. L'organisation du mouvement pacifiste international, par M. Gobât.
5. La justification historique de l'idée pacifiste, par M. Quidde.
6. La morale et la politique, par M. Umfrid.
7. L'église et le mouvement pacifiste, par M. Wagner.
8. L'enseignement pacifiste, par M. Wagner.

Le Comité organisateur se charge de procurer des logements aux personnes qui le désirent. Le prix pour une chambre meublée y compris le déjeuner du matin s'élève à 30 marcs, pour une chambre avec pension complète de 90 à 120 marcs par mois. Pour un cours complet, la taxe a été fixée à 40 marcs ; pour le cours préparatoire à 25 marcs et pour le cours complémentaire à 20 marcs. Pour les conférences, il est établi une carte spéciale dont le prix est de 5 marcs. Des prix spéciaux ont été fixés pour les cours de français, anglais, allemand, de correspondance allemande ou anglaise.

Les participants sont priés de donner avis de leur adhésion avant

le 1^{er} juillet 1913, au secrétariat, dont le siège se trouve à Kaiserslautern, 22, Hackstrasse, Rheinpfalz. [374-64
(43.515)

Commerce mondial en 1911 et 1912. — Les importations et les exportations des principales puissances du monde pendant les années 1911 et 1912, se sont montées aux chiffres suivants, d'après *l'Action économique*. Les importations russes, les exportations espagnoles et russes ne comprennent que les onze premiers mois :

	IMPORTATIONS (1).	
	1911	1912
Angleterre	17.003.938.175	18.622.412.850
<u>Allemagne</u>	<u>12.132.875.000</u>	<u>12.865.112.500</u>
France	8.065.828.000	7.950.856.000
<u>Autriche-Hongrie</u>	<u>3.351.285.000</u>	<u>3.661.560.000</u>
Russie	2.386.770.000	2.347.420.000
<u>Belgique</u>	<u>4.189.001.000</u>	<u>4.582.073.000</u>
Italie.....	3.389.297.553	3.604.104.203
<u>Espagne</u>	<u>904.450.000</u>	<u>935.175.000</u>
États-Unis	7.661.795.000	9.088.310.000
<u>Japon</u>	<u>1.284.525.000</u>	<u>1.547.350.000</u>
	EXPORTATIONS.	
	1911	1912
Angleterre	11.352.982.325	12.185.850.050
<u>Allemagne</u>	<u>10.132.562.500</u>	<u>11.110.725.000</u>
France	6.076.859.000	6.636.354.000
<u>Autriche-Hongrie.....</u>	<u>2.325.015.000</u>	<u>2.795.004.450</u>
Russie	3.336.925.000	4.511.340.000
<u>Belgique</u>	<u>3.423.498.000</u>	<u>3.738.010.000</u>
Italie	2.204.273.499	2.396.146.124
<u>Espagne</u>	<u>855.850.000</u>	<u>942.825.000</u>
États-Unis	10.462.633.500	11.999.975.000
<u>Japon</u>	<u>1.118.575.000</u>	<u>1.317.450.000</u>

Le « Business Prospects Year Book » pour 1913 prévoit que cette année constituera une période de *boom* où l'offre se trouvera surpassée par la demande. La dernière période d'activité analogue est celle

(1) Les monnaies étrangères ont été respectivement comptées à raison de : £ = 25 francs ; Mk. = fr. 1,25 ; C. = fr. 1,05 ; L. = 1 franc ; ps. = 1 franc ; R. = fr. 2,50 ; Dol. = 5 francs ; Y. = fr. 250.

qui prit fin en 1907. L'expansion économique actuelle, conséquence de cette intensité fiévreuse des affaires, est due en grande partie semble-t-il, à la qualité et à la quantité des récoltes des pays producteurs : Argentine, Canada, États-Unis, Indes et Russie. [382
(∞)

Commerce extérieur de la Bulgarie. — Tandis que le commerce général de ce pays ne s'élevait en 1880 qu'à 81,300,000 francs, en 1911 il atteint 275 millions environ. Jusque vers 1900, les importations dépassaient de beaucoup les exportations. C'était la période d'organisation économique : le pays s'outillait. De 1901 à 1907, les exportations excédèrent les importations et depuis cette époque ce sont de nouveau les importations qui prévalent dans le commerce général. On trouvera dans le tableau ci-dessous, la répartition géographique des importations et des exportations bulgares :

CONTRÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
Allemagne	29.225.000	13.525.000
<u>Angleterre</u>	<u>27.025.000</u>	<u>8.275.000</u>
Autriche-Hongrie	38.875.000	11.775.000
<u>Belgique</u>	<u>7.900.000</u>	<u>19.350.000</u>
<u>France</u>	<u>11.175.000</u>	<u>5.050.000</u>
<u>Italie</u>	<u>5.450.000</u>	<u>2.725.000</u>
<u>Russie</u>	<u>5.800.000</u>	<u>200.000</u>
Turquie	21.075.000	36.650.000
TOTAUX	<u>146.525.000</u>	<u>97.550.000</u>

[382 (497.2)]

Commerce extérieur des États-Unis. — Voici quels ont été en dollars, les chiffres des importations des États-Unis d'Amérique, au cours de la première décennie du XX^e siècle :

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	SOLDE FAVOR.
1901-1902	903.300.000	1.381.700.000	478.400.000
1902-1903	1.025.700.000	1.420.100.000	394.400.000
1903-1904	991.100.000	1.460.800.000	469.700.000
1904-1905	1.117.500.000	1.518.500.000	401.000.000
1905-1906	1.226.500.000	1.743.800.000	517.300.000
1906-1907	1.434.400.000	1.880.800.000	446.400.000
1907-1908	1.194.300.000	1.860.800.000	666.500.000
1908-1909	1.311.900.000	1.663.000.000	351.100.000
1909-1910	1.556.900.000	1.745.000.000	188.100.000
1910-1911	1.527.200.000	2.049.300.000	522.100.000

[382 (73)]

Commerce d'exportation de l'acier et le Steel Trust. — Les

trois principaux pays exportateurs d'acier sont l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les États-Unis. La *Revue Internationale des Valeurs mobilières* (1913.03.19), a donné le tableau ci-dessous des exportations en tonnes de ces pays, au cours du XX^e siècle :

ANNÉES.	ALLEMAGNE.	ANGLETERRE.	ÉTATS-UNIS.
1900	838.000	3.213.000	1.154.000
1910	4.868.000	4.864.000	1.535.000
1911	5.337.000	4.591.000	2.170.000
1912	5.925.000	4.814.000	2.900.000

L'accroissement de l'exportation a surtout été formidable aux États-Unis. Dans le total de 2,900,000 tonnes exportées, 2,500,000 environ l'ont été par le *Steel Trust*. Créé en 1901, il ne figurait même pas au début sur la liste des entreprises susceptibles d'approvisionner les marchés étrangers. Ce n'est qu'à partir de 1904 qu'il commença à écouler ses produits par l'intermédiaire d'agents répandus sur le continent européen. Voici quelles furent les variations de son commerce depuis cette date

ANNÉES.	TONNES EXPORTÉES.
1904	1.021.672
<u>1905</u>	<u>953.858</u>
<u>1906</u>	<u>1.078.319</u>
<u>1907</u>	<u>1.014.082</u>
<u>1908</u>	<u>799.406</u>
<u>1909</u>	<u>1.009.746</u>
<u>1910</u>	<u>1.223.496</u>
<u>1911</u>	<u>1.746.492</u>
<u>1912</u>	<u>2.500.000</u>

Il exporte donc 85 p. c. de l'acier exporté par les États-Unis et atteint plus de 50 p. c. des exportations totales d'acier de la Grande-Bretagne et 40 p. c. des exportations allemandes. [382 : 669.1

Flotte marchande du inonde (i). — On trouvera dans le tableau suivant le tonnage des marines marchandes de tous les pays. Les pays sont rangés d'après l'importance décroissante de leur flotte. Les

(i) *La Vie Internationale*, t. I, p. 115.

chiffres, en millions de tonnes, comparent la situation des flottes en 1910 et en 1911 :

PAYS.	1910	1911
Angleterre.....	17.873	18.214
<u>Amérique.....</u>	<u>5.158</u>	<u>5.258</u>
<u>Allemagne.....</u>	<u>4.467</u>	<u>4.629</u>
<u>Norvège.....</u>	<u>2.154</u>	<u>2.293</u>
<u>France.....</u>	<u>1.977</u>	<u>2.053</u>
<u>Italie.....</u>	<u>1.341</u>	<u>1.399</u>
<u>Japon.....</u>	<u>1.203</u>	<u>1.345</u>
<u>Hollande.....</u>	<u>1.058</u>	<u>1.130</u>
<u>Suède.....</u>	<u>931</u>	<u>97°</u>
<u>Russie.....</u>	<u>895</u>	<u>937</u>
<u>Autriche Hongrie.....</u>	<u>846</u>	<u>903</u>
<u>Espagne.....</u>	<u>776</u>	<u>772</u>
<u>Danemark.....</u>	<u>753</u>	<u>758</u>

[387.5 (4-9)]

Phosphates égyptiens et leur importance pour l'agriculture européenne. — On a découvert en Egypte, de nombreux gisements de phosphates dans des régions différentes, les uns facilement accessibles, d'autres très difficilement. C'est du côté de Daklah que les perspectives paraissent être les plus brillantes. Cette découverte aura pour conséquence de déplacer quelque peu le marché mondial des phosphates. L'Egypte, qui était obligée d'importer ce produit pour les besoins de son agriculture, va dans un avenir plus ou moins rapproché, se transformer en exportateur. D'autre part, le marché européen, qui consomme des quantités de plus en plus considérables d'engrais, va trouver un nouveau champ de ravitaillement.

[63.167.25 (62)]

Les cinq plus grandes entreprises d'électricité du monde. — Parmi les plus importantes entreprises électriques du monde, trois sont situées aux États-Unis et deux en Allemagne. On trouvera dans le tableau suivant, où elles sont rangées par ordre d'importance, d'après leur chiffre d'affaires, des renseignements (1) concernant les détails de leur organisation.

(1) *Revue Internationale des valeurs mobilières*, 1913.02.26.

COMPAGNIES	CAPITAL	CUREL		SIBLIS	
	DES VENTES.	Actions.	Obligat.	ET RÉSERVES.	
Allgemeine Electricitaet Gesellschaft.....	430.000	154.700	97.295	93.680	
General Electric Company	351.920	386.675	14.030	145.100	
Western Electric Company	331.055	75.000	75.455	115.365	
Siemens and Halske	330.000	74.970	55.385	33.220	
Westinghouse Company ...	190.980	203.495	47.735	33.245	
COMPAGNIES.	capital de la	Recettes nettes (1)	Rapports en % entre les deux postes	Recettes nettes (2)	Rendement des actions en %
Allgemeine Electricitaet Gesellschaft.....	345.675	33.755	9.8	28.255	11.4
General Electric Company .	545.305	54.670	10.0	52.815	9.9
Western Electric Company.	265.820	20.675	7.8	16.400	8.6
Siemens and Halske	163.575.	15.015	9.2	13.475	12.4
Westinghouse Company ...	384.475	15.030	3.9	6.585	2.8

Le capital total approximatif des compagnies américaines est de 1,200,000,000 de francs avec lequel elles ont réalisé en moyenne un revenu de 7 1/2 p. c. Celui des compagnies allemandes est de 510 millions de francs ayant donné environ 9 1/2 p. c. d'intérêt. L'*Allgemeine*, au cours de l'exercice 1912, a dépassé la *General Electric Company* qui, jusqu'à cette époque, était considérée comme la plus importante du monde. [621.3 (∞)]

Industrie hôtelière en Europe. — Le bulletin hebdomadaire du mois de décembre, de l'Association internationale des Hôteliers, dont le siège est à Cologne, fournit des chiffres qu'il est intéressant de relever : 1,700 hôtels, représentant un capital de 2,255,000,000 de fr., étaient affiliés en 1911, à l'Association. Ces établissements appartiennent surtout à l'Allemagne (1,000), à l'Autriche-Hongrie, à la Suisse, à l'Italie, à la France, à la Belgique et aux Pays-Bas. Ces 1,700 hôtels contiennent 162,000 chambres contenant 220,000 lits, c'est-à-dire environ 95 chambres en moyenne par hôtel affilié. En

- (1) Avant déduction de l'intérêt.
- (2) Apres déduction de l'intérêt.

1911, ils ont dépensé 305,000,000 de francs pour les produits alimentaires. Les contributions et taxes diverses qu'ils ont eu à supporter se sont élevées à 14,250,000 francs ; les impôts directs seuls sont compris dans ce total. Pendant la même année, ils ont loué leurs chambres pour 28,700,000 nuits. Il serait utile d'indiquer dans quelle proportion les personnes de nationalité étrangère ont participé à cette occupation des chambres.

[640.241

(4)

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE : Union interparlementaire. — Croix-Bleue. — Institut colonial. — Lutte contre le chômage. — Postes, Télégraphes et Téléphones. — Fédération d'ouvriers relieurs. — Conférence Centrale Américaine. — Conférence de la Paix. — Congrès Georgiste hispano-américain. — Protection de l'enfance. — Étudiants américains. — Conseil international des Femmes. — Congrès médical latino-américain, Congrès médical panaméricain. — Sauvetage et Secours publics. — Neurologie et Psychiatrie. — Congrès forestier.— Sciences historiques.

Conseil de l'Union interparlementaire. — Le Conseil de l'Union s'est réuni à Bruxelles, au Palais de la Nation, le mardi 18 mars 1912. Étaient présents : MM. Eickhoff et Hauptmann (Allemagne), baron E. de Plener et chevalier de Roszkowski (Autriche), Houzeau de Lehaie et de Sadeleer (Belgique), Moltesen et Borgbjerg (Danemark), baron d'Estournelles de Constant et de la Batut (France), lord Weardale et Agg Gardner (Grande-Bretagne), Horst et Michelet (Norvège), Tydeman et van der Does de Villebois (Pays-Bas), comte de Penha Garcia (Portugal), Efremoff (Russie), Wavrinsky (Suède), Gobat (Suisse), Bustany Effendi et Nessimi Bey (Turquie), Lange, secrétaire général.

En ouvrant la séance, M. Houzeau de Lehaie, doyen d'âge, a rendu hommage à la mémoire de M. Beernaert, qui fut pendant de longues années président de l'Union et qui lui a rendu des services éminents.

Sur la proposition de M. de Plener, lord Weardale, président du groupe britannique, a été nommé par acclamation président du Conseil, en remplacement de M. Beernaert. Lord Weardale, en remerciant le Conseil, a également rappelé les services rendus à l'Union par son prédécesseur. Il a promis de consacrer le meilleur de son temps à l'œuvre pacifique dont l'Union poursuit la réalisation.

Ensuite, le Conseil a abordé son ordre du jour. M. Houzeau de Lehaie a été désigné pour faire partie du Comité exécutif, en rempla-

cement de M. Beernaert, jusqu'à la prochaine Conférence, qui procédera à l'élection définitive.

Le Conseil a amendé l'article 3 de son règlement qui dorénavant sera ainsi rédigé : « Dans une séance du Comité exécutif, suivant immédiatement la clôture de la Conférence, le Comité désigne un de ses membres pour exercer les fonctions de président du Conseil, soit en cas d'absence, soit en cas de démission ou de décès de celui-ci. »

Les comptes du Trésorier pour 1912 ont été approuvés, sur la proposition des vérificateurs, et le rapport du Secrétaire Général pour 1912 ainsi que le programme du Bureau pour 1913, communiqué au Conseil par le Comité exécutif n'ont pas soulevé d'observation.

La Conférence de 1913 se réunira à La Haye. Elle sera ouverte le 3 septembre prochain. L'ordre du jour de la Conférence a été arrêté comme suit :

1° Régime des détroits et des canaux neutres. Rapporteur, comte de Penha Garcia (Portugal) ;

2° Déclaration de neutralité permanente. Rapporteur, M. Munch, ancien ministre (Danemark) ;

3° Droits et devoirs des puissances neutres. Rapporteur, M. Van Houten, ancien ministre (Pays-Bas) ;

4° Emprunts de guerre. Rapporteur, comte Goblet d'Alviella, sénateur (Belgique) ;

5° Unification du port des lettres internationales. Rapporteur, M. Eickhoff, président du groupe parlementaire (Allemagne) ;

6° Coopération de l'Union et de ses groupes aux œuvres internationales. Rapporteur, M. Louis Franck, député (Belgique).

On peut prévoir qu'une ou deux commissions spéciales d'études soumettront encore des rapports à la Conférence de 1913.

Sur la proposition du Comité exécutif, le Conseil a voté à l'unanimité une résolution se rapportant à la situation internationale et notamment aux armements projetés par l'Allemagne et par la France (1).

Pendant la séance, M. Bustany Effendi, président du Groupe ottoman, a soulevé la question du sort futur des populations musulmanes dans la péninsule balkanique. Il a exprimé l'espoir qu'on accordera à ces populations un régime se basant sur le principe de l'autonomie des nationalités, notamment au point de vue de leur religion. Et il a prié ses collègues du Conseil de se faire les interprètes de ces senti-

(1) Cette résolution est reproduite plus loin dans la *Chronique politique internationale*.

ments auprès de leur Gouvernement. L'idée de M. Bustany Effendi a été appuyée tant par le Président du Conseil que par le baron de Plener et elle a été accueillie avec beaucoup de sympathie par le Conseil tout entier.

L'Union interparlementaire prendra part au deuxième Congrès Mondial des Associations internationales, qui se réunira à Gand, au mois de juin. Elle sera représentée par les deux membres belges du Conseil, MM. Houzeau de Lehaie et de Sadeleer, ainsi que par le Secrétaire Général. D'autres membres de l'Union pourront se joindre à cette délégation.

A l'issue de ses délibérations, le Conseil a voté, sur la proposition de M. d'Estournelles de Constant, la motion suivante :

« Le Conseil de l'Union interparlementaire, tient à s'associer avec la plus chaleureuse sympathie, aux manifestations qui s'organisent entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, pour commémorer la signature du traité de Gand, fidèlement observé entre les deux pays, longtemps belligérants, mais aujourd'hui unis par une amitié qui a résisté à toutes les épreuves depuis cent années. Le Conseil estime que ce grand exemple de sagesse politique ne saurait être trop recommandé aux méditations et à l'admiration du monde civilisé. »

[172.4 (061)]

Fédération internationale de la Croix-Bleue. — *L'Annuaire de la Croix-Bleue*, pour les années 1911-1912, vient de paraître. On y constate que le nombre de sociétaires s'élève actuellement à 100,979, dont 26,394 ont signé l'engagement d'abstinence pour se corriger de leur penchant plus ou moins développé pour la boisson. Le nombre de sections actuellement existantes est de 1,675, parmi lesquelles il en est quelques-unes qui ne sont pas encore entièrement organisées. Les membres et les sections appartiennent aux nationalités suivantes :

PAYS	SECTIONS	MEMBRES
<i>Sociétés fédérées organisées :</i>		
Allemagne	676	36.821
Belgique	9	345
Danemark	429	26.510
France	85	8.397
Hongrie	18	646
Suisse	492	26.874
A reporter	1.709	99.593

Report...	1.709	99.593
<i>Sociétés en voie d'organisation :</i>		
Autriche	8	264
Côte-d'Or	14	463
Indes	5	357
Palestine	2	26
Russie	4	276
TOTAL EN 1911.....	1.742	100.979
— — 1910	1.642	96.397

La société comptait 26,356 personnes ayant signé pour l'exemple, 17,770 pour se préserver et 26,394 pour se corriger. Elle avait 6,855 anciens buveurs devenus abstinentes totaux depuis moins d'un an, 6 196 de 1 an à 5 ans, 2,754 de 5 ans à 10 ans, et 2.219 de 10 ans et plus.

[178 (062) (∞)]

Quinzième session de l'Institut colonial international. —
 Cette session aura lieu à Londres, le 5 mai 1913. Elle aura à son ordre du jour les questions suivantes :

- 1° Le régime forestier aux colonies.
 Rapporteur : M. Carlo Rossetti.
- 2° L'organisation du service d'hygiène et de médecine et l'organisation médicale indigène.
 Rapporteur : M. le D^r A. Jullien.
- 3° Les emprunts coloniaux.
 Rapporteur : M. le D^r D. Fock.
- 4° Quelles sont les dispositions à prendre pour obtenir la collaboration des chefs indigènes à l'administration et au gouvernement **des colonies**.
 Rapporteur : M. le D^r J. H. Abendanon.
- 5° Les rapports entre les métropoles et leurs colonies au point de **vue** du droit des gens.
 Rapporteur : M. P. Dareste.
- 6° Les impôts directs dans les colonies (suite de la discussion).
 Rapporteur : M. le professeur K. Rathgen.
- 7° Le problème de l'islamisme dans les colonies.
 Rapporteur : M. le D^r Snouck-Hurgronje.
- 8° L'enseignement colonial dans la métropole.
 Rapporteur : M. Henri Froidevaux.
- 9° Du maintien des coutumes indigènes et de leur codification.
 Rapporteur : M. Pierre Orts.
- 10° Quelle doit être l'attitude des gouvernements vis-à-vis des missions (suite de la discussion).
 Rapporteurs : MM. Ernest Vohsen et J.-J. Hasselman.

11° Les chemins de fer aux colonies.

Rapporteur : M. le colonel A. Thys.

12° De l'exécution dans la métropole des jugements rendus par les tribunaux coloniaux en matière civile, commerciale et répressive.

Rapporteur : M. H. Speyer.

Le Bureau de l'Institut se compose pour 1913, de lord Reay, président, MM. Bernhard Dernburg et J. Chailley, vice-présidents, M. Camille Janssen, secrétaire général. [325 (062) (∞) 2 « 1913 »

Première Assemblée générale de l'Association internationale pour la Lutte contre le chômage. — Cette assemblée aura lieu à Gand, du 3 au 6 septembre 1913. L'ordre du jour de cette réunion a été fixé comme suit :

- 1° *Placement.* — Résultats de la statistique internationale du placement. Examen de la situation comparée dans les divers pays. Moyens d'action à préconiser pour améliorer la situation du placement d'utilité publique ;
- 2° *Le chômage et le mode d'exécution des travaux publics.* — Recherche des méthodes à préconiser pour réduire le chômage par une meilleure distribution des travaux exécutés pour le compte des pouvoirs publics ;
- 3° *Assurance-chômage.* — Exposé comparé et critique des progrès réalisés dans les divers pays depuis 1910, notamment comparaison du système national avec les principes et les premiers résultats de la loi anglaise d'assurance obligatoire contre le chômage ;
- 4° *Migration.* — L'ordre du jour détaillé sera fixé par le Bureau après consultation des diverses sections ;
- 5° *Bibliographie du chômage.* — Rapport sur la manière dont la publication d'une bibliographie internationale du chômage peut être réalisée. Décisions à prendre au sujet de la publication ;
- 6° *Statistique.* — Examen critique des diverses sources statistiques relatives au chômage. Rapport de la Commission internationale constituée à cet effet. Vote éventuel de conclusions ;
- 7° *Questions administratives.* — Progrès de l'Association internationale. Renouvellement du Comité, etc.

L'Association a constitué depuis sa fondation en 1910, seize sections nationales en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, aux Pays-Bas, aux États-Unis d'Amérique, en Danemark, en Russie, en Finlande, en Espagne, en Autriche, en Hongrie, en Italie, en Suède et en Norvège. [331.6 (062) 2 « 1913 »

Fédération internationale des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Le Bureau de la Fédération s'est réuni à Berne, au début

de mars. Les délégués d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne et de Suisse, étaient présents. On fixa la date du prochain congrès à Londres, aux 26 et 27 septembre 1913.

Le secrétariat est chargé de faire une enquête sur les conditions morales et politiques du personnel dans les divers pays. Une proposition concernant la lutte contre les maladies professionnelles sera soumise au Congrès. [331.88 : 383 (062) (∞)]

Troisième Conférence internationale des Fédérations d'ouvriers relieurs. — Cette Conférence aura lieu à Bruxelles, les 24 et 25 juin 1913. Son ordre du jour provisoire a été fixé comme suit :

- 1° Rapport du secrétaire international ;
- 2° Résultat de l'enquête sur le travail des femmes ;
- 3° Organisation des fédérations affiliées spécialement au point de vue de leurs moyens de lutte ;
- 4° Élection du secrétaire international.

L'attention des divers groupes a été appelée sur la nécessité pour eux de s'assurer des ressources suffisantes pour pouvoir, au cours de grèves ou de lockouts, soutenir un tiers au moins de leurs adhérents pendant quatre semaines, avant de recourir à l'aide internationale. Ils ont été priés d'indiquer en conséquence, le montant du fonds de grève qu'ils possèdent, les sommes que des contributions extraordinaires ou des collectes peuvent leur procurer et quel concours ils peuvent attendre des groupes appartenant à d'autres professions.

[331.88 : 686.1] (063) « 1913 » (∞)

Conférence Centrale Américaine. — La cinquième Conférence Centrale Américaine a eu lieu à Managua, capitale du Nicaragua en 1912. Les cinq républiques de l'Amérique Centrale : Costa-Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et San Salvador étaient représentées. Leurs délégués ont adopté deux conventions. La première convention invite les gouvernements à nommer une commission qui se réunirait à Guatemala, à l'effet de fixer les détails concernant le projet d'amélioration des moyens de communication entre les États de l'Amérique centrale. La même commission s'intéresserait également aux communications maritimes.

Par la deuxième convention, les républiques représentées décident de n'avoir qu'un représentant consulaire commun dans les villes de Genève, Brème, Vigo, Le Havre et Liverpool. Chaque république désignerait un consul dans l'une de ces cinq villes, le Guatemala à Vigo,

le Costa-Rica à Brème, le Honduras à Genève, le Nicaragua au Havre, le San Salvador à Liverpool.

La session de Managua a été inaugurée avec le même cérémonial que les conférences antérieures. Les délégués des États y ont échangé leurs lettres de créance. La conférence portait encore à son ordre du jour, un projet d'établissement d'un Institut d'agriculture, un projet de réunion des directeurs des services télégraphiques à l'effet d'améliorer ce mode de communication entre les républiques, un projet d'unification des principes constitutionnels concernant la naturalisation de leurs sujets respectifs, un projet d'organisation du service d'information, de la ratification ou de la non ratification des conventions conclues entre elles. [341.1 « 1913 » (728)]

Troisième Conférence de la Paix. — Comme suite au vœu émis par le Congrès National de la Paix en Angleterre, il vient de se constituer dans ce pays un Comité préparatoire à la troisième Conférence de la Paix. De tels comités, officiels ou officieux, ont déjà été organisés en Suède, aux Pays-Bas et en Danemark (1). Celui institué en Grande-Bretagne a été placé sous la présidence de lord Loreburn ; il se compose des personnalités suivantes : lord Avebury, lady Byles, Noel Buxton, lord Courtney of Penwith, W. H. Dickinson, A. Gordon, C. Harvey, Francis W. Hirst, Carl Heath, T. J. Lawrence, sir John Macdonell, G. H. Perris, lord Shaw of Dunfermline, Norman Angell, sir George Paish. [341.1 « 1915 »]

Premier Congrès Georgiste hispano-américain. — Henry George, né le 1^{er} septembre 1839 et décédé le 29 octobre 1897, mena toute sa vie une campagne en faveur de l'impôt unique. Il parvint à créer un mouvement connu sous le nom de mouvement georgiste ; une revue fut créée et ses élèves en continuèrent la publication. Ils viennent de décider de réunir en un congrès international, tous les partisans de l'impôt unique d'Espagne et de l'Amérique latine où Henry George était surtout parvenu à faire des recrues. Ce congrès aura lieu à Ronda, en Espagne, du 26 au 28 mai 1913.

Parmi les questions qui seront discutées et au sujet desquelles des rapports sont annoncés, il y a lieu de citer :

- 1° Le mouvement en faveur de l'impôt unique dans le monde. Moyens d'unifier ses efforts, par MM. Joseph Fels et Manuel **Herrera** y Reissig ;

(1) *Annuaire de la Vie Internationale*, p. 158.

- 2° Le mouvement georgiste dans l'Amérique du Sud. Moyens d'harmoniser son action avec le mouvement espagnol, par MM. Félix Vitale et Benjamin Fernandez y Médina ;
- 3° Le mouvement georgiste en Espagne. Moyens d'y exercer une influence suffisante sur l'action parlementaire, par MM. Antonio Albendin et Baldomero Argenté ;
- 4° Les budgets municipaux et municipalisation des monopoles naturels, par MM. Manuel Marraco et F. Martinez Lacuesta ;
- 5° Meilleurs moyens de propager l'impôt unique, par MM. H. R. Pinilla et José Ruiz Castizo ;
- 6° Meilleurs moyens d'intéresser les pouvoirs publics à l'étude de l'impôt unique, par MM. Blas Infante et Jose Capitan.

La Ligue espagnole pour l'impôt unique profitera de ce congrès pour se réunir en assemblée générale. Il serait question de créer une Ligue internationale en faveur de l'impôt unique.

Des excursions seront organisées pour les congressistes, à Seville, Cadix, Algésiras, Malaga et Grenade.

Secrétariat : Senor Antonio Albendin, Mendez-Núñez, 21, Ronda, Espagne. [351.714.7 (063) « 1913 » (46 + 72 + 8)]

Premier Congrès international pour la Protection de l'enfance. — Ce Congrès tiendra ses assises à Bruxelles, du 23 au 26 juillet 1913, sous le haut patronage du Roi et de la Reine des Belges. Des arrêtés royaux du 7 octobre et du 30 novembre 1912, ont institué une commission internationale d'organisation de ce congrès, comprenant des membres d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Chili, du Danemark, d'Egypte, d'Espagne des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne, de Hongrie, d'Italie, du Japon, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Portugal, de Russie, de Suède et de Suisse. Dans le discours qu'il prononçait à l'occasion de l'installation de cette commission, le 21 octobre 1912, M. Carton de Wiart prononçait les paroles suivantes justifiant la création et le choix de la Belgique comme siège de ce congrès :

Certes, le Congrès international de la protection de l'enfance, s'il est le premier à porter ce nom, a eu des antécédents nombreux. Les Congrès des Patronages et l'Union internationale qui en fut le résultat ont, dès leurs débuts, consacré au moins une partie de leurs efforts à l'œuvre de relèvement des jeunes générations souffrantes.

Successivement furent étudiés, à Anvers, en 1890, le développement physique intellectuel et moral des enfants mis sous la tutelle de l'autorité publique, le placement familial, la déchéance de l'autorité paternelle, la correction paternelle ; puis, en 1894, on y examina les mesures à suivre

dans les poursuites dirigées contre les enfants et le patronage international.

En 1898, ce furent l'enseignement professionnel dans les écoles de bienfaisance, la défense et la protection de l'enfant traduit en justice, la majorité pénale et le vagabondage.

Le Congrès de Liège, en 1905, reprit la question des relations internationales entre les œuvres de patronage ; il rechercha les moyens d'assurer chez les enfants l'esprit d'épargne et de prévoyance et s'attacha spécialement au relèvement des enfants moralement abandonnés.

Étudiant l'organisation des écoles de bienfaisance, le dernier Congrès d'Anvers toucha pour la première fois à la question des enfants anormaux, et ses préoccupations portèrent particulièrement sur l'étude des juridictions spéciales.

Le Congrès des tribunaux pour enfants, réuni à Paris en 1911, fut la première assemblée qui, dans ce domaine plus limité, allait consacrer tous ses efforts à l'étude des problèmes si complexes des juridictions spéciales pour enfants.

Le côté juridique de la question n'était pas le seul à faire l'objet de la collaboration des savants de tous les pays. Dès 1905, les Congrès des gouttes de lait et plus tard les Congrès pour la protection de l'enfance du premier âge s'attachèrent à améliorer l'hygiène infantile et à rechercher la solution des problèmes si vastes de la puériculture, pendant que, dans chaque pays, les Congrès nationaux travaillaient à assurer l'application des décisions adoptées et à préparer les assemblées futures.

« Pour qu'une réforme soit possible dans les États constitués comme ils le sont aujourd'hui, disait M. Pichon, délégué du gouvernement français au dernier Congrès d'Anvers, il faut d'abord qu'elle soit préparée par l'opinion publique. Et comme, lorsqu'il s'agit de réformes sociales, cette opinion publique tend de plus en plus à devenir internationale, la grande utilité de Congrès comme le nôtre, c'est précisément de créer cette opinion publique, de lui faire prendre conscience d'elle-même, de préciser des désirs et des volontés et d'amener ainsi la réforme au point de maturité où, au jour dit, un gouvernement ou un parlement pourront la cueillir sans peine, trop souvent oublieux de l'arbre qui l'a produite et du soleil où elle a mûri. »

La Belgique offre à cet égard un exemple frappant des immenses ressources dont les gouvernements et les assemblées législatives peuvent être redevables aux travaux des Congrès.

La nouvelle loi du 15 mai 1912 n'a-t-elle pas eu ses premiers jalons posés dans les Congrès de patronage ? N'a-t-elle pas été mûrie dans les Congrès d'Anvers et de Paris en 1911 ?

Le Congrès pour la protection de l'enfance permettra enfin de réaliser une union plus étroite entre les œuvres, de les faire connaître l'une à l'autre et d'assurer les meilleures relations entre elles et les pouvoirs publics. C'est autour d'eux que doivent se grouper les œuvres admirables de l'initiative privée sans lesquelles l'action des pouvoirs publics ne saurait être efficace.

Quelque brillants que furent les résultats des Congrès qui précédèrent celui de Bruxelles, une chose leur manquait : l'union de toutes les œuvres se rattachant à l'enfance, la compénétration de toutes les sciences tendant à améliorer l'état intellectuel, matériel et moral de l'enfant.

Le Congrès que vous organisez aura donc le caractère d'une manifestation mondiale et universelle pour tout ce qui concerne l'enfance. S'inspirant de la plus haute conception des devoirs sociaux, il s'attachera à tout ce qui touche la préservation et la protection de l'enfance, avenir des générations futures.

L'étude des questions se rattachant à l'enfance anormale, si délaissée pendant de nombreuses années, fera l'objet des discussions des pédagogues et des médecins. L'hygiène de l'enfance du premier âge, la vulgarisation des notions de puériculture, la lutte contre les affections épidémiques qui atteignent particulièrement l'enfance rentreront également dans les délibérations du Congrès.

Dans tous ces domaines si divers, le Congrès aura à préparer et à faciliter l'éclosion de la bienfaisance privée ; il groupera toutes les œuvres dans une action commune destinée à faciliter le concours des pouvoirs publics. Car l'action de l'État demeurerait forcément insuffisante si la charité individuelle ou collective ne venait la seconder.

Le programme détaillé de ce congrès a déjà été donné antérieurement (1). Voici, extraites du règlement du congrès, les dispositions concernant les conditions de participation :

ART. 3. — Les questions inscrites au programme peuvent seules être mises en discussion.

ART. 4. — Pour être membre du Congrès, il faut être agréé par le bureau de la Commission d'organisation et payer une cotisation de 10 francs, laquelle donne droit aux rapports, publications et compte rendu des travaux du Congrès.

ART. 6. — Les rapporteurs sur chacune des questions sont désignés par le Commission d'organisation. Celle-ci désigne également sur chacune des questions, un rapporteur général.

Les travaux de ces rapporteurs sont seuls publiés et distribués aux adhérents avant l'ouverture du congrès, par les soins du bureau.

ART. 10. — L'usage des langues est facultatif.

ART. 13. — Chaque orateur doit remettre un résumé de ses observations au secrétariat, afin de permettre à celui-ci d'en extraire les données utiles à la rédaction du bulletin journalier.

Les adhésions doivent parvenir avant le 1^{er} juin.

Secrétariat : M. Henri Jaspar, 93, avenue de la Toison d'Or, Bruxelles-

[362.7 (063) « 1913 » (∞)]

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 141.

Troisième Congrès international des Étudiants américains (1). — Le 21 juillet 1912 a eu lieu, à Lima (Pérou), le troisième Congrès international des Étudiants américains, dont le premier s'est réuni à Montevideo en 1908 et le deuxième à Buenos-Ayres en 1910.

Quinze républiques, s'étendant depuis l'Antarctique jusqu'aux Grands Lacs de l'Amérique du Nord, y ont envoyé des délégués qui représentaient l'élite de la jeunesse intellectuelle de l'hémisphère. On ne peut se faire une idée de l'enthousiasme qui a marqué toutes les séances du Congrès, qui a duré du 21 au 28 juillet. Le Président de la République, les membres du corps diplomatique et tous les hauts fonctionnaires ont assisté à la séance d'ouverture qui a eu lieu dans le théâtre municipal. Le doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de San Marcos, fondée en 1551, par Charles V d'Espagne et la plus ancienne de l'Amérique, a prononcé le discours d'ouverture.

Voici quelques-uns des sujets discutés dans les réunions du Congrès : l'étudiant dans la vie politique ; la médecine dans l'école ; la littérature américaine ; études nationales en histoire et en économie politique ; l'enseignement agricole dans les écoles primaires et secondaires ; les professeurs étrangers en Amérique, leurs avantages et désavantages ; création de groupes américanistes dans les centres universitaires ; nécessité des parcs zoologiques pour l'enseignement de la zoologie ; l'hygiène dans les écoles ; l'hygiène morale ; l'hygiène dentaire ; l'éducation physique ; points critiques dans l'enseignement ; l'encouragement de l'esprit national.

Avec les sessions du congrès et les fêtes données en l'honneur des étudiants, il leur restait peu de loisir. Tous les jours de la semaine, il y avait des occupations variées. Les jeunes étrangers étaient les héros du jour et on a donné des fêtes magnifiques en leur honneur. Ils ont été les hôtes des fonctionnaires du Gouvernement, des professeurs d'universités, des cercles, des sociétés scientifiques et des particuliers. On avait organisé plusieurs excursions agréables aux environs de Lima pour leur permettre de se rendre compte de la vie rurale au Pérou.

Le Dr Edgar E. Brandon qui, en sa qualité de représentant de l'Union panaméricaine, a entrepris une étude approfondie des méthodes d'enseignement des différents pays latino-américains, s'exprime ainsi au sujet de ce mouvement d'étudiants :

« L'organisation des étudiants dans l'Amérique du Sud est un mouvement extraordinaire. Dans chaque université, il y a une association d'étudiants qui n'a pas sa pareille dans ce pays. C'est une asso-

(1) *Bulletin de l'Union Panaméricaine*, 1913.01., p. 3.

dation générale ouverte à tous les étudiants, et presque tous en font partie. Dans les plus importantes universités, il y a une société générale de l'Université tout entière. Il y a quelque temps, les étudiants ont organisé une ligue de sociétés d'étudiants de toute l'Amérique. Ils ont déjà tenu trois congrès généraux d'étudiants dans lesquels ont été représentées toutes les universités américaines. Ces congrès sont probablement les seules organisations de ce genre qui se soient jamais réunies. Ils ont pour but de créer des liens d'amitié entre les étudiants de toute l'Amérique. L'idée est celle d'un mouvement général pour la paix, la bonne entente, l'encouragement de relations fraternelles et l'amitié entre les différents pays. Il peut résulter de ce mouvement, plus tôt qu'on ne s'y attend, une plus réelle sympathie internationale, puisque les hommes éminents de tous les pays qui aideront à la réaliser seront des diplômés des différentes universités. »

C'est en 1907 que l'Association des Étudiants de Montevideo a conçu l'idée d'un Congrès international d'Étudiants qui devait se réunir en 1908 dans cette ville. On avait envoyé des invitations à tous les collègues du continent américain, et bien qu'il n'y eût que sept gouvernements à y envoyer des délégués, le congrès eut le plus grand succès. On compte que tous les pays de l'Amérique seront représentés dignement au prochain congrès. Dans la séance de clôture du dernier congrès on a choisi Santiago (Chili), comme lieu de réunion du prochain congrès. [378 (063) « 1912 » (7 + 8)]

Comité exécutif du Conseil international des Femmes. —

Le Comité exécutif se réunira à La Haye, du 23 au 27 mai 1913. Le Comité exécutif et les Commissions permanentes du Conseil international des femmes se réunissent ordinairement une ou deux fois entre les grandes assemblées générales qui ont lieu tous les cinq ans. Les Commissions permanentes se réuniront les 20, 21 et 22 mai; voici les questions qu'elles examineront :

20 mai : 1. Paix et arbitrage ; 2. Lois concernant la position légale des femmes ; 3. Presse.

21 mai : 1. Égalité morale et traite des femmes ; 2. Hygiène publique ; 3. Éducation.

22 mai : 1. Suffrage et droits civiques ; 2. Finances ; 3. Emigration et immigration.

Les réunions du Comité exécutif auront lieu les jours suivants et le programme de ses délibérations a été ainsi arrêté :

- 1° Approbation du procès-verbal de la session précédente ;
- 2° Correspondance ;

- 3° Appel nominal ;
- 4° Remarques préliminaires de la Présidente ;
- 5° Rapport de la Secrétaire correspondante ;
- 6° Rapport de la Trésorière ;
- 7° a) Confirmation de l'élection des souscripteurs, dont les noms ont été soumis à Dublin, à la réunion du Sous-Comité exécutif et acceptés par lui ;
b) Élection de patrons et souscripteurs quinquennaux ;
- 8° Rapports des Commissions permanentes :
- Finances ;
 - Presse ;
 - Paix et arbitrage ;
 - Lois concernant la position légale de la femme ;
 - Suffrage et droits civiques ;
 - Égalité morale et traite des femmes ;
 - Hygiène publique ;
 - Éducation ;
 - Emigration et immigration.
- On ne pourra consacrer plus de 10 minutes à chaque rapport ;
- 9° Rapports des Conseils nationaux affiliés, en tant que désirés ;
- 10° Consultation à propos d'une liste d'Associations internationales, afin d'adopter une ligne de conduite pour les invitations à faire à ces associations à l'occasion des réunions du C.I.F., ainsi que pour les délégations du C. I. F. à d'autres Congrès internationaux ;
- 11° Examen du vœu émis par la Commission permanente internationale pour la Paix et l'Arbitrage :
- a) Le Conseil international est prié de se prononcer pour le principe d'un arbitrage obligatoire à l'occasion de conflits internationaux, même lorsqu'il s'agit de questions d'un intérêt vital. Il est prié de mettre ce principe comme sujet de discussion à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ;
 - b) Si le Conseil adopte le principe, la Commission propose qu'il adresse aux différents gouvernements, la prière d'exiger aussi l'arbitrage obligatoire, lors de conflits internationaux, lorsqu'il s'agit de questions d'intérêt vital ;
- 12° Examen du vœu émis par le Conseil national des femmes françaises :
- « Que la formation d'une Section de travail du Conseil international des Femmes soit proposée pour l'ordre du jour de l'assemblée générale » ;
- 13° Examen du vœu émis par le Conseil national des femmes allemandes :
- « Que le changement suivant de l'article 4 des statuts du C. I. F. soit proposé pour l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale :
- » Tout Conseil national formé d'associations nationales, de conseils locaux, de sociétés et d'institutions représentatives peut devenir membre du Conseil international, à la condition que sa constitution

soit conforme aux principes de la constitution de ce Conseil, avec l'approbation du Comité exécutif. Il est tenu de payer une cotisation se composant d'une somme fondamentale et de suppléments fixés d'après le nombre des sociétés qui lui sont affiliées. La somme fondamentale se monte à 100 dollars (20 livres, environ 500 francs), pour 5 ans. Le supplément se monte à fr. 2.50 (50 cents) par an pour chaque société provinciale ou nationale affiliée au Conseil national et à fr. 1.25 (25 cents) pour chaque société locale affiliée. La cotisation totale doit être payée annuellement à la Trésorière du Conseil international » ;

14° Examen du vœu émis par le Conseil de Grande-Bretagne et d'Irlande :

« Que les statuts soient changés de sorte qu'à l'avenir on n'accepte plus de patrons ou souscripteurs quinquennaux; qu'au lieu de cela des souscriptions ou dons soient toujours acceptés et que chaque personne donnant au moins 25 francs par an reçoive toutes les publications courantes du C. I. F., ainsi qu'une carte pour toutes les assemblées publiques » ;

15° Discussion d'autres questions relatives aux préparatifs et à l'ordre du jour pour l'assemblée générale ;

16° Examen du vœu émis par le Bureau :

« Que les statuts soient changés de façon à supprimer dans l'article 6 § 3, les termes « par élection publique » et que les mêmes principes valables pour l'élection de membres du Bureau le soient aussi pour l'élection de présidentes de commissions » ;

17° Examen du vœu émis par les Conseils nationaux australiens :

« Que les Conseils nationaux australiens continuent à former, dans le C. I. F., une corporation unie sur la base des conditions valables pendant la période d'affaires actuelle. Mais ils demandent que les présidentes des Conseils nationaux australiens ou leurs suppléantes obtiennent la permission d'assister à toutes les assemblées internationales, y compris les séances de Comité exécutif et de prendre part aux délibérations, quoique seule la présidente de la Fédération australienne ait le droit de suffrage » ;

18° Discussion des vœux formulés par les Commissions permanentes aux réunions de La Haye.

Le Comité exécutif profitera de ses réunions pour organiser quelques grandes manifestations publiques, notamment :

Le Mardi, 20 mai, à 8 heures du soir, au *Witte Brug Hotel*, soirée d'accueil.

La Présidente du Conseil national des Femmes néerlandaises souhaitera la bienvenue au Conseil international des Femmes. La Présidente du Conseil international, Son Excellence la Comtesse d'Aberdeen, répondra au nom du Conseil international. Parleront ensuite les Présidentes des Conseils nationaux affiliés.

D'autres conférences dont le programme est ainsi arrêté auront lieu dans le Doopsgezinde Kerk, Paleisstraat.

22 mai Paix et arbitrage.

23 mai Problèmes du mouvement féministe,

26 mai Service social obligatoire des femmes.

Enfin, des excursions seront organisées au profit des participants, à Amsterdam, pour visiter l'exposition « De Vrouw 1813-1913 », et à Rotterdam pour visiter le port. [396 (062) (∞)]

Cinquième Congrès médical latino-américain. Sixième Congrès médical panaméricain. — Ces deux Congrès siégeront simultanément à Lima, capitale du Pérou, du 3 au 10 août 1913, sous le haut patronage du Président de la République. Les médecins et chirurgiens, les pharmaciens, chimistes et docteurs en sciences naturelles, les ingénieurs et architectes des services d'hygiène, les statisticiens et démographes, les vétérinaires et les dentistes pourront seuls assister aux congrès dont le programme est le suivant :

PREMIÈRE SECTION. — Anatomie et Physiologie normales et pathologiques.

DEUXIÈME SECTION. — Bactériologie et Parasitologie.

TROISIÈME SECTION. — Médecine et soins cliniques :

1° Clinique médicale, Thérapeutique, Séméiologie ;

2° Médecine de l'enfance ;

3° Infirmités mentales et nerveuses, Criminalité, Médecine légale ;

4° Médecine tropicale, Épidémiologie.

QUATRIÈME SECTION. — Chirurgie et soins cliniques :

1° Clinique chirurgicale, Ortopédie, Chirurgie infantile ;

2° Ophtalmologie, Oto-rino-laryngologie ;

3° Maladies vénériennes et des voies urinaires, Dermatologie ;

4° Obstétrique *et* Gynécologie.

CINQUIÈME SECTION. — Hygiène :

1° Hygiène militaire et maritime ;

2° Mesures préventives contre la tuberculose ;

3° Hygiène infantile ;

4° Hygiène alimentaire ;

5° Hygiène urbaine et rurale, professionnelle et scolaire ;

6° Hygiène sociale, Statistique et Démographie, Législation sanitaire ;

7° Technologie sanitaire.

SIXIÈME SECTION. — Physique, Chimie, Histoire naturelle, Pharmacie

SEPTIÈME SECTION. — Médecine vétérinaire.

HUITIÈME SECTION. — Odontologie.

Secrétariat : Academia Nacional de Medicina, Plazuela de la Exposición, Lima, Pérou. [61 (063) « 1913 » (7 + 8)]

Congrès international de Sauvetage et de Secours publics.

— Du 13 au 17 août 1913, sous le haut patronage du Roi et de la Reine des Belges, se réunira à Gand, un Congrès international de Sauvetage et de Secours publics. Voici le programme détaillé de cette réunion :

PREMIÈRE SECTION. — *Secours et Hygiène.*

Secours sur la voie publique. — Postes de secours ; Transport de blessés ; Voitures à chevaux ; Ambulances, Brancards ; Avertisseurs d'accidents ; Boîtes à pansements ; Boîtes de secours ; Pharmacies portatives ; Uniformes ; Brassards ; Appareils respiratoires ; Éducation des personnes chargées de porter les premiers secours ; Association de secouristes ; Association d'ambulanciers ; Annuaires ; Règlements ; Bibliographie ; Accidents produits par les automobiles ; Secours dans les réunions sportives ; Apport du concours des sociétés de sauvetage aux sociétés de la Croix-Rouge ; Accidents de montagne, chemins de fer, aéroplanes, etc.

Secours dans les théâtres, grands magasins, etc. — Postes de secours ; Transports ; Médecins de service ; Association des médecins de théâtre ; Rideau de fer ; Bibliographie ; Postes de secours dans les grands magasins. ; Secours sur les voies ferrées. — Secours dans les chemins de fer ; Bibliographie ; Boîte de secours ; Instruction des employés ; Ambulance de gares ; Signaux de secours ; Plans ; Graphiques.

Secours dans les usines. — Bibliographie ; Musées préservation des accidents du travail ; Sauvetage dans l'industrie du bâtiment ; Appareil de sécurité pour les échafaudages ; Accidents de machines ; Accidents produits par les poussières ; Instruments et appareils ; Accidents dans les industries textiles ; Secours dans les usines électriques ; Isolateurs.

Secours dans les accidents du travail agricole.

Secours en temps de guerre. — Éclairage des champs de bataille ; Chiens sanitaires ; Désinfection des champs de bataille ; Inhumations des tués ; Transport des blessés ; Mesures hygiéniques dans les places assiégées.

Hygiène publique. — Cours populaires dans les villes, campagnes, casernes, écoles, navires, etc. ; Prophylaxie ; Préservation dans les épidémies ; Alimentation ; Hygiène de l'habitation ; Hygiène à bord des navires ; Tuberculose ; Alcoolisme, etc.

DEUXIÈME SECTION. — *Sauvetage.*

Sauvetage fluvial. — Appareils insubmersibles ; École de natation ; Bateaux de sauvetage ; Secours aux noyés ; Hôpital fluvial ; Bateaux de louage ; Réglementation ; Bibliographie ; Secours en cas d'inondations ; Rupture de glace.

Sauvetage maritime. — Sauvetage en mer et sur les côtes, Sauvetage de navires, sous-marins ; Sociétés de sauvetage ; Instruments d'éclairage ; Sécurité des routes maritimes ; Sécurité et organisation des secours dans les stations balnéaires ; Poteaux de sauvetage ; Canots de sauvetage ; Ceintures de sauvetage ; Navires-Hôpitaux ; Appareils à filage de l'huile ; Bouées de sauvetage ; Ballons porte-amarres ; Sirènes ; Sonneries d'alarme ; Bibliographie.

Sauvetage dans les mines. — Accidents dans les mines ; Accidents dans les caissons (air comprimé) ; Casques respiratoires ; Lampes de sûreté ; Éclairage des mines ; Services de secours dans les charbonnages ; Organisation des corps des Sauveteurs des mines ; Pompes ; Bibliographie.

Sauvetage en cas d'incendie. — Échelles de sauvetage ; Avertisseurs ; Engins et Appareils ; Associations de Sauvetage ; Corps de sapeurs-pompiers ; Aides intercommunales ; Fédération des sociétés de sauvetage, de la Croix-Rouge.

Des séances générales auront lieu le jour de l'ouverture à 8 heures et le 16 août, à la même heure, pour la clôture du congrès.

Le jeudi 14 août, un raout sera offert à l'Hôtel de Ville par l'administration communale.

Le samedi 16 août, à 8 heures du soir, une grande fête du *Devoir* sera organisée par la Fédération internationale des Sociétés de Sauvetage.

Le dimanche 17 août, la matinée sera consacrée à la visite des monuments et installations de sauvetage de la ville, à des expériences de chiens sanitaires en temps de guerre, etc. L'après-midi, des championnats et concours internationaux civils et militaires auront lieu sous les auspices de la Fédération internationale. Le soir, un banquet par souscription clôturera le congrès.

Les dispositions générales du congrès sont les suivantes :

RÈGLEMENT. — Il sera tenu deux séances plénières : une d'ouverture et une de clôture, sous la présidence du Président du Comité permanent, et avec l'assistance des secrétaires permanents. Dans la première, le bureau du Comité permanent fera procéder à la nomination du Bureau du Congrès, qui dirigera les travaux de la session. Dans la séance générale de clôture, sera faite la lecture et l'adoption des vœux émis dans les sections.

Les membres du Comité de patronage, les membres d'honneur et les membres effectifs du Congrès, ainsi que les délégués des administrations belges et étrangères ont seuls le droit de participer aux travaux du Congrès.

Il sera présenté, dans chaque section, un ou plusieurs rapports qui seront exposés en séance de sections. Leurs conclusions donneront lieu à une discussion, à la suite de laquelle des vœux pourront être émis, vœux qui seront ensuite proposés à l'assemblée générale des sections pour être ratifiés.

Les orateurs ne pourront occuper la tribune, pendant plus de dix minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance, sur le même sujet, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Les membres du Congrès doivent déposer, sur le bureau de leur section, les conclusions de leurs propositions.

Le Comité permanent se réserve de signaler au gouvernement les travaux qu'il aura jugés particulièrement dignes de fixer l'attention et il

délivrera, à tous ceux qui auront déposé des rapports concluant à des innovations utiles, un témoignage de la gratitude du Congrès. En fin, il sera publié, par les soins du Comité permanent, un compte rendu complet des travaux dans lequel seront signalés tous ceux qui auront participé à cette grande manifestation de solidarité humaine.

CONGRESSISTES. — Peuvent adhérer au Congrès :

a) Les représentants des Sociétés de sauveteurs, secouristes, ambulanciers et de natation, sur la présentation d'un pouvoir spécial, délivré par le président de leur société ;

b) Les Sociétés dont le but humanitaire est analogue à celui des Sociétés de sauvetage ;

c) Toutes les personnes qui s'intéressent aux questions philanthropiques et humanitaires ;

d) Les décorés pour actes de courage et de dévouement.

Il sera perçu une cotisation unique de 10 francs par adhérent. Tous les documents : cartes d'entrée à l'Exposition, participation aux fêtes, réceptions, sont gratuits.

Les dames des membres du Congrès peuvent adhérer et assister à tous les travaux et à toutes les fêtes.

Lors de la réception du 13 août, les congressistes recevront les documents se rapportant au Congrès, la carte d'entrée à l'Exposition, pendant la durée du Congrès, le plan de la ville, etc., ainsi qu'un insigne commémoratif.

Les personnes désirant déposer des rapports devront en prévenir le secrétaire général avant le 15 juin 1913.

Secrétariat général : rue Saint-Lazare, 80, Bruxelles.

[614.8(063) « 1913 » (∞)]

Troisième Congrès international de Neurologie et de Psychiatrie. — Le troisième Congrès international de Neurologie et de Psychiatrie aura lieu à Gand, du 20 au 26 août 1913. Les membres du congrès peuvent présenter des communications originales ayant trait à un projet quelconque des sciences neuropsychiatriques. Ces rapports doivent parvenir au secrétariat avant le 1^{er} mai 1913, accompagnés d'un court résumé destiné à la presse. Le montant de la cotisation est fixé à 20 francs pour les membres effectifs et à 10 francs pour les associés. Les premiers ont seuls le droit de prendre part aux délibérations. Les langues admises sont le français, le néerlandais, l'allemand et l'anglais. Les congressistes se répartiront en deux sections, la première consacrée à la neurologie, la seconde à la psychiatrie, la psychopathologie et l'assistance. Un certain nombre de rapports sont déjà annoncés, notamment :

a) *Neurologie.*

Prof. Marinesco (Bucarest) : Sur la structure colloïdale des cellules nerveuses et ses variations à l'état normal et pathologique.

- Prof. Sachs (New-York) : Syphilitic spondylitis and allied conditions.
 Prof. D'Abundo (Catane) : La fonction du nucleus lentiformis.
 D^r Mendelssohn (Paris) : Valeur diagnostique et pronostique des réflexes.
 Prof. Dusrin (Bruxelles) : Le mécanisme de la régénération dans le système nerveux : régénération normale et pathologique. Neurocladisme.
 D^{rs} Laruelle et Deroitte (Bruxelles) : Diagnostic et localisation précoce des tumeurs intracrâniennes.
 b) *Psychiatrie, psychopathologie et assistance.*
 Prof. Von Wagner et Pilez (Vienne) : Ueber die Behandlung der Progressive Paralyse.
 D^{rs} Sérioux et Lucien Libert (Paris) : Les psychoses interprétatives aiguës.
 D^r Smith Ely Jelliffe (New-York) : The growth and development of the psychoanalytic movement in the United States.
 D^r Parhon (Bucarest) : Les glandes à sécrétion interne dans leurs rapports avec la physiologie et la pathologie mentales.
 D^r Sollier (Paris) : Les états de régression de la personnalité.
 D^r Ed. Willems (Bruxelles) : Anatomie pathologique des psychoses seniles.
 D^{rs} A. Ley et Menzerath (Bruxelles) : La psychologie du témoignage chez les normaux et les aliénés.
 Prof. Ferrari (Bologne) : La colonisation libre des enfants anormaux et des jeunes criminels.
 D^r Van Deventer (Amsterdam) : L'organisation de l'assistance et de l'inspection des aliénés hors des asiles, y compris les psychopathes.
 D^{rs} Claus (Anvers) et Meeus (Gheel) : Le patronage des aliénés.
 D^r Decroly (Bruxelles) : L'examen mental des anormaux.
 James Mac Donald (Écosse) : Sujet réservé.

Secrétariat : M. le D^r F. D^r Hollander, 110, boulevard Dolez, Mons.
 (Tél. 255.) [616.89 (063) « 1913 » (∞)]

Congrès Forestier international. — Le Touring-Club de France qui, depuis plusieurs années, poursuit une active propagande en faveur des idées de protection, de développement et d'embellissement des forêts, a décidé d'organiser à Paris, du 15 au 20 juin 1913, un Congrès Forestier international. où seront traitées toutes les questions qui touchent à ces différents sujets, particulièrement celles qui intéressent la propriété forestière privée.

Cette manifestation est assurée, on n'en peut douter, de recueillir les sympathies de tous ceux qui attachent à l'étude de ces questions l'importance qu'elles méritent.

Ce congrès a pour but : de réunir tous ceux qu'intéresse la forêt ; d'étudier les questions économiques et techniques qui s'y ratta-

chent, y compris celles que soulève le tourisme, étroitement lié à la richesse des régions pittoresques ; d'étudier les réformes législatives ou administratives de nature à assurer la conservation et l'amélioration des forêts, la restauration des montagnes dégradées et la mise en valeur des terres incultes ; de rechercher les améliorations à apporter par les particuliers dans la gestion de leurs bois et dans l'utilisation des produits des forêts.

Le programme détaillé du congrès est ainsi conçu :

PREMIÈRE SECTION. — *Technique forestière ou sylviculture.*

Allongement des révolutions des taillis et taillis sous-futaie.

Diminution de la proportion des bois de petite dimension. Conversion des taillis et taillis sous-futaie en futaie.

Amélioration des taillis à faible rendement situés en plaine ou en montagne, par l'introduction de résineux.

Les taillis d'acacias.

Le noyer. — Le châtaignier.

Leur disparition. — Moyens d'y remédier.

Nécessité de donner une nouvelle extension à leur culture.

Essences exotiques et naturalisées.

Protection des forêts.

Domages causés par l'homme. — Domages causés par les animaux.

— Domages causés par les végétaux.

Assurances contre l'incendie.

DEUXIÈME SECTION. — *Economie et Législation forestières.*

Législation forestière internationale.

Le rôle forestier de l'État — Comparaison entre les différents pays.

Impôt forestier. — Intervention de l'État dans la gestion des bois particuliers. — Législations diverses réglant cette intervention.

Utilité de l'acquisition par l'État, les communes ou autres collectivités publiques, les établissements ou associations d'utilité publique, de forêts ou terrains à reboiser. — Mesures législatives, administratives et financières à prendre pour faciliter cette acquisition.

Ligues. — Syndicats. — Caisses de crédit forestier.

Utilité pour les syndicats de propriétaires de créer un office forestier international (Stations de recherches, d'expériences et de renseignements).

Production forestière dans les divers pays du globe.

Importation et exportation.

Droits de douane.

Transport des bois.

TROISIÈME SECTION. — *Technologie forestière.*

Exploitation des bois. — Outillage.

Conservation des bois. — Procédés naturels. — Procédés artificiels (Enduits. — Injection. — Immersion. — Ignifugation).
 Utilisation des bois. — Bois bruts (Chauffage. — Charbon. — Étais de mines. — Poteaux télégraphiques).
 Bois équarris (Poutres. — Charpentes. — Traverses).
 Bois de sciage (Outillage. — Débit. — Menuiserie. — Pavé).
 Bois de fente (Bardeau. — Merrain).
 Emplois divers (Fabrication du papier. — Laine de bois. — Sabotage. — Cerclage. — Bois courbé. — Bois plaqué. — Bois coloré artificiellement. — Bois d'allumettes, etc.).
 Produits accessoires :
 Déchets du bois (Utilisation des sciures).
 Résine. — Gemmage. — Procédés. — Essences.
 Extraction du goudron.
 Distillation du bois.
 Écorces (Tannin. — Extraits tanniques. — Liège).

QUATRIÈME SECTION. — *Grands travaux forestiers.*

Terrains incultes des plaines, plateaux et coteaux (Landes. — Friches. — Bruyères. — Garrigues), leur transformation en pâture. — Leur reboisement.
 Les dunes. — Leur fixation. — Leur reboisement. — Défense contre la mer.
 Tourbières. — Marécages. — Leur assèchement et leur mise en valeur par leur reboisement. — Essences à employer. — Mode de plantation.
 Terrains en montagne. — Conservation et amélioration des terrains boisés. — Reboisement. — Essences à employer. — Graines. — Pépinières.
Améliorations pastorales. — Création, restauration, entretien des pâturages. — Aménagement et réglementation des pâturages appartenant à des communes ou collectivités. — Affouage pastoral. — Troupeaux transhumants. — La chèvre. — Le mouton.
 Fruitières ou chalets. — Étables-abri. — Parcs. — Rigoles d'irrigation ou de drainage. — Rideaux boisés. — Chemins. — Câbles porteurs.
Restauration des montagnes. — Lutte contre les torrents.
 Enherbement. — Reboisement (Semis et Plantations. — Essences).
 Travaux d'ingénieur. — Petits travaux (Fascinage. — Clayonnage. — Façonnage de lits. — Enrochement. — Drainage).
 Grands travaux (Barrages. — Dérivations, canalisations. — Tunnels).
 Lutte contre les avalanches.
Alliance de l'arbre et de l'eau.
 Lutte contre les inondations.

CINQUIÈME SECTION. — *De la forêt dans le développement du tourisme et l'éducation esthétique des peuples.*

1° *Beauté du pays par la forêt.*
 Beauté des cours d'eau (*L'arbre sur la montagne, c'est l'eau dans la rivière*).

Beauté des routes.

Plantations le long des routes. — Leurs avantages. — Choix des essences.

Beauté des paysages (Mesures prises dans les différents pays pour leur protection). — Nouvelles mesures à prendre.

2° *Parcs nationaux*.

Réserves et séries artistiques.

3° *Aménagement des forêts en vue du tourisme*.

Création, amélioration des routes et chemins. — Sentiers forestiers.

Plaques. — Poteaux. — Signes indicateurs.

Abris. — Bancs. — Points de vue. — Tables d'orientation, etc.

Livrets-guide ou plans des forêts à l'usage des touristes. — Catalogue des arbres remarquables.

4° *Enseignement Sylvo-Pastoral*.

Propagande en faveur de l'Arbre et l'Eau. — Sociétés scolaires forestières. — Fêtes de l'Arbre.

Deux excursions seront organisées si le nombre des participants le permet. La première aura lieu dans les forêts de Rouen (Lyons, Rouvray, Roumaie), la seconde dans les forêts de Grenoble (Grande-Chartrouse, Bourg-d'Oisans, Bérarde).

Le montant de la cotisation est fixée à 20 francs.

Secrétariat : Touring-Club de France, avenue de la Grande-Armée, 65, Paris. [63.49 (063) « 1913 » (∞)]

Troisième Congrès international des Sciences historiques.

— Ce congrès a lieu à Londres, du 3 au 9 avril 1913. Il a été dressé un tableau préliminaire des sections de la manière suivante :

1. Histoire orientale, y compris Égyptologie.
2. Histoire grecque et romaine. Histoire byzantine.
3. Histoire médicale.
4. Histoire moderne. Histoire coloniale, y compris Histoire navale et militaire.
5. Histoire religieuse et ecclésiastique.
6. Histoire du droit et de l'économie :
 - a) Histoire du droit ;
 - b) Histoire de l'économie.
7. Histoire de la civilisation médiévale et moderne :
 - a) Philosophie, Langage et Littérature ;
 - b) Art médiéval et moderne, y compris Architecture et Musique ;
 - c) Sciences exactes, Histoire naturelle et Médecine ;
 - d) Sciences sociales et Éducation.
8. Archéologie y compris Préhistoire et Art ancien.

9. Sciences connexes et auxiliaires :

- a) Ethnologie, Géographie historique, Topographie et Histoire locale ;
- b) Philosophie de l'histoire, Méthodologie historique et Enseignement de l'histoire ;
- c) Paléographie et Diplomatique, Bibliographie, Numismatique, Généalogie, Héraldique et Sphragistique.

Les travaux consisteront principalement en communications diverses. Aucun programme n'a été publié. La cotisation est fixée à 1 livre sterling.

Secrétariat : I. Gollancz, secrétaire de l'Académie britannique, The British Academy, Burlington House, Londres W.

[9 (063) « 1913 » (∞)]

L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

DEUXIÈME SESSION DU CONGRÈS MONDIAL

C'est du 15 au 18 juin prochain, qu'aura lieu à Gand-Bruxelles, la deuxième session du Congrès Mondial des Associations Internationales. La revue a publié antérieurement, la lettre d'invitation et le programme du Congrès (1912, t. II, p. 193), et le questionnaire de l'enquête-referendum préalable aux rapports généraux qui seront présentés sur les divers points de l'ordre du jour (1912, t. II, p. 473).

Les adhésions des Associations Internationales arrivent nombreuses. Les associations qui n'ont pas encore désigné leurs délégués sont instamment priées de le faire.

A. — *Intérêt du Congrès pour les Associations.*

Toutes les Associations Internationales ont un intérêt à prendre part aux travaux du Congrès, pour les motifs suivants :

1. — D'abord les questions mêmes inscrites à l'ordre du jour ont été choisies parmi celles qui directement intéressent tous les organismes internationaux. Le Congrès est une vaste enquête, un échange de vues sur des problèmes que rencontrent dans leur gestion les dirigeants de toutes les Associations.

2. — Le Congrès est un moyen offert à chaque Association de faire connaître à une élite internationale les résultats généraux de l'œuvre réalisée par elle et d'établir d'utiles relations.

3. — Le principe de la coopération, si heureusement mis en lumière par la première session du Congrès, trouvera l'occasion de se développer lors de la deuxième session. C'est ainsi que le concours de l'Union Interparlementaire, qui dispose de groupes puissants dans les principaux parlements, a été promis en faveur des mesures internationales qui auraient fait l'objet de conclusions étudiées avec soin et

largement appuyées. D'autres organismes internationaux ont aussi fait l'offre de leur concours pour des questions qui leur sont communes avec d'autres Associations.

4. — Enfin, il n'est pas indifférent, pour le succès des buts particuliers poursuivis par chaque Association, que le mouvement international général apparaisse dans toute son ampleur, aux yeux des gouvernements et de l'opinion publique.

B. — *Participation aux travaux du Congrès.*

La participation aux travaux du Congrès Mondial est rendue facile par toutes les mesures qui ont été prises.

1. — La représentation peut se faire par tel nombre de délégués que les Associations jugeront utile. Le Congrès pouvant intéresser tous les membres des Comités des Associations, ils sont tous invités à suivre les séances. La délégation peut être éventuellement exercée par les délégués belges des Associations. Ceux-ci étant sur place, peuvent facilement et sans frais assister au Congrès et faire ensuite rapport à leur Association.

2. — Un questionnaire d'enquête très complet a été dressé pour recueillir l'opinion des Associations sur les questions à l'ordre du jour. Une première forme de participation consiste à envoyer des réponses à toutes ou à quelques-unes de ces questions, ou à formuler des conclusions et motions les concernant.

3. — Le questionnaire servira de base aux discussions. Des réponses orales pourront alors être recueillies de la part des délégués, mais il est désirable qu'elles soient envoyées immédiatement par écrit, pour faciliter l'élaboration du rapport général.

4. — Enfin il est demandé aux Associations un rapport sur l'internationalisation dans leur domaine propre et sur les travaux qu'elles ont accomplis. Ce rapport peut laisser de côté les détails d'organisation (fondation, statuts, règlements personnels, etc.), qui ont déjà figurés dans *l'Annuaire de la Vie Internationale*. Il est désirable qu'elles exposent les résultats acquis et les problèmes qui restent à résoudre.

L'exposé de l'état actuel de l'internationalisation, dans les divers domaines des études et de l'activité pratique, devrait comprendre notamment les points suivants :

- a) Organismes internationaux existants, projetés ou suggérés;
- b) Coopération réalisée ou projetée entre organismes de la même spécialité ou avec d'autres ;
- c) Publications internationales existantes ou en projet (revues, annuaires, encyclopédies, etc.) ;

- d) Réglementation internationale officielle ou libre ;
- e) Unification et systèmes d'unités ;
- f) Langage : terminologie, classification, notations, usage des langues naturelles, langues artificielles ;
- g) Documentation : bibliothèque internationale et principaux fonds internationaux dans les bibliothèques nationales, bibliographie, archives, musées spéciaux et principales collections existantes.

Si chaque Association consent à établir un tel rapport, leur ensemble constituera le bilan général du mouvement international et permettra de dresser un tableau qui promet d'être tout à fait saisissant. Les deux rapports qui ont été publiés déjà dans *La Vie Internationale*, l'un sur le Droit d'auteur et le Bureau International de Berne (M. Röthlisberger, t. II, p. 201), l'autre sur les Poids et Mesures, le Système métrique et le Bureau International du Mètre (M. Guillaume, t. III, p. 5), permettent de se rendre compte de l'intérêt puissant qui s'attache à de tels travaux et les utiles enseignements qui en ressortent.

5. — Une attention toute spéciale est appelée sur l'établissement du budget dont chaque Association Internationale devrait pouvoir disposer pour accomplir la tâche qu'elle s'est imposée. L'ensemble des budgets ainsi réunis permettra de dresser le budget général de l'internationalisme et de montrer les sommes relativement faibles nécessaires pour promouvoir des réformes d'un intérêt universel.

C. — *Coopération des Associations Internationales.*

La première session du Congrès a provoqué d'utiles mesures de coopération entre les Associations. Il est désirable que la deuxième session soit l'occasion de nouveaux rapprochements et que des rapports sur des coopérations limitées à certains domaines soient présentés. L'étude parue dans *La Vie Internationale* (1912, t. I, p. 61), sur la Coopération entre l'Union Interparlementaire, l'Institut de Droit International et le Bureau de la Paix et entre ces organismes et la Conférence de la Paix, fournit un remarquable exemple de ce que peut et pourrait la coopération. La Semaine sociale organisée en 1912, à Zurich et dont la première idée fut lancée au Congrès Mondial de 1910, en fournit un autre : *La Vie Internationale* lui a également consacré une étude (1912, t. II, p. 61).

A l'ordre du jour de la Conférence de l'Union Interparlementaire, qui aura lieu à La Haye, du 3 au 5 septembre 1913, a été inscrite la question de la « Coopération de l'Union et de ses groupes aux œuvres internationales ».

Pour faciliter les ententes, des séances particulières seront éven-

tuellement organisées au Congrès Mondial, à leur demande, entre les délégués d'Associations poursuivant des buts connexes et désirant rechercher en commun des terrains d'entente et de coopération.

D. — *Concours des Associations officielles.*

Les Associations Internationales officielles ont été invitées à prendre part aux travaux du Congrès. Ces Associations se trouvent dans une situation spéciale à raison du caractère de leur organisation. Certaines se considèrent liées par leurs règlements organiques et empêchées de prendre une part active au Congrès.

Il est désirable qu'elles examinent à nouveau la question en tenant compte des considérations suivantes : l'assistance au Congrès n'implique pas nécessairement l'affiliation à l'Union ; cette assistance peut se faire *ad audiendum* et pour information ; alors même que certaines Associations jugeraient qu'elles n'ont que peu à retirer de semblables réunions — ce qui est on ne peut plus contestable, — il leur est demandé d'agir dans un esprit de solidarité et, par la présence de leurs délégués à qui pourront être posées des questions d'ordre pratique, de ne pas priver les autres Associations des indications et renseignements utiles qu'ils pourraient apporter aux débats. L'action libre des Associations est souvent stérile, si elles ne sont pas en contact avec les Associations officielles similaires. D'autre part, celles-ci à défaut d'un tel contact risquent souvent d'être retardées dans leur développement, privées qu'elles sont du bénéfice d'utiles initiatives.

Une séance du prochain Congrès est spécialement réservée aux délégués des Associations officielles, afin de leur permettre de délibérer entr'eux sur l'attitude qu'il importe aux organismes officiels d'avoir à l'égard des organismes libres et sur leur coopération à l'Union des Associations Internationales.

E. — *Représentation des Gouvernements.*

Les Gouvernements ont été invités à se faire représenter au prochain Congrès. Cette invitation a été adressée sous une double forme : directement par l'Union aux représentants des puissances à Bruxelles, et par la voie diplomatique ordinaire, à l'intervention du Ministère des Affaires étrangères de Belgique, à raison du patronage spécial accordé à l'Union par le Gouvernement belge.

Plusieurs Gouvernements ont accepté cette invitation. Ils seront représentés notamment par leur ministre à Bruxelles.

L'intérêt des Gouvernements à se faire représenter au Congrès est multiple. Ils sont généralement représentés auprès de tous les grands congrès. Il est logique qu'ils le soient auprès d'un « Congrès des Con-

grès ». Des sections nationales ayant été créées au sein du Musée International, à Bruxelles, il est naturel que ces sections soient placées sous le haut protectorat des divers Gouvernements. Ceux-ci trouvent dans les travaux du Congrès Mondial une documentation abondante sur l'action des diverses Associations, sur leur organisation, sur la valeur de leurs travaux. Ils peuvent aussi se rendre compte du mouvement général auquel ils sont invités à chaque instant à participer, de la corrélation qui existe entre les résolutions particulières des Associations, des grandes œuvres d'ensemble que celles-ci ont entreprises sur la base de la coopération et de l'impérieuse nécessité de voir les États s'y associer et harmoniser avec leurs desiderata l'organisation de leurs propres services intérieurs.

Les délégués des Gouvernements assisteront aux séances du Congrès *ad audiendum*. En outre, une séance spéciale leur sera réservée exclusivement, séance dans laquelle aura lieu un échange de vue officieux sur la coopération qu'il est désirable de voir apporter par les Gouvernements aux Associations Internationales et à leur Union.

F. — *Publications du Congrès.*

La publication des documents du Congrès se poursuit. A ce jour elle se compose de :

a) ACTES DU CONGRÈS : publiés en documents séparés qui seront réunis ultérieurement en volume.

N° 1. Lettre d'invitation.

N° 2. Programme du Congrès.

N° 3. Organisation et marche des travaux.

N° 4. Résumé, sous forme de thèses, des principes et des faits qui sont à la base de l'Union des Associations Internationales.

N° 5. Enquête-référendum sur les questions à l'ordre du jour du Congrès, avec références aux publications de l'Union.

b) DOCUMENTS DU CONGRÈS : Rapports et Communications, publiés dans la revue *La Vie Internationale*.

c) PUBLICATIONS CONNEXES :

1. *Compte rendu de la réunion préparatoire du Congrès d'avril 1912* (Publication n° 33).

2. *Annuaire de la Vie Internationale* : monographie descriptive des 510 Associations Internationales existantes (Publications n°s 3 et 47).

3. *L'Union des Associations Internationales* : notice générale sur l'Union et ses services (Publication n° 25a).

G. — *Exposition des Associations Internationales.*

Cette Exposition aura lieu au Musée International. Les Associations, qui n'y auraient pas encore organisé leur stand, sont invitées à se mettre immédiatement en relation à ce sujet avec l'Office Central. L'Office leur facilitera de toutes manières cette participation. Des types de stands complets ont été étudiés et exécutés déjà pour plusieurs Associations. Ils leur ont permis de réaliser rapidement et aisément le programme d'exposition dont le détail a été publié dans la notice générale sur l'Union (Publication n° 25a, p. 112 à 119).

H. — *Fêtes du Congrès.*

Le Congrès se tiendra au cours de la grande Exposition Universelle organisée à Gand, exposition dont l'importance est aussi considérable que celle qui a eu lieu à Bruxelles en 1910. L'exposition des fleurs (Floralies) lui donne un intérêt exceptionnel.

Toute une série de Congrès internationaux y auront lieu, suivant un plan aussi systématique que possible, tendant à grouper les Congrès en *semaines*, en *quinzaines*, de manière à réunir les personnes des mêmes spécialités tout en laissant à chaque Congrès son existence autonome et en lui permettant de constituer la suite des Congrès antérieurs sur le même sujet (1). Un palais, construit en matériaux définitifs, a été spécialement aménagé pour héberger les Congrès.

Une journée du Congrès est réservée à Bruxelles et à la visite des institutions qui y sont établies.

De grandes fêtes auront lieu au moment du Congrès, dont la date coïncide avec la sortie d'un grand cortège historique.

J. — *Facilité de voyage et de logement.*

Voyage. — Il est recommandé aux congressistes de se munir d'un abonnement de cinq jours ou de quinze jours, qui leur permettront de circuler sur tous les chemins de fer belges (2). Ce système est plus avantageux qu'aucune autre combinaison et permettra aux congressistes de se rendre à Bruxelles, Bruges, Ostende ou Blankenberghe, ou à une ville voisine à leur convenance, si les hôtels de Gand étaient encombrés.

(1) Sur l'Exposition de Gand, voir *La Vie Internationale*, t. I. p. 545, 591, 627 et le Calendrier des Congrès.

(2) Abonnement de 5 et 15 jours sur tous les chemins de fer belges : 5 jours, 1^{re} classe, fr. 30.75; 2^e classe, fr. 20.50; 3^e classe, fr. 11.75; 15 jours : 1^{re} classe, fr. 61.50 ; 2^e classe, 41 francs ; 3^e classe, fr. 33.50. Garantie, 5 francs.

Les cartes d'abonnement s'obtiennent dans toutes les stations et haltes des chemins de fer belges, sur demande verbale faite au moins une heure d'avance et sans autre formalité que la remise du portrait de l'intéressé, photographié sur papier 6 x 4, la hauteur de la tête étant d'au moins 1 centimètre. Les cartes peuvent être obtenues dès la veille du premier jour de leur validité, à partir de 18 heures. Elles ne peuvent être utilisées ce jour-là.

Il suffit aux étrangers d'envoyer leur photographie à la première station d'entrée, en indiquant la nature et la classe de l'abonnement, le jour et l'heure de leur passage, pour que la carte désirée soit tenue à leur disposition.

Les cartes doivent être restituées à une station quelconque des chemins de fer belges, au plus tard le lendemain du jour de l'expiration, avant midi.

Logement. — Un Comité de logement a été institué à Gand, 36, rue Digue de Brabant. Ce Comité publiera la liste des hôtels de Gand ; il aura pendant toute la durée de l'Exposition, un bureau à la gare de Gand-Sud, un bureau à la gare de Gand-Saint-Pierre, un bureau à l'Exposition. Il conservera également son bureau actuel où toutes les correspondances devront être adressées. Les bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

Moyennant une légère rétribution (25 centimes), des chasseurs seront mis à la disposition des étrangers pour les conduire à leurs appartements.

CHRONIQUE INTERNATIONALE

Il a été demandé par de nombreux lecteurs que les événements essentiels, qui ont eu un retentissement international ou qui ont influencé les relations entre les grandes collectivités politiques, soient régulièrement répertoriés. Ils seront ici réunis, chaque trimestre, sous une forme laconique et sans commentaires. Lorsque des faits se rattachent à une situation qui perdure, ils ont été différenciés par les caractères d'imprimerie employés pour désigner leur date : ont été imprimées en italiques les dates des événements relatifs à la guerre des Balkans et en grasses celles relatives aux armements projetés ou décidés par les divers gouvernements et aux protestations que ces armements ont provoquées.

1913.01.01 Cession par la Turquie de tous les territoires contestés, sauf le vilayet d'Andrinople et les îles de la mer Egée.

1913.01.01 Vote, au cours d'une séance de nuit, de crédits militaires en Roumanie, à concurrence de 151,000,000 de leys.

1913.01.03 Ultimatum formulé par les alliés balkaniques avant la rupture des négociations : 1. Désistement des droits sur l'île de Crète ; 2. Cession des îles de la mer Egée ; 3. Rectification de la frontière du vilayet d'Andrinople laissant la ville aux alliés.

1913.01.06 Maintien des prétentions turques. Suspension de la Conférence de Londres.

1913.01.13 Annonce de nouveaux armements en Allemagne, pour 75,000,000 de marcs.

1913.01.17 Remise à la Turquie de la note des puissances.

Désireuses de prévenir la reprise des hostilités, les six puissances croient devoir appeler l'attention du gouvernement impérial ottoman sur la grave responsabilité qu'il assumerait si par sa résistance à leurs conseils il empêchait le rétablissement de la paix. Il n'aurait qu'à s'en

prendre à lui-même si la prolongation de la guerre avait pour conséquence de remettre en question le sort de la capitale et peut-être d'étendre les hostilités aux provinces asiatiques de l'empire. Dans ce cas, il ne pourrait pas compter sur le succès de leurs efforts pour le préserver contre les dangers auxquels elles l'ont déjà dissuadé et le détournent encore de s'exposer. En tout état de cause, le gouvernement impérial ottoman aura besoin, après la conclusion de la paix, de l'appui moral et matériel des grandes puissances européennes pour réparer les maux de la guerre, consolider sa situation à Constantinople et mettre en valeur les vastes territoires asiatiques dont la prospérité constituera sa force la plus effective. Pour entreprendre et mener à bien cette œuvre nécessaire, le gouvernement de Sa Majesté Impériale le Sultan ne saurait encore compter sur l'efficace et bienveillant appui des puissances que pour autant qu'il aura déféré à leurs avis, qui s'inspirent des intérêts généraux de l'Europe et de ceux de la Turquie. Dans ces conditions, les grandes puissances européennes croient devoir renouveler collectivement au gouvernement ottoman le conseil de consentir à la cession de la ville d'Andrinople aux États balkaniques et de s'en remettre à elles du soin de statuer sur le sort des îles de la mer Égée. En retour de ces concessions, les dites puissances s'emploieraient à assurer la sauvegarde des intérêts musulmans à Andrinople et le respect des mosquées, édifices et tous les biens religieux existant dans cette ville. Elles feraient également en sorte que la solution donnée par elles à la question des îles de l'archipel exclue toute menace pour la sécurité de la Turquie.

1913.01.17 Élection de M. Raymond Poincaré comme président de la République française.

1913.01.21 Débat au Sénat américain sur la motion de M. Elihu Root, tendant à la suppression des avantages accordés à la marine américaine pour la traversée du Canal de Panama. Cette motion est repoussée.

1913.01.22 Assemblée des notables à Constantinople.

1913.01.23 Renversement du Cabinet turc, à la suite d'une manifestation violente conduite par Enver Bey. Meurtre de Nazim Pacha, Mahmoud Chefket Pacha est nommé grand vizir.

1913.01.29 Remise par les alliés balkaniques de la note de rupture des négociations.

Les plénipotentiaires des États alliés ayant, depuis la suspension des travaux de la Conférence de la paix, attendu en vain pendant trois semaines la réponse des plénipotentiaires ottomans à leur dernière demande et les événements survenus à Constantinople leur paraissant écarter l'espoir d'arriver à la conclusion de la paix, se voient, à leur

grand regret, obligés de déclarer que les négociations entamées à Londres, le 16 décembre dernier, sont rompues.

1913.01.30 Remise de la note turque en réponse à la note des puissances.

Le gouvernement ottoman n'hésite pas à reconnaître que la conclusion de la paix répond aux vœux et aux intérêts de tous et qu'il se rend compte qu'il convient de mettre le plus tôt possible un terme à la lutte qu'il n'a nullement provoquée.

Dans leur communication, les grandes puissances ont jugé utile de conseiller au gouvernement impérial, de consentir à la cession de la ville d'Andrinople aux alliés balkaniques et de s'en remettre à elles du soin de statuer sur les îles de la mer Egée.

Le gouvernement impérial croit devoir relever qu'il a déjà donné des preuves irrécusables de son esprit de conciliation en consentant d'immenses sacrifices. Andrinople étant une ville essentiellement musulmane et la seconde capitale de la Turquie, et se trouvant, par conséquent, avoir des attaches indiscutables avec l'Empire, la rumeur même de sa cession a provoqué un sentiment de réprobation dans tout le pays et une impression telle qu'elle a amené la démission du précédent cabinet. Néanmoins, pour donner un suprême témoignage de son esprit pacifique, le gouvernement impérial est disposé à s'en remettre aux puissances en ce qui concerne la partie de la ville d'Andrinople qui est située sur la rive droite de la Maritza, en conservant la partie située sur la rive gauche, les mosquées, les mausolées et autres souvenirs historiques et religieux se trouvant dans la partie de la ville sise sur la rive gauche de la Maritza. La conservation de cette partie, sous la souveraineté directe ottomane est, pour le gouvernement impérial, une nécessité dont il ne peut ne pas tenir compte sans exposer le pays à une commotion qui pourrait entraîner les plus graves conséquences.

Quant aux îles de la mer Égée, le gouvernement impérial se permet de faire observer que tandis qu'une partie de ces îles sont, à cause de leur voisinage immédiat du détroit des Dardanelles, indispensables à la défense de la capitale, les autres faisant partie intégrante des possessions asiatiques de l'Empire, ne sont pas moins indispensables à la sécurité de l'Asie-Mineure. Toute solution, qui tendrait à amoindrir l'autorité du gouvernement impérial dans ces îles aurait comme résultat de les transformer en autant de foyers d'agitation qui étendraient leur action sur le littoral avoisinant. La conséquence en serait la création d'un état de perturbation analogue à celui qui existait en Macédoine et qui a menacé et menace encore la tranquillité de l'Europe.

Indépendamment de l'effet déplorable qu'elle produirait sur l'opinion publique ottomane, une pareille solution irait à l'encontre des vues des puissances mêmes, qui ont à cœur l'établissement d'une paix durable et la consolidation de la prospérité de l'Empire. Par conséquent, la Sublime-Porte pourrait adhérer à ce que les six grandes puissances

voudront faire pour statuer sur le sort des îles occupées par les alliés balkaniques en tenant compte des considérations qui précèdent et du soin qu'il faut apporter à l'intégrité de la possession des Dardanelles, ce que la Sublime-Porte estime être une question du plus haut intérêt européen.

Le gouvernement impérial est persuadé que les grandes puissances, dans un esprit de justice et d'équité, voudront bien reconnaître l'étendue des sacrifices déjà consentis et convenir que la Sublime-Porte serait en droit de rejeter toute nouvelle exigence ou prétention qui, éventuellement, pourrait être soulevée par les alliés balkaniques.

La Sublime-Porte prend acte avec une réelle satisfaction des dispositions et des propositions bienveillantes des grandes puissances en ce qui concerne leur appui moral et matériel pour réparer les maux de la guerre et mettre en valeur les ressources naturelles de l'Empire.

A cet effet, il est indispensable que les puissances reconnaissent d'ores et déjà le droit de la Turquie de procéder en toute liberté à l'adoption d'un tarif autonome des douanes, à la conclusion de traités de commerce sur la base des principes du droit moderne et à l'application à l'égard de leurs sujets, des lois fiscales ottomanes auxquelles sont et seront soumis les sujets ottomans et qu'elles consentent en attendant à une majorité de 4 p. c. des droits de douane.

La Porte croit qu'il est au moins indispensable d'arriver à l'abolition des bureaux de postes étrangers existant en Turquie, à des conditions qu'il sera facile de déterminer en vue d'offrir au commerce toutes les garanties de célérité et de sécurité nécessaires au point de vue postal. Elle estime, en outre, que la déclaration des puissances sur le désir de mettre fin au régime des capitulations dans l'Empire ottoman et l'ouverture, après la conclusion de la paix, de négociations pour étudier en commun les moyens propres à réaliser" ce but, formeront avec les matières économiques ci-dessus énumérées, un ensemble de mesures permettant la réalisation des promesses des puissances exposées dans la note sus-mentionnée.

- 1913.01.31* Dénonciation de l'armistice par la Serbie et la Bulgarie.
- 1913.02.04* Lettre autographe de l'empereur François-Joseph au Tzar, au sujet de la tension entre l'Autriche-Hongrie et la Russie.
- 1913.02.06* Déclaration de l'amiral von Tirpitz, devant la Commission du budget du Reichstag, sur une proportionnalité conventionnelle (10 à 16) à établir entre les marines de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.
- 1913.02.08* Bataille dans la presqu'île de Gallipoli à Boulaïr. Massacre à bout portant des Turcs par les Bulgares : les troupes musulmanes perdent 15,000 hommes, dont 6,000 morts.

- 1913.02.10 Première nouvelle du désastre de l'expédition Scott au Pôle Sud, atteint le 18 janvier 1912. Scott périt de dernier, le 25 mars 1912.
- 1913.02.10 Réponse du Tzar à la lettre de l'empereur François-Joseph.
- 1913.02.11 Hakki Pacha se rend à Londres, dans le but présumé de négocier la paix.
- 1913.02.12** Le Parlement canadien, à la majorité de 32 voix, vote un crédit de 35,000,000 de dollars pour offrir trois dreadnoughts à la marine impériale.
- 1913.02.12 Le Gouvernement des États-Unis se prépare à intervenir au besoin au Mexique, à l'occasion du soulèvement provoqué par Diaz contre Madero.
- 1913.02.13 Service funèbre à la mémoire de Scott et de ses compagnons. Suspension, dans l'Empire britannique, pendant cinq minutes, à midi, du travail dans les usines et des études dans les écoles.
- 1913.02.14 Visite d'avènement, à Christiania, du roi et de la reine de Danemark.
- 1913.02.15 M. Taft frappe de son veto le bill d'immigration, interdisant l'entrée des illettrés aux États-Unis.
- 1913.02.15** Annonce de l'augmentation des effectifs de l'Allemagne, à concurrence de 118,000 hommes, à recruter d'ici 1917. L'effectif total en temps de paix serait ainsi porté à 820,000 hommes. En 1912 cet effectif a été de 625.000 hommes.
- 1913.02.20 Message de M. Raymond Poincaré, président de la République française, au sujet de la situation internationale de la France. Ce message contient le passage suivant :
- La paix ne se décrète pas par la volonté d'une seule puissance, et jamais l'adage que nous a légué l'Antiquité n'a été plus vrai qu'aujourd'hui : « Il n'est possible à un peuple d'être efficacement pacifique qu'à la condition d'être toujours prêt à la guerre. »
- Une France diminuée, une France exposée par sa faute à des défis ou à des humiliations ne serait plus la France. Ce serait commettre un crime contre la civilisation que de laisser déchoir notre pays au milieu de tant de nations qui développent sans cesse leurs forces militaires. Notre armée et notre marine nous donnent tous les jours des preuves de leur dévouement et de leur vaillance. Tournez vers elle notre pensée vigilante et ne reculons devant aucun effort, devant aucun sacrifice pour les consolider et les fortifier. Dans leur labeur silencieux, elles sont

les plus utiles auxiliaires de notre diplomatie. Nos paroles de paix et d'humanité auront d'autant plus de chance d'être écoutées que nous serons mieux armés et plus résolus.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec l'Europe entière à conjurer les périls d'une crise redoutable. Fort de la confiance du Parlement et du pays, sûr de la fidélité de ses alliés et de ses amis, le gouvernement de la République poursuivra avec persévérance une politique de franchise, de sagesse et de fermeté. C'est à servir cette politique, c'est à en maintenir l'unité dans l'avenir que j'emploierai sans défaillance toute mon énergie.

1913.02.24 Visite d'avènement, à Berlin, du roi et de la reine de Danemark.

1913.02.26 Le Gouvernement français dépose une demande de crédit de 500,000,000 de francs, pour accélérer les travaux militaires. Il est annoncé que le service de trois ans sera rétabli.

1913.02.26 Bien que la Commission navale des États-Unis ait conclu en faveur de la construction de deux cuirassés, la Chambre des représentants n'a voté que celle d'un cuirassé, par 144 voix contre 133.

1913.02.26 Convention entre le Nicaragua et les États-Unis assurant à ceux-ci le droit exclusif de la construction de canaux interocéaniques sur le territoire du Nicaragua.

1913.02.28 Manifeste commun des socialistes d'Allemagne et de France contre les armements projetés dans ces deux pays :

Au moment où, en Allemagne et en France, les gouvernements se préparent à déposer de nouveaux projets de loi qui vont encore accroître les charges militaires déjà formidables, les socialistes français et les socialistes allemands estiment que c'est leur devoir de s'unir plus étroitement que jamais pour mener ensemble la bataille contre ces agissements insensés des classes dirigeantes.

Les socialistes français et les socialistes allemands protestent, unanimement et d'une même voix, contre les armements incessants qui épuisent les peuples, les contraignent à négliger les plus précieuses œuvres de civilisation, aggravent les défiances réciproques, et au lieu d'assurer la paix, suscitent des conflits qui conduisent à une catastrophe universelle, et qui aboutissent à la misère et à la destruction des masses.

Les socialistes des deux pays ont le droit de se regarder comme les interprètes, tout à la fois du peuple allemand et du peuple français, quand ils affirment que la masse des deux peuples, à une majorité écrasante, veut la paix, et qu'elle a horreur de la guerre. Ce sont les classes dirigeantes qui, d'un côté et de l'autre de la frontière, provoquent artificiellement, au lieu de les combattre, les antagonismes nationaux.

attisent l'hostilité réciproque, et détournent ainsi les peuples, dans leur pays, de leurs efforts de civilisation et de leur bataille émancipatrice.

Pour assurer tout à la fois le maintien de la paix, l'indépendance des nations et le progrès dans tous les domaines de la démocratie des deux États, les socialistes réclament que tous les conflits entre les peuples soient réglés par des traités d'arbitrage ; car ils estiment que les résoudre par la voie de la violence n'est que barbarie et honte pour l'humanité.

Ils réclament qu'à l'armée permanente, qui constitue pour les nations une permanente menace, soient substituées des milices nationales, établies sur des bases démocratiques et n'ayant pour objet que la défense du pays.

Et si enfin, en dépit de leur opposition passionnée, de nouvelles dépenses militaires sont imposées aux peuples, les socialistes des deux pays lutteront de toute leur énergie pour que les charges financières retombent sur les épaules des possédants et des riches.

Les socialistes d'Allemagne et de France ont déjà, par leur conduite dans le passé, démasqué le double jeu, le jeu perfide des chauvins et des fournisseurs militaires des deux pays, qui évoquent aux yeux du peuple, en France, une prétendue complaisance des socialistes allemands pour le militarisme, et en Allemagne une prétendue complaisance des socialistes français pour le même militarisme.

La lutte commune contre le chauvinisme, d'un côté et de l'autre de la frontière, l'effort commun pour une union pacifique et amicale des deux nations civilisées doivent mettre fin à cette artificieuse duperie.

C'est le même cri contre la guerre, c'est la même condamnation de la paix armée qui retentissent à la fois dans les deux pays. C'est sous le même drapeau de l'Internationale — de l'Internationale qui repose sur la liberté et l'indépendance assurées à chaque nation, — que les socialistes français et les socialistes allemands poursuivent avec une vigueur croissante, leur lutte contre le militarisme insatiable, contre la guerre dévastatrice, pour l'entente réciproque, pour la paix durable entre les peuples.

- 1913.03.01* La médiation des puissances est acceptée par la Turquie.
- 1913.03.01* Le Congrès albanais se réunit à Trieste.
- 1913.03.04* La perte du torpilleur allemand S 178, donne lieu à des condoléances internationales.
- 1913.03.04* Le bill naval adopté par le Congrès américain est signé par M. Taft. Il se monte à 146,762,000 dollars.
- 1913.03.04* Installation du président des États-Unis d'Amérique, M. Woodrow Wilson.
- 1913.03.05* Une démarche simultanée est faite par les ministères accrédités auprès de chacun des alliés balkaniques, à l'effet de leur demander s'ils accepteraient la médiation des puissances.

- 1913.03.06 Occupation de Janina par l'armée grecque qui fait 35,000 prisonniers et prend 128 canons.
- 1913.03.06 Dépôt devant le Parlement français du projet de loi relatif au service de trois ans. De violents incidents se produisent au cours de la lecture du projet.
- 1913.03.06 Jubilé tricentenaire des Romanoff. Ukase d'amnistie.
- 1913.03.06 Le Japon annonce qu'il fera appel à l'étranger pour un emprunt de trois milliards, qui lui est nécessaire pour perfectionner son outillage.
- 1913.03.07 La médiation des puissances est définitivement acceptée dans le différend entre la Bulgarie et la Roumanie. Ce seront les ministres des puissances à Saint-Petersbourg qui seront les médiateurs.
- 1913.03.07 M. Bryan, nommé ministre des Affaires étrangères des États-Unis, déclare que ceux-ci doivent se tenir debout au milieu des empires qui gémissent sous le fardeau de leurs armements. Il ajoute qu'avec M. Wilson il est favorable à l'idée d'obtenir la paix au moyen de l'arbitrage international.
- 1913.03.08 Le Pape tombe malade : il souffre d'une bronchite.
- 1913.03.10 Le discours du trône, lors de l'ouverture du Parlement britannique, contient les passages suivants, relatifs aux affaires internationales :

Les relations avec les puissances étrangères continuent à être amicales. En décembre dernier, un armistice a été conclu entre les gouvernements belligérants du sud-est de l'Europe. Ils ont choisi Londres comme lieu de réunion pour poursuivre leurs négociations en vue de la paix, et je souhaitai la bienvenue aux délégués envoyés à cet effet. Je leur donnai toutes les facilités qui étaient en mon pouvoir. Je regrette beaucoup que, par suite de l'échec de leur tentative d'arriver à un accord, la guerre continue. Les développements de la guerre, toujours possibles, et les changements qui en résulteront nécessairement, ne peuvent être sans intérêt pour les grandes puissances qui sont neutres et qui ont adhéré au traité de Berlin. Toutes ces puissances désirent sérieusement empêcher la guerre de s'étendre et la voir terminée aussitôt que possible.

Mon gouvernement s'est maintenu, par l'intermédiaire des ambassadeurs à Londres, en contact intime avec les autres puissances et s'est associé à leurs efforts concertés en vue d'arriver à établir un accord sur tous les points sur lesquels des différends pourraient survenir entre elles. Ces efforts ont été, en grande partie, couronnés de succès. L'accord a été établi en principe sur des points de la plus haute importance et, quoique plusieurs soient encore en discussion, j'espère que les négociations entre les puissances aboutiront non seulement à une entente

complète entre elles, mais qu'elles exerceront une influence bienfaisante en hâtant la terminaison de la guerre. Mon gouvernement continuera de coopérer avec les autres puissances avec le plus vif désir d'assurer la paix de l'Europe.

1913.03.11 Signature de l'accord austro-russe, relatif à la démobilisation partielle des troupes concentrées dans les provinces limitrophes de l'Autriche-Hongrie et de la Russie.

1913.03.14 Acceptation par les alliés balkaniques de la médiation des puissances, mais sur la base des conditions indiquées à Londres et en y ajoutant la demande d'une indemnité de guerre.

1913.03.14 Réunion, à Berne, du Bureau international de la Paix et adoption par lui d'un manifeste contre les armements dans les termes suivants :

La situation actuelle de l'Europe est anormale et sans précédent.

A l'heure même où leurs ambassadeurs, réunis à Londres et à Saint-Pétersbourg, collaborent activement au rétablissement de la paix dans les Balkans et au maintien de la paix générale, les grandes puissances annoncent brusquement, sous la poussée d'une panique artificielle, de formidables armements nouveaux qu'elles disent nécessaires à leur sécurité.

Nous avons assisté depuis plusieurs dizaines d'années à un accroissement continu des armements ; mais ce qui est actuellement projeté, pour les augmenter encore, dépasse vraiment tout ce qu'on pouvait imaginer.

Les peuples doivent sentir que, s'ils venaient à suivre les organisateurs de la savante campagne internationale qui cherchent à les entraîner dans la voie d'une surenchère indéfinie d'armements, bientôt toutes leurs forces vives seraient absorbées par la préparation à l'œuvre de destruction et de mort, au détriment de toutes les œuvres de vie, de civilisation et de progrès. Cette situation est la conséquence de la politique de violence et de proie à laquelle les gouvernements n'ont pas encore su se soustraire. Aujourd'hui il appartient aux peuples d'exprimer nettement leur volonté d'y mettre fin.

Le plus aveugle, en effet, doit comprendre que les efforts faits par un pays vers une plus grande militarisation sont annihilés par ceux des autres pays. Après les formidables armements proposés, rien ne serait changé à la proportion des forces militaires respectives des diverses nations.

En présence d'une telle constatation, les peuples devraient s'ingénier à conserver tout leur sang-froid ou à le reconquérir. C'est cet acte de volonté et de raison que nous les sommons d'accomplir.

Car vraiment les peuples vont-ils consentir à vivre sous de perpétuelles menaces de guerre? Ne veulent-ils pas, au contraire la paix par

la justice et par la liberté, le travail facile et producteur, le perfectionnement intellectuel, le dégrèvement des charges fiscales et militaires, l'application utile et rapide des découvertes scientifiques, la vie à bon marché, la production mondiale mise à la portée de tous ?

Les délégués des Sociétés de la Paix du monde entier, réunis à Berne, en assemblée internationale, affirment solennellement qu'il n'existe pas actuellement de peuple ayant la volonté de faire la guerre à ses voisins pour les détruire ou les conquérir et que partout l'orientation politique des États vers la paix serait le signal d'un indescriptible enthousiasme. Toute affirmation contraire doit être tenue pour fausse ou suspecte.

Il appartient à la véritable opinion publique d'exiger la substitution de la politique pacifique à la politique de la guerre, d'exiger l'organisation méthodique de la coopération internationale et la solution juridique, obligatoire pour tous les différends internationaux. Ainsi seulement seraient données à chaque nation l'indépendance qui lui est due et la véritable sécurité.

Mais une telle transformation est-elle possible? Deux événements récents : la décision prise d'un commun accord par les gouvernements austro-hongrois et russe, de démobiliser les troupes concentrées dans leurs provinces limitrophes, et l'entente au moins tacite survenue entre les gouvernements allemand et britannique au sujet de leurs armements navals, démontrent que les accords pour la limitation des armements sont réalisables quand les gouvernements ont la volonté de les réaliser. C'est à atteindre ce but que notre appel est destiné.

Notre appel s'adresse aux gouvernements conscients de leur responsabilité, non seulement à ceux directement atteints par la folie des armements, mais aussi à tous les autres, qui auront à en subir les néfastes conséquences. Nous demandons à ces derniers d'agir sans retard, ensemble ou séparément, auprès des gouvernements engagés dans la voie des armements à outrance, afin qu'ils renoncent simultanément à leurs projets ruineux, inutiles à eux-mêmes et dangereux pour tous.

Notre appel s'adresse aux parlements et à ceux des partis politiques, sans distinction d'opinion, qui ont vraiment le souci du bien-être des foules et ne sont pas les prisonniers de ceux que les armements avantage et enrichissent, pour qu'ils réclament, d'une voix unanime et dans le même esprit, les mêmes décisions et les mêmes démarches de leurs gouvernements respectifs.

Notre appel s'adresse enfin aux peuples qui tous veulent la paix, qui tous sont intéressés à la paix, et qui tous ploient sous le fardeau matériel et moral des armements. C'est à eux à exercer, sur ceux qui les représentent dans les parlements et sur les gouvernements, une pression irrésistible. Il faut que de toutes les chaumières, de tous les ateliers, une identique protestation s'élève, puissante et indignée, contre ceux qui se prétendent les interprètes des masses populaires, avides, d'après eux, à se combattre et à se massacrer. Il faut que les

esprits éclairés se liguent pour délivrer l'humanité du cauchemar qui l'étreint et l'affole.

Nous osons espérer que, sous la pression dominatrice de l'opinion publique, les puissances entreront dans cette voie de l'apaisement et de la concorde. Il faut, sous peine de suicide collectif, qu'une fin soit mise à l'anarchie internationale, seule cause des épouvantes qui paralysent toutes les bonnes volontés tendues vers le progrès et l'amélioration du sort des peuples. Il faut que la stabilité prenne la place de l'insécurité actuelle, qui ne bénéficie qu'à ceux qui provoquent délibérément des paniques inconsidérées, dont ils sont seuls à profiter, au détriment des humbles et des pauvres.

Nous sommes sûrs de parler, en cette heure solennelle et tragique, non seulement au nom des pacifistes groupés dans des associations répandues sur toute la surface de la terre, mais aussi au nom de millions et millions d'hommes, qui cherchent dans le travail paisible de leurs bras et de leur cerveau, les satisfactions auxquelles ils ont droit, tant pour eux que pour leurs familles.

Une fois de plus, certains d'être entendus au delà de toutes les frontières, nous poussons le cri de ralliement de l'humanité en marche vers ses destinées de liberté, de fraternité et de justice : Guerre à la guerre.

1913.03.14 Prorogation pour cinq ans du traité général d'arbitrage, entre la France et la Grande-Bretagne.

1913.03.18 Assassinat du roi de Grèce à Salonique.

1913.03.18 Réunion, à Bruxelles, du Conseil interparlementaire et publication par lui d'un manifeste, ainsi conçu, contre les armements :

Le Conseil de l'Union interparlementaire, réuni à Bruxelles, le 18 mars 1913, constate que l'accord des grandes puissances a réussi à localiser la guerre des Balkans et que, grâce à cet accord, plusieurs des problèmes soulevés par cette guerre se résolvent par les moyens amiables et juridiques institués par les conférences de La Haye, moyens dont l'Union n'a cessé de réclamer l'emploi.

Le Conseil enregistre avec la même satisfaction, les déclarations des ministres de la marine de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, relativement aux armements navals ; il voit dans ces déclarations, sans en exagérer la portée, une reconnaissance des principes maintes fois affirmés par l'Union et un premier pas dans la voie de la limitation des armements.

Le Conseil déplore d'autant plus, qu'à part cette exception, les puissances s'obstinent dans leurs funestes surenchères.

Convaincu, d'une part, que la limitation des armements, loin de compromettre les intérêts de la défense nationale, dont l'Union n'a jamais cessé de soutenir la légitimité, les servirait, au contraire, beaucoup plus efficacement que la poursuite de ces surenchères ; d'autre part, que les

augmentations des charges militaires auront pour conséquences des perturbations incalculables dans la vie sociale et économique des nations.

Le Conseil espère que les puissances n'attendront pas qu'il soit trop tard pour tenir compte des appels réitérés de l'Union. Il invite les groupes nationaux à donner suite aux résolutions votées par la dernière conférence de Genève et à faire d'énergiques efforts pour que ces résolutions ne restent pas lettre morte.

Il charge enfin le Bureau interparlementaire de porter la présente résolution à la connaissance des gouvernements.

1913.03.22 Remise par les représentants des puissances, aux gouvernements des États balkaniques, des bases sur lesquelles la paix avec la Turquie devrait être établie. La communication a été faite dans les termes suivants :

Les gouvernements des grandes puissances prennent acte, avec satisfaction, de l'acceptation de leur médiation par les États alliés et leur font observer qu'avant l'ouverture de la discussion sur les conditions de la paix, il appartient aux puissances de formuler leurs vues sur les bases des négociations qui devraient être adoptées.

Les grandes puissances sont d'avis que les bases des négociations doivent être les suivantes :

1° La frontière de l'empire ottoman en Europe partira d'Enos. suivra le cours de la Maritza, puis le cours de l'Ergène et aboutira à Midia. Tous les territoires situés à l'ouest de cette ligne seront cédés par la Turquie aux États alliés, à l'exception de l'Albanie, dont le régime et la délimitation seront fixés par les puissances ;

2° La question des îles de la mer Égée sera réglée par les puissances ;

3° La Turquie se désintéressera complètement de la Crète ;

4° Les puissances ne peuvent se montrer favorables à une demande d'indemnité, mais elles admettront les alliés à prendre part aux discussions de la Commission internationale qui se réunira à Paris, pour fixer un règlement équitable de leur participation à la dette ottomane et aux charges financières des territoires qui leur seront attribués. La Turquie sera invitée à prendre part aux travaux de cette commission

1913.03.24 Motion adoptée par le Congrès socialiste français de Brest, en faveur d'une entente franco-allemande :

Le sixième Congrès de la section française de l'Internationale ouvrière, constatant que le développement des armements et le vote de la loi de trois ans seraient considérés par la nation et le monde comme les preuves évidentes et caractéristiques d'une politique nationaliste et chauvine ;

Considérant que le seul moyen d'assurer la défense nationale est d'instaurer les milices par l'armement général du peuple et que toute

diminution du service militaire est un pas dans cette voie, que le prolongement du séjour des jeunes soldats encasernés en est la négation ;

Considérant que les charges provoquées par la paix armée, dangereuses pour le peuple et mortelles pour la vie économique et sociale des nations, ne peuvent diminuer qu'autant que l'arbitrage développé et consolidé réglera tous les différends internationaux, dont la disparition est subordonnée à la disparition du régime capitaliste lui-même ;

Considérant que deux grands peuples comme l'Allemagne et la France peuvent donner le signal du désarmement parallèle et simultané par un accord loyalement et publiquement affirmé ;

Le Congrès se félicite de l'action commune des partis socialistes allemands et français, et se solidarise avec les socialistes alsaciens-lorrains, qui, traduisant le vœu de la population entière de l'Alsace-Lorraine, ont affirmé ne vouloir à aucun prix d'une revanche qui mettrait la France et l'Allemagne aux prises ;

Donne mandat au groupe socialiste parlementaire et à la commission administrative permanente, de mener dans le Parlement et dans le pays, l'action la plus énergique et la plus résolue pour l'entente franco-allemande, l'arbitrage international, les milices nationales et contre la loi de trois ans.

1913.03.25 Terribles inondations dans l'Ohio et l'Indiana. On compte 250,000 personnes sans abri, 2,000 personnes auraient été noyées. Pertes matérielles immenses évaluées à 50,000,000 de dollars.

1913.03.26 Prise d'Andrinople. Choukri-Pacha se rend après une résistance de cinq mois.

1913.03.26 Discours de M. Winston-Churchill, sur le budget de la marine britannique tendant à une augmentation des forces maritimes pour les raisons suivantes :

1° La décision prise dans le but exclusivement politique d'augmenter le nombre des navires en service, conséquence de la nouvelle loi allemande sur la marine, et la décision d'augmenter également le nombre et la solde du personnel ;

2° L'accroissement général dans les dimensions, la rapidité et l'armement des navires ;

3° Le développement de nouveaux services : combustible, aviation, radiotélégraphie, etc. ;

4° L'augmentation des prix de construction ;

5° Les constructions retardées par suite de l'insuffisance de chantiers.

M. Winston-Churchill a fait, à ce propos, des observations dont les principales sont reproduites ici :

La nouvelle loi allemande oblige l'Angleterre à construire chaque année un plus grand nombre de vaisseaux. Cette loi, ainsi que nos

besoins dans la Méditerranée, ont augmenté encore davantage le nombre des navires qui doivent être prêts à entrer en service dans le plus court délai possible. L'adoption par l'Allemagne, l'Amérique et l'Italie de canons plus puissants, a nécessité de notre part, une augmentation analogue des armements. Je crains, ajoute le ministre, qu'il n'y ait aucun espoir pour nous d'éviter de grandes augmentations navales dans l'avenir, à moins que cette période de rivalité aiguë et de rapide développement scientifique ne se termine bientôt. Bien que le maintien de la sécurité navale doive être toujours considéré comme la première obligation à laquelle les ressources de l'Empire britannique doivent faire face, la folie extrême de ce qui se passe maintenant ici et dans le monde entier est si évidente, qu'un effort concerté pour l'arrêter devrait assurément être le premier des buts internationaux poursuivis. La voie, heureusement, est ouverte, et restera ouverte, par laquelle les peuples du monde pourraient obtenir une atténuation presque instantanée de la servitude dans laquelle ils se plongent. Nous sommes tous dans le même cas, et un ministre de toute autre grande puissance pourrait dire presque la même chose sans aller à rencontre des intérêts nationaux.

J'ai proposé l'année dernière, publiquement et au nom du gouvernement, de ne construire aucun navire de première classe dans le courant de l'année, à condition que l'Allemagne n'en construise également aucun de son côté. Cette proposition n'a eu aucun résultat. Depuis lors, nous avons eu une nouvelle loi allemande et un nouveau programme. Tout cela a eu pour conséquence l'offre des colonies anglaises de prêter leur concours à notre marine et le résultat probable en sera la construction de neuf navires de première classe par l'Angleterre en 1913. Cependant, pour 1914, si l'Allemagne veut ajourner ou annuler son programme, elle n'a qu'à le faire connaître.

Il n'y a aucune difficulté pratique, sauf événement dangereux et imprévu, à établir un arrangement solide et complet pour l'année 1914, non seulement au nom du gouvernement britannique, mais au nom de l'Empire entier. Les programmes de la France, de la Russie, de l'Italie et de l'Autriche ne présentent aucune difficulté insurmontable.

L'influence des gouvernements anglais et allemand, agissant en accord pour la paix et le bien-être du monde, peut avoir une portée incalculable. Si cet arrangement entre eux, arrangement ayant pour but d'éviter un gaspillage fou et inutile, acquérait une portée internationale plus étendue, il y aurait d'autant plus de cause de joie universelle et d'autant plus d'honneur pour ceux qui l'effectuèrent.

Il est clair pour l'intelligence même la moins développée, que quelque effort international devrait être tenté pour arrêter la concurrence insensée dans l'armement. Il y a heureusement un moyen de l'enrayer immédiatement. En ce qui concerne la concurrence navale tout est relatif : la force d'une marine dépend de la force de la marine rivale. Les nations qui augmentent leurs forces navales contraignent les autres

à faire de même et la situation relative ne change pas. Eh bien, voici la question à poser aux grandes nations : « Supposez que, pendant le cours d'une année aucune nation ne construise un seul nouveau navire, est-ce que votre sécurité nationale ou vos intérêts navals en souffriront le moins du monde. Vous avez de bons navires aujourd'hui, ce sont les meilleurs qui existent jusqu'à ce qu'on en construise qui soient meilleurs encore. Pourquoi ne pas les laisser régner pendant une année, avant qu'ils soient détrônés. Pourquoi ne prendrait-on pas une simple position d'attente au point de vue naval pendant une année? » En matière de constructions navales et au besoin en ce qui concerne la construction d'unités de première classe, cette proposition, que j'ai faite l'an passé, je la renouvelle aujourd'hui. C'est simple. Cela ne prête à aucun malentendu. Cela ne met aucune marine en état d'infériorité. Les forces navales britanniques ne veulent l'abaissement d'aucun autre pays. L'expérience britannique, les ressources britanniques sont supérieures. Nous sommes supérieurs aussi en nombre de navires. L'appel que nous adressons aux autres nations n'est pas celui d'un peuple faible qui redoute les ardeurs de la lutte. Cet appel nous l'adressons à toutes les nations et à aucune avec plus de sincérité qu'à l'Allemagne. Nous enregistrons avec plaisir le fait que, après une période active de préparation navale et de comparaison des forces, les relations avec l'Allemagne se sont sensiblement améliorées et que l'Allemagne et l'Angleterre ont acquis la conviction, après les périls et les inquiétudes qui ont régné ces derniers mois en Europe, que le désir des deux pays était de maintenir la paix.

Le nouveau programme allemand prévoit la construction de deux unités de première classe supplémentaires dans l'espace de six ans. Le programme britannique s'augmentera par conséquent de quatre vaisseaux, dont deux seront mis en chantier cette année. Cela fera pour l'Angleterre un total de 24 dreadnoughts contre 14, et pour chaque vaisseau que l'Allemagne ajoutera à son programme, l'Angleterre en ajoutera deux...

On nous posera cette question : « La possibilité du développement indéfini des forces navales coloniales ne rendra-t-elle pas impossible à l'Allemagne, même si elle le voulait, d'accepter votre proposition de vacance navale? » Je réponds nettement : « Non » Au cours de 1914, nous devons construire quatre dreadnoughts contre deux construits par l'Allemagne. Si nous cessions de construire des deux côtés cela n'aurait rien de désavantageux pour la position relative de l'Allemagne. L'influence de l'Allemagne et de l'Angleterre agissant de concert pour la paix et le bonheur du monde est sans limite.

Si les deux pays s'entendaient, ne fût-ce que pour une année déterminée, pour arrêter la folie d'une concurrence d'armement et si leur entente venait à avoir une portée internationale plus grande, ce serait là une raison bien plus grande encore de se réjouir et ce serait un honneur bien plus grand pour ceux qui auraient amené un pareil résultat

En tout cas, voilà la proposition faite pour 1914, et, si la date est trop rapprochée, elle est faite pour 1915. Le fait même de cette proposition plutôt que les détails, est la chose importante. J'ai exposé la situation telle que je la voyais. J'ai formulé non seulement le meilleur moyen, mais le seul moyen de clore un des chapitres les plus insensés de la civilisation européenne.

1913.03.28 Les représentants des grandes puissances font auprès du gouvernement monténégrin, une démarche relative aux frontières de l'Albanie et tendant à la levée du siège de Scutari.

1913.03.31 Les puissances décident que leur démarche auprès du Monténégro sera appuyée par une démonstration navale collective.

1913.03.31 Une note, identique à celle adressée aux alliés balkaniques, est remise au gouvernement ottoman.

1913.03.31 Décès du financier américain M. Pierpont Morgan.

1913.04.01 Le gouvernement monténégrin fait parvenir aux représentants des puissances, une réponse ainsi rédigée :

Le gouvernement royal, en ce qui concerne l'accord intervenu entre les grandes puissances sur toutes les frontières nord et nord-est de l'Albanie, se réserve le droit de consulter ses alliés.

Quant à la communication des grandes puissances au sujet de la cessation des hostilités autour de Scutari, ainsi que dans les territoires occupés, que les grandes puissances déclarent avoir abandonnés à l'Albanie et par conséquent en ce qui concerne l'évacuation de ces territoires, le gouvernement ne peut, à son grand regret, déférer au désir des grandes puissances, attendu que la guerre entre les alliés et la Turquie continue et que les grandes puissances ont solennellement déclaré aux alliés, dès le début des hostilités, qu'elles n'entraveraient en rien les opérations militaires des alliés et qu'ils garderont la neutralité.

Quant à la demande de prendre d'urgence des mesures pour assurer la protection effective des populations musulmanes et catholiques albanaises dans les territoires cédés au Monténégro, le gouvernement royal se permet de relever que le seul titre d'acquisition de territoires pour le Monténégro et ses alliés ne saurait être que le traité de paix avec l'empire ottoman.

En ce qui concerne les populations catholiques et musulmanes en Albanie, elles se trouvent placées sous la protection des lois monténégrines qui leur accordent toutes les garanties les plus efficaces pour la liberté religieuse et civile sans distinction de nationalité ou de confession.

Institut International de Bibliographie

BUT DE L'INSTITUT

L'Institut de Bibliographie a été créé en 1895, par une première Conférence internationale et a été développé successivement par les conférences de 1897, 1900, 1908 et 1910.

Il a pour objet l'étude des questions concernant le Livre et l'organisation systématique de la Documentation sur des bases internationales et universelles.

Cette organisation implique :

1° L'unification et l'internationalisation des méthodes relatives à la rédaction, à la publication, au catalogage, au classement, à la conservation et à la communication des documents suivant le principe du minimum des conditions nécessaires pour réaliser l'entente dans ce domaine;

2° La coopération entre les institutions et les groupes de spécialités diverses en vue d'élaborer, suivant un plan d'ensemble, des méthodes unifiées et une direction commune, des travaux destinés à faciliter l'accès des sources de nos connaissances et en premier lieu un Répertoire Bibliographique Universel;

3° La constitution, au siège de l'Institut, de collections centrales de documents et de catalogues aussi complètes que possible : Répertoire Bibliographique, Répertoire Encyclopédique, Répertoire Iconographique, Bibliothèque Collective, Musée des Méthodes;

4° La mise en relation permanente des grandes bibliothèques, des services scientifiques ou techniques d'information et de documentation, des sociétés scientifiques, des associations internationales, de manière à réaliser, à l'intermédiaire des documents, par le moyen du prêt réciproque et des échanges, un vaste réseau de communications intellectuelles;

5° La diffusion des livres, des documents et des autres sources de nos connaissances, en permettant aux travailleurs intellectuels, quel que soit le lieu de leur résidence, d'utiliser les collections centrales et celles des institutions rattachées au réseau international (consultation sur place, prêt, copie ou publication).

Organisation de l'Institut

L'Institut International de Bibliographie est organisé sous la forme d'une association internationale ayant un caractère exclusivement scientifique.

MEMBRES. — Il comprend trois catégories de membres : les protecteurs ou bienfaiteurs, les particuliers et les collectivités (États, Villes, Services publics, Bibliothèques, Académies et Sociétés savantes, Associations internationales, Congrès, Musées, Universités, Établissements scientifiques, Instituts de recherches et d'enseignements, Publications périodiques et Journaux).

Sont membres, les personnes et les collectivités qui en font la demande et qui sont agréées par le Comité Directeur de l'Institut.

Les membres paient une cotisation annuelle de 10 francs. Ils ont la jouissance des collections centrales et des services de l'Institut, dans les conditions indiquées ci-dessus. Ils reçoivent gratuitement le *Bulletin* et ont droit, annuellement, à un nombre de fiches équivalant au montant de leur cotisation.

ORGANES. — L'Institut est administré par un Comité Directeur. Les collectivités affiliées sont représentées par un délégué au sein d'une Commission centrale. Elles sont également représentées dans les commissions spéciales de travail et d'organisation. Les membres se réunissent en assemblée générale lors des Conférences et des Congrès. Il est constitué un Comité de patronage composé des protecteurs et des bienfaiteurs de l'Institut.

SIÈGE, LOCAUX. — Le siège de l'Institut est à Bruxelles. Les Répertoires de l'Institut y sont installés, 1, rue du Musée (Musées Royaux, 2^{me} étage). La Bibliothèque collective est installée au Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence, 3bis. Les Associations internationales sont installées, 27a, Montagne de la Cour. Heures d'ouverture ; de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Répertoires et Collections

I. — Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de fiches);

II. — Catalogue central des Bibliothèques;

III. — Répertoire Iconographique Universel (200,000 documents) ;

IV. — Documentation générale (600,000 documents);

V. — Bibliothèque Collective (75,000 volumes ou brochures) ;

VI. — Musée des Méthodes documentaires.

ISIS

REVUE CONSACRÉE A L'HISTOIRE DE LA SCIENCE
PUBLIÉE PAR GEORGE SARTON, D. SC.

BUT. — Étudier la genèse et le développement des théories scientifiques, en tenant compte de tous les échanges d'idées et de toutes les influences que le progrès de la civilisation met constamment en jeu. Réunir tous les matériaux nécessaires pour cette étude et perfectionner ses méthodes et ses instruments de travail. — Il est à peine besoin de faire remarquer que cette œuvre de synthèse n'intéresse pas seulement les historiens de la science, auxquels elle est plus spécialement destinée, mais aussi les historiens proprement dits, les savants, les philosophes, les sociologues, en un mot, tous ceux qui désirent mieux comprendre l'évolution intellectuelle de l'humanité.

PLAN. — Chaque fascicule de la revue contiendra : 1^o une CHRONIQUE (avis divers, sociétés, institutions, réunions et congrès, concours, enseignement, travaux en préparation, organisation des travaux collectifs, personalia, etc.) ; 2^o un ÉDITORIAL consacré à la critique des méthodes ou à la philosophie de l'histoire, ou à la coordination des résultats acquis ; 3^o des CONTRIBUTIONS ORIGINALES A L'HISTOIRE DE LA SCIENCE ; 4^o des REVUES GÉNÉRALES sur différentes parties de l'histoire de la science, et sur les disciplines connexes que l'historien de la science doit connaître au moins superficiellement : histoire de la philosophie, histoire des religions, histoire de la technologie, histoire des beaux-arts... ; 5^o des NOTES ARCHÉOLOGIQUES ET ICONOGRAPHIQUES ; 6^o des ANALYSES CRITIQUES des travaux récents les plus importants ; 7^o des NOTES BIBLIOGRAPHIQUES RÉTROSPECTIVES sur les ouvrages anciens fondamentaux et des articles de haute vulgarisation consacrés à l'examen des sources et des instruments de travail indispensables à l'étude d'une question ou d'une époque déterminée ; 8^o la BIBLIOGRAPHIE COMPLÈTE de tous les travaux récents relatifs à l'histoire de la science.

ORGANISATION. — Isis sera publié en français, en anglais, en allemand et en latin, et paraîtra chaque trimestre, en fascicule de 10 à 13 feuilles in-8^o environ. Quatre fascicules formeront un tome de 640 à 800 pages, avec figures et planches hors texte, s'il y a lieu. Le prix de souscription, par tome et par année, est de 30 francs, payables après la publication du premier fascicule.

Rédaction et Administration : GEORGE SARTON, à Wondelgem-lez-Gand, Belgique.

Le programme de la revue sera envoyé franco
sur demande

L'Union des Associations Internationales

ORGANISATION

Le *Congrès Mondial* se réunit à intervalles de trois années minimum. La *Commission Centrale*, composée de délégués des Associations, se réunit annuellement. L'*Office Central* agit comme organe exécutif de l'Union. Il est aidé dans ses travaux, par six *Commissions* dans lesquelles toutes les Associations peuvent se faire représenter et qui envisagent toutes les questions du point de vue des relations mutuelles et interscientifiques : 1. Coopération et entreprises communes; 2. Réglementation et législation; 3. Systèmes d'unités; 4. Organisation interne des Associations et des Congrès; 5. Documentation et publications; 6. Langage scientifique et technique.

CENTRE INTERNATIONAL

Le Centre International a été établi à Bruxelles, siège actuel de 65 organismes internationaux. Il est installé dans un ensemble de locaux, encore provisoires, mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement belge (4,200^{m²}). Un grand nombre d'Associations y ont leur domicile.

Les services et collections organisés en coopération au Centre International sont :

1° Le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux) ; 2° la Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes) ; 3° le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs) ; 4° les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques) ; 5° un Service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central.

PUBLICATIONS

L'Union fait paraître les publications suivantes : 1° *Actes du Congrès Mondial* (rapports, discussions et vœux) ; 2° *Annuaire de la Vie Internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations Internationales) ; 3° *La Vie Internationale* (revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationale) ; 4° *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la vie internationale) (en préparation).

MOYENS D'ACTION

Le budget de l'Union est alimenté par les cotisations volontaires des Associations, par les subventions des États et par les libéralités du mécénat. Elle est notamment subsidiée par l'Union Interparlementaire et par la « Carnegie Endowment for International Peace ».

ADRESSE : *Office Central des Associations Internationales*. — Bruxelles, 3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Consulter la publication n° 25a : *L'Union des Associations Internationales*.

L'Union des Associations Internationales

BUT ET PROGRAMME

L'Union des Associations Internationales a été constituée à Bruxelles, en 1910, au cours d'un Congrès Mondial, auquel adhèrent 132 organismes internationaux.

Son programme est le suivant :

1° Grouper les Associations Internationales (institutions, fédérations, ligues, congrès, instituts, commissions, bureaux permanents, etc.), créées au cours des cinquante dernières années; établir entr'elles des relations permanentes, seconder leur action et leurs travaux, les amener à coopérer, à unifier leurs méthodes et à coordonner leur organisation et leur programme;

2° Etudier systématiquement les faits généraux de la vie internationale ; en dégager la conception pratique d'une organisation mondiale fondée à la fois sur le droit, sur le progrès scientifique et technique et sur la libre représentation des intérêts communs à toute l'humanité ;

3° Tenir les Associations Internationales comme la représentation la plus haute des diverses catégories d'intérêts mondiaux qu'elles ont fédérés internationalement ; les amener à se confédérer librement dans le but de poursuivre ensemble l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties ;

4° Créer un Centre International pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celle des Associations affiliées, ainsi que pour faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux ;

5° Contribuer à développer les relations par delà les frontières, à accroître la solidarité humaine et à assurer la paix entre les nations.

